



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 16 — 2007

Séance

du mercredi 24 octobre 2007

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Nathalie Barthoulot, présidente du Parlement

Secrétariat : Nicole Roth-Ruch, secrétaire du jour

Ordre du jour :

1. Communications
2. Questions orales
3. Question écrite no 2097
Présomption d'innocence : l'application d'un principe garantie à tous les agents de la fonction publique ? Rémy Meury (CS-POP+VERTS)
4. Question écrite no 2100
Autonomie des personnes âgées ou handicapées. Erica Hennequin (CS-POP+VERTS)
5. Question écrite no 2101
Utilisation de logiciels libres dans l'administration cantonale. Samuel Miserez (PLR)
6. Question écrite no 2102
Verser les allocations familiales aux indépendants. Serge Vifian (PLR)
7. Question écrite no 2105
Structures de soins psychiatriques aigus et intermédiaires : quelles sont les prestations proposées à la population ? Maria Lorenzo-Fleury (PS)
8. Question écrite no 2106
Unités d'accueil d'urgence pour enfants et adolescents. Gabriel Willemin (PDC)
9. Motion no 826
Congé paternité : l'Etat montre l'exemple ! Maria Lorenzo-Fleury (PS)
10. Question écrite no 2109
Politique cantonale appropriée en matière de lits d'EMS. Serge Vifian (PLR)
11. Question écrite no 2110
Quels enseignements pour le Jura de l'étude sur les prestations financières de l'aide sociale ? Serge Vifian (PLR)

12. Question écrite no 2116
Don d'organes : quelles sont les mesures d'information et de promotion prévues ? Jacques Gerber (PLR)
13. Question écrite no 2118
Assouplissement de la protection des données. Philippe Rottet (UDC)
14. Question écrite no 2119
Démission du médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes. Patrice Kamber (PS)
15. Question écrite no 2120
Pourquoi les institutions jurassiennes de psychiatrie perdent-elles de nouveau la tête ? Dominique Baettig (UDC)
16. Interpellation no 722
Les dangers de l'alcool : nouvelles modes et tendances de consommation de nos jeunes : sommes-nous (ir)responsables ? Marie-Noëlle Willemin (PDC)
17. Interpellation no 721
Tour de France dans le Jura : ouvrons le débat. Rémy Meury (CS-POP+VERTS)
18. Question écrite no 2117
Le Tour de France : passera ou ne passera pas... par le Jura ? Irène Donzé Schneider (PLR)
19. Question écrite no 2125
Pour une politique cohérente en matière de gestion des cercles scolaires. Jean-Paul Gschwind (PDC)
20. Interpellation no 724
Quel avenir pour le système à niveaux A, B et C à l'école secondaire ? Jean-Pierre Bendit (PDC)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Messieurs les observateurs, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, je vous salue toutes et tous bien cordialement et ouvre avec plaisir cette neuvième séance de l'année.

Je ne saurais débiter cette séance sans en venir à l'actualité immédiate que nous avons vécue ce week-end, à sa-

voir les élections fédérales. D'aucuns prédisaient que tout était joué d'avance, que la campagne n'avait pas été animée, qu'il n'y aurait aucune surprise en tant que telle... et puis voilà, un cataclysme a eu lieu : l'UDC accède au Conseil national et le PDC se retrouve bouté hors de celui-ci ! Quant au Conseil des Etats, la sortante est dépassée par sa colistière ! En termes de surprises, je pense que nous pouvons dire que nous avons été réellement surpris !

Ainsi, par ces quelques mots, je tiens à féliciter très chaleureusement Anne Seydoux et Claude Hêche pour leur élection au Conseil des Etats ainsi que Dominique Baettig et Jean-Claude Rennwald pour leur élection au Conseil national et je pense qu'on peut les applaudir. (*Applaudissements.*) Je suis persuadée qu'ils seront tous les quatre d'excellents représentants du canton du Jura sous la coupole fédérale et qu'ils accompliront leur mandat avec enthousiasme, conviction, ténacité et ambition dans l'intérêt de notre Canton.

Même si l'élection n'a pas été au bout du parcours, je tiens aussi à adresser mes sincères félicitations à nos collègues députés, qui ont accompagné les élus de dimanche, pour leur bel engagement.

Comme à l'accoutumée, je vais évoquer quelques temps forts qui ont rythmé la vie de notre Canton ce dernier mois et auxquels j'ai eu le plaisir d'assister.

Comme je vous l'avais indiqué au terme de notre précédente séance, je me suis rendue avec le Secrétaire du Parlement jurassien à la Fête de la communauté française de Belgique à Bruxelles. Ce fut un excellent séjour au cours duquel ont naturellement été évoquées les graves difficultés que traverse actuellement la Belgique mais aussi et surtout les liens très forts qui unissent l'ensemble des Belges, au-delà de leurs différences culturelles et linguistiques.

Le dernier week-end de septembre, les gourmets avaient rendez-vous au deuxième Concours suisse des produits du terroir. Des produits de qualité, des visiteurs en grand nombre, un temps très clément et une organisation hors pair ont agrémenté ces journées. Ce fut un très beau week-end où se sont retrouvés tous les amateurs d'une nourriture de qualité mais aussi et surtout toutes celles et ceux qui pensent que nous devons retrouver une alimentation de proximité.

Une très forte délégation du Bureau du Parlement s'est rendue au Tessin pour la rencontre annuelle des Bureaux des Parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin. Le thème de l'immunité parlementaire avait été choisi par la présidente du Tessin et tous les cantons ont eu là l'occasion de présenter et, par là même, de comparer la manière dont ils gèrent cette problématique.

En rentrant de ces deux jours au Tessin, je me suis rendue le soir au Lutrin d'Or 2007, concours qui a vu s'affronter les meilleures fanfares du Jura historique, de Neuchâtel et de Berne. Un excellent moment plein de vie et de rythmes.

Une semaine plus tard, participation à l'inauguration du Comptoir delémontain, véritable vitrine du commerce jurassien et d'ailleurs. Inutile de dire que cette manifestation, qui a connu un grand succès, a été très fréquentée par la classe politique jurassienne, alors en campagne électorale.

Autre temps fort, mais vraiment très fort celui-là, ce fut le 40^e anniversaire des ateliers protégés des Castors. Le rendez-vous avait été fixé à Saignelégier et ce fut une journée absolument magnifique. Mmes Lötscher et Citherlet, qui furent dans ce domaine de véritables pionnières, étaient pré-

sentes. Ce sont ces deux personnalités en effet qui ont imaginé et mis sur pied cette structure qui permet aujourd'hui à une bonne centaine de personnes d'évoluer dans une dignité retrouvée. Je puis vous assurer que l'on reçoit une belle leçon d'humilité et que c'est très touchant d'être au milieu de ces personnes. On repart d'une telle journée le cœur plein d'émotions.

Toujours dans les communications, je tiens tout d'abord à féliciter notre collègue député Jacques Gerber pour sa nomination à la tête du nouvel Office de l'environnement de même que notre collègue Michel Choffat qui reprendra la mairie de Buix tout prochainement. Je vous souhaite un très grand plaisir mêlé d'enthousiasme pour vos défis respectifs.

Je tiens maintenant à présenter à nos deux collègues députés, à savoir à Jérôme Corbat et à Michel Choffat, les sincères condoléances du Parlement jurassien. Tous deux ont en effet eu le grand chagrin de perdre un de leur parent tout dernièrement. En votre nom à toutes et tous, je les assure de notre entière et sincère sympathie. Une page du grand livre de la Vie s'est définitivement tournée mais il faut se rappeler que lorsqu'on le souhaite, à n'importe quel moment, on peut toujours aller à la page où l'on avait parlé du bonheur, des rires et de la tendresse pour se consoler un peu.

Le Secrétaire du Parlement étant absent – et vous pu déjà le constater – cette semaine pour cause de représentation officielle en Macédoine, je vous propose que cela soit Nicole Roth qui le remplace dans ses fonctions. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ? (*Applaudissements.*) Je vous remercie de votre confiance.

Les communications étant dès lors terminées, je vous propose d'entamer notre ordre du jour avec le point 2, soit celui des questions orales.

2. Questions orales

Programme A16 et utilisation complète des crédits

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : Malgré les problèmes géologiques rencontrés dans les tunnels du Neu-Bois et de Choindez ainsi que les recours et les oppositions formulés contre des adjudications qui sont intervenus sur les chantiers en cours durant l'année 2007, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir nous informer aujourd'hui si le programme établi pour la mise en service complète du réseau pour 2014 sur le territoire cantonal pourra être respecté sur la Transjurane A16 et nous confirmer également que les 148 millions accordés pour 2007 par la Confédération (selon le budget cantonal de cette année) pourront être complètement utilisés sur les différents chantiers de l'A16.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Equipement : Cette année, la Confédération nous a alloué environ 150 millions de francs pour la construction de l'autoroute A16 sur le territoire jurassien. Déjà, une première réponse à votre question : les travaux planifiés en 2007 correspondant aux crédits alloués seront exécutés conformément au programme prévu. Il n'y aura pas de retard cette année. Malgré le fait que les délais seront tenus, les crédits A16 alloués en 2007 ne seront pas totalement utilisés. Selon nos prévisions aujourd'hui, le montant non dépensé se situera entre 7 et 9 millions de francs. Alors, me direz-vous, comment avez-vous pu réaliser la totalité des travaux 2007 sans utiliser la totalité des crédits à disposition ? Et bien, il y a une explication : les

offres des entreprises sont actuellement en moyenne inférieures de 5 % à 10 % aux devis calculés et le cumul de ces différences entre les prix des adjudications et les prix des devis représentera, pour 2007, environ 10 millions de francs, c'est-à-dire plus que le montant non dépensé. Conclusion : les travaux 2007 seront réalisés dans le respect de la planification et à un coût inférieur.

Les services de l'Etat et les entreprises mandatées ont donc bien travaillé. L'argent du contribuable a été utilisé de manière économe.

Pour conclure, aujourd'hui, on peut vous rassurer. Les délais prévus pour terminer l'A16 sur territoire jurassien seront tenus, sauf événement ultérieur.

M. Jean-Louis Berberat (PDC) : Je suis satisfait.

Laisser-aller à l'Office des véhicules et privatisation de ce service

M. Philippe Rottet (UDC) : Voici quelque trois ans, un fonctionnaire cantonal travaillant au service des expertises était relevé de ses fonctions suite à des malversations. Peu après, l'affaire dite des BMW faisait la une des médias, avec les inculpations que l'on sait aujourd'hui, où, étrange paradoxe, les principaux intéressés sont toujours des agents de la fonction publique ! La semaine dernière, un agent de l'Office des véhicules était pris la main dans la caisse avec, pour corollaire, sa mise à pied.

Nous devons constater et déplorer qu'il s'agit du même service et nous ne saurions passer sous silence qu'il y a un laisser-aller général. Il serait trop facile de n'invoquer que le hasard.

Non seulement au vu de ce qui précède mais également du fait que l'administration doit se redimensionner, nous demandons au Gouvernement s'il n'envisage pas, dans un proche avenir, de privatiser ce service ou à tout le moins de prévoir un établissement autonome de droit public à l'image de celui du canton de Fribourg qui fonctionne à la satisfaction générale depuis dix ans.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Les faits relevés à cette tribune sont effectivement avérés, sont regrettables et le Gouvernement n'en est en tout cas pas fier. Cela, on peut le dire, ce d'autant plus qu'ils jettent le discrédit sur l'ensemble de la fonction publique, ce qu'elle ne mérite en tout cas pas.

Des procédures sont en cours et vous savez que cela prend un certain temps et que le Gouvernement suit de manière très étroite pour qu'on puisse aller de l'avant le plus rapidement possible.

Quant à votre question de privatisation ou d'autonomisation, Monsieur le Député, je vous renvoie simplement à la lecture du programme de législature du Gouvernement, dans lequel il est prévu que le Gouvernement va mettre en route l'autonomisation de ce service.

M. Philippe Rottet (UDC) : Je suis satisfait.

Trois salaires de chef de service au nouvel Office de l'environnement

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : Ma question concerne la récente nomination du chef du nouvel Office de l'environnement.

Dans le message du Gouvernement concernant la fusion des offices de l'OEPN et de l'Office des forêts, il est dit : «Il va sans dire qu'un poste de chef d'office sera économisé». Il est également dit que l'on va économiser entre 2,5 et 5,0 emplois à plein temps et que «les suppressions de fonctions s'opéreront par le biais des départs naturels (démissions et retraite) ou mutation interne». Lors des discussions au Parlement concernant cette fusion d'offices, on a sans autre imaginé la mutation par exemple d'une secrétaire dans un autre service afin de combler un poste qui serait resté vacant et ainsi réaliser une réelle économie.

Un nouveau chef de service venant de l'extérieur vient d'être nommé. Probablement que le profil de cette personne correspond mieux aux qualifications requises que les offres de service venant de l'interne. Ce n'est pas mon propos d'en juger. Par contre, j'ai appris avec grand étonnement que les deux chefs des offices précédents restent dans le nouvel office avec forcément une fonction de subalterne mais... avec le même salaire que précédemment ! Donc, si je résume la situation, nous n'avons bien qu'un seul chef de service mais trois salaires de chef de service ! Mes deux questions :

1. Y a-t-il des démissions, retraites ou mutations prévues prochainement pour les deux anciens chefs ?
2. Si non, est-il prévu de réévaluer leur poste et d'adapter leurs salaires à leurs nouvelles fonctions ?

Je me réjouis d'entendre la réponse du Gouvernement.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Peut-être un rappel : lorsque le projet de fusion a été initié, le Gouvernement a introduit un moratoire sur le remplacement des postes, enfin sur le départ, afin justement de pouvoir se réserver la possibilité de réorganiser le nouvel office sans contraintes nouvelles.

Déjà peut-être une petite correction dans vos déclarations, Monsieur le Député. En ce qui concerne l'Office des forêts, le poste de chef de cet office n'a pas été repourvu. Suite au départ en retraite de M. Roches en 2004, M. Monnin a occupé cette fonction par intérim et des collaborateurs temporaires ont été engagés pour assurer l'ensemble des tâches de l'office. Jusqu'à présent, ce chef d'office n'a donc pas été remplacé.

Du côté de l'OEPN, un poste de responsable du secteur «air, bruit, sites pollués» n'a pas été repourvu suite au départ du titulaire, également à fin 2004. Et la gestion de l'important dossier de la décharge de Bonfol incombant à ce secteur a été confiée à un mandataire externe et des temporaires ont été engagés pour assurer les tâches courantes.

Donc, nous avons introduit un moratoire et nous avons deux postes à responsabilités qui n'ont pas été repourvus.

Avec la nomination du nouveau chef d'office, la situation rentre ainsi dans l'ordre. Un organigramme transitoire devra être adopté par le Gouvernement – je dis bien transitoire – ces prochains temps afin de permettre la mise en place de la nouvelle organisation.

Effectivement, le chef actuel de l'OEPN et le chef ad intérim du FOR ont manifesté le désir de rester dans le nouvel organigramme, d'occuper des tâches à responsabilités dans ce nouvel organigramme et cela se fera sans augmentation de postes puisque nous avons deux postes à responsabilités non repourvus.

Je rappellerai pour finir que le Gouvernement a garanti qu'il n'y aurait aucun licenciement dans le cadre du projet de fusion EPN-FOR et que les économies projetées, qui vous ont été annoncées, restent toujours un objectif pour le Gouvernement.

M. Jean-Pierre Bedit (PDC) : Je ne suis pas satisfait.

Accueil des touristes dans le Jura

Mme Erica Hennequin (CS-POP+VERTS) : Il y a une dizaine de jours, c'était le jeudi 12 octobre à midi et quart, j'étais au guichet de la gare de Delémont et il s'y trouvait un touriste allemand qui voulait «voir» des dinosaures, sans plus de précisions. Il avait probablement appris qu'il y avait quelque chose d'intéressant dans notre Canton sur ce thème. L'employée lui a dit que ce n'était pas possible, qu'il n'y avait pas de moyen de transport pour aller à Réclère le jour même. Le touriste insiste, il est venu pour cela à Delémont et l'employée consulte quand même son ordinateur et lui annonce qu'il pourrait être à Réclère à 18 heures. Il était midi et quart ! L'amateur de dinosaures a finalement acheté un billet pour Bâle pour se rendre au Musée d'histoire naturelle. Il aurait souhaité avoir des renseignements sur la façon de se rendre de la gare au musée mais l'employée n'a pas pu répondre non plus.

L'accueil était lamentable et, là, je ne mets pas l'employée en cause : elle était seule au guichet et de nombreux voyageurs attendaient. Les informations étaient lacunaires : pas un mot sur l'exposition Paléomania de Chevenez, rien sur les traces des dinosaures, pas un petit dépliant à distribuer à la gare ! Ce sont chaque fois des nuitées, des repas au restaurant et sûrement aussi des rencontres et des échanges qui sont perdus.

Ma question principale est : est-ce qu'il y a vraiment une volonté de développer le tourisme dans le Jura ? J'aimerais savoir aussi où les intéressés peuvent trouver des renseignements dans la capitale lorsque l'office de Jura-Tourisme est fermé et pourquoi les traces de dinosaures n'ont pas été accessibles aux visiteurs qui, pourtant, étaient prêts à venir de loin pour les voir et, par là, faire connaissance avec notre région.

J'aimerais aussi encore citer une petite phrase que j'ai lue sur le site de Jura-Tourisme, qui disait : «Quelques vingt petits établissements vous attendent pour vous offrir leurs spécialités régionales, dans un environnement rural et isolé mais aisément atteignable». Alors, aisément atteignable ? Ce n'est probablement pas l'avis de ce touriste allemand et d'autres qui ont fait la même expérience !

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Avec vous, Madame la Députée, je regrette pareilles situations alors que nous avons à serrer les coudes afin de promouvoir le plus efficacement possible les atouts et les richesses de notre Canton.

Ainsi que je l'ai annoncé il y a quelque temps, j'ai agencé une séance de travail afin de traiter de la problématique du tourisme en général, de l'accueil (ce dont vous parlez) et de l'hébergement en particulier. J'ai convié bien entendu Jura-Tourisme, également Gastro-Jura, et il va de soi, Madame la Députée, que je ferai part des différentes remarques qui me sont faites. J'en ferai mention et bien entendu que nous irons de l'avant sur cet objectif principal qui est le développement du tourisme, composante du développement

de la République et Canton du Jura. La problématique de l'accueil et de la fermeture des différents points dont vous venez de parler sera donc abordée.

Mme Erica Hennequin (CS-POP+VERTS) : Je suis partiellement satisfaite.

Déménagement des Publivores et promotion économique

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : Suite à la parution de l'article relatif au départ de M. Jean-Marc Boursicot pour le canton de Vaud dans le «Quotidien Jurassien» du 12 octobre 2007, force est de constater et d'admettre que la promotion économique n'est de loin pas une sinécure dans notre République et Canton du Jura. En effet, on y apprend notamment que la cinémathèque de M. Boursicot va quitter les locaux inondables du Technopôle de Porrentruy pour s'établir dans les grands locaux propres et prestigieux du château de Crissier.

Sollicités pour trouver de nouveaux locaux de remplacement, la ville de Porrentruy et le Bureau du développement économique du Canton, après avoir mis sens dessus dessous toute la République, n'ont pas réussi à dénicher des locaux susceptibles de satisfaire M. Boursicot. La Villa Zaugg aurait, semble-t-il, fait l'affaire, mais à quel prix ? Le Jura souffre-t-il d'un manque aussi lancinant de locaux disponibles ? On croit rêver !

En outre, dans la même presse, il est mentionné que l'entreprise des Publivores a bénéficié d'un soutien financier substantiel de la ville de Porrentruy et du canton du Jura afin de diminuer le montant des loyers : on parle de 30'000 francs pour la ville de Porrentruy.

Malgré tant d'efforts des collectivités publiques, rien n'a pu empêcher le déménagement des Publivores et de ses six employés sur les bords du Léman. Sans oublier auparavant, en guise de remerciement, le dépôt d'une plainte pénale à l'encontre de la société RégioTech SA, gérante du Technopôle. La cerise sur le gâteau, en fait !

Autant de faits navrants et consternants qui appellent les questions suivantes : Le canton du Jura a-t-il aidé financièrement l'entreprise Boursicot et à hauteur de quel montant ? Prendra-t-on toutes les précautions nécessaires afin que l'entreprise respecte et honore financièrement ses engagements contractuels ? Enfin, peut-on connaître l'appréciation que porte le Gouvernement sur l'attitude de ce personnage déconcertant et sur la perte socio-culturelle qui est liée au départ des Publivores pour la riviéra vaudoise ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Effectivement, Monsieur le Député, la situation dont vous parlez est extrêmement regrettable.

Pendant deux ans, le responsable de ces entreprises, M. Boursicot, a vanté les mérites du Bureau du développement économique et a clamé haut et fort la qualité de l'accueil jurassien. Ensuite, et vous l'avez mentionné, il a été régulièrement dit dans la presse que, peut-être, l'Etat et que d'autres partenaires n'auraient pas été aussi accueillants qu'il l'aurait souhaité, ce qui est évidemment faux.

Je m'insurge contre ces propos-là du fait que, dès l'instant où M. Boursicot est arrivé dans le canton du Jura, il a été d'emblée aidé. A partir de l'instant où il y a eu les inondations que vous connaissez, des contacts ont été très rapi-

dement pris avec lui, par le Bureau du développement économique et par moi-même. Je peux vous dire qu'une quinzaine de locaux (je ne vais pas les citer) ont été visités par M. Boursicot, accompagné du délégué à la promotion économique.

Cette affaire est extrêmement regrettable, ce d'autant que le canton du Jura a effectivement également soutenu M. Boursicot. Il est à relever à ce propos que le Jura a versé des aides au loyer et à l'embauche du personnel et qu'enfin des contributions ont été accordées par rapport à un privilège fiscal.

A partir de là, il est bien clair, puisque M. Boursicot est parti avant les délais usuels, qu'une procédure est en cours afin de savoir s'il est possible de demander un remboursement partiel ou total des aides versées. Jusqu'à aujourd'hui, Monsieur le Député, 15'960 francs ont été versés pour ce qui est de l'engagement de personnel. S'agissant d'une contribution financière concernant les loyers, il s'agit de 22'687 francs pour la première année (je tiens à être précis) et de 11'313 francs pour la seconde année.

De plus, un contrôle par le Service des arts et métiers et du travail va être effectué ces tous prochains temps afin de voir de quelle façon M. Boursicot pourra restituer à l'Etat différents montants. Nous allons les exiger bien entendu et nous regrettons, avec vous, encore une fois une situation où l'Etat a tout fait, tant du point de vue financier que du point de vue de l'accueil.

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : Je suis satisfait.

Nouveaux tarifs des crèches

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Ma question se rapporte à l'arrêté du Gouvernement concernant les nouveaux tarifs des crèches et de l'UAPE.

Par courrier du 2 octobre dernier, le Gouvernement avise les communes et les institutions d'accueil de la petite enfance du nouvel arrêté des tarifs des crèches, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2008. Je suis naturellement soulagée que nous ayons enfin reçu ces tarifs qui assureront une meilleure cohérence entre toutes les crèches de notre Canton.

Le but de ma question n'est pas de remettre en cause les tarifs qui, pourtant, pourraient changer la donne pour certaines familles qui seront appelées à signer un nouveau contrat avec l'institution. Ainsi, par exemple : un couple avec deux enfants, dont un bébé et un enfant scolarisé, paie au tarif actuel 1400 francs. Dès le 1^{er} janvier 2008, il lui en coûtera 2400 francs.

Dès lors, où peut bien être mon inquiétude, Madame, Messieurs les Ministres ? Le délai entre la communication de l'arrêté et son entrée en vigueur est inférieur à trois mois, délai généralement admis pour une demande de modification d'un contrat de travail. Imaginons qu'un parent, au vu des conséquences financières du nouvel arrêté, décide de modifier ou d'interrompre ses relations de travail, il ne peut le faire dans ce délai légal.

Le Gouvernement, au vu de cette situation, est-il disposé à différer l'entrée en vigueur de l'arrêté et de la fixer au 1^{er} mars 2008 ?

M. Philippe Receveur, ministre des Affaires sociales : Je suis perplexe, Madame la Députée ! Perplexe d'une telle

demande s'agissant d'un tarif qui a été appelé de ses vœux par l'ensemble des partenaires sociaux jurassiens, face à ce tarif qui correspond aux attentes exprimées dans le cadre de la vaste procédure de consultation qui a été menée l'été dernier, au cours de laquelle nous avons pu nous assurer que la caractéristique sociale de ce tarif était bien acceptée, nous avons compris que les seuils et les plafonds étaient non seulement contestés mais étaient aussi contestables. Nous avons revu notre copie, nous avons adopté un nouveau tarif qui, cette fois-ci, je pense pouvoir le dire au nom du Gouvernement, est véritablement social et je m'étonne vraiment qu'on nous demande maintenant de différer l'entrée en vigueur de cet arrêté.

Vous avez pris un exemple, Madame la Députée, qui est peut-être celui qui prévaut dans votre crèche ou dans une autre parce qu'il faut savoir une chose, c'est que, dans le Jura, autant il y a de crèches, autant il y a d'histoires, autant il y a de tarifs. Et c'est précisément là contre que le tarif de référence adopté par le Gouvernement doit apporter une cohérence mais surtout plus de solidarité entre usagers du cercle des crèches et plus de solidarité à l'intérieur de la société en général.

Alors, bien sûr, qui dit uniformisation des tarifs dit forcément qu'il peut y avoir d'un certain côté des personnes qui vont y gagner et de l'autre des personnes qui vont y perdre. Nous avons évalué cette situation et nous avons estimé que le risque était tout à fait supportable et que, somme toute, la perspective même de ce tarif, qui vise une opération blanche au travers d'un tarif social et plus solidaire, méritait véritablement qu'il soit adopté sous cette forme-là.

Et je peux vous dire que l'exemple que vous citez est peut-être un exemple extrême car l'expérience nous montre qu'il y a très très peu de familles qui placent tous leurs enfants pendant toute la journée. Evidemment, si on veut voir quel peut être l'effet le plus pervers de ce nouveau tarif, on va lui trouver à redire mais, d'une manière générale, ce tarif est équilibré et mérite d'entrer en vigueur au début de l'année prochaine car, en prenant en référence d'autres tarifs fixés ailleurs, que ce soit à Delémont ou n'importe où, on peut arriver à des situations qui choqueraient encore plus.

Donc, le souhait du Gouvernement est bel et bien de mettre en pratique ce tarif dans le délai possible du 1^{er} janvier de l'année prochaine et nous n'envisageons pas de moratoire.

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Je ne suis pas satisfaite.

Base légale pour interdire de manifester à visage couvert et pour interpeller les manifestants cagoulés

M. Fritz Winkler (PLR) : Les débordements qui ont dernièrement eu lieu à Berne ont mis en évidence un problème délicat. Des personnes malintentionnées infiltrèrent la foule des manifestants alors qu'elles n'ont probablement aucun lien avec ces derniers. Ces individus cagoulés détruisent et font un maximum de dégâts en un temps très court avant de disparaître subitement sans que la police ne puisse intervenir, encore moins identifier ces trouble-fête.

En juin 2003, quelques jours seulement avant le G8 d'Évian et ses émeutes dans tout le bassin lémanique, un conseiller aux États a déposé une motion afin que le Conseil fédéral prépare une loi interdisant aux personnes de manifester à visage couvert. Le Conseil fédéral a répondu que

les cantons sont compétents en matière de police. Il n'envisage donc pas de régler cette question au niveau fédéral.

Le commandant de la police vaudoise a récemment été interpellé à ce sujet. Pour lui, c'est évident, il faut interdire les gens cagoulés à une manifestation. Mais dans la mesure où c'est une atteinte à la liberté personnelle, une base légale est nécessaire.

La Suisse se prépare pour l'Euro 2008. Des sommes importantes sont prévues pour la sécurité. Le Jura est lui aussi en pleins préparatifs. La police jurassienne s'est ainsi équipée de nouvelles caméras de surveillance. L'identification des émeutiers s'en trouvera facilitée, pour autant qu'ils agissent à visage découvert. Ma question : Monsieur le ministre de la Police peut-il nous indiquer s'il existe une base légale dans notre Canton pour interdire de manifester à visage couvert et pour interpellier les manifestants cagoulés ? A défaut, le Gouvernement envisage-t-il de légiférer ?

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Je ne «fourrai» pas ma cagoule pour vous répondre, Monsieur le Député, et je ne sais pas si la sirène qui a accompagné vos propos intervenait justement sur une manifestation mais ce que je peux vous dire ici, c'est qu'il n'y a effectivement pas de base légale cantonale ni fédérale qui régleme l'interdiction du port de la cagoule lors de manifestations. Or, actuellement, il faut quand même rappeler que le principe de liberté prévaut en matière de réunion ou de droit de manifestation et qu'il faut quand même le consacrer. Mais il est vrai que ces trouble-fête, et notamment ceux qui n'osent pas apparaître à visage découvert, sont souvent ceux qui font dégenerer les manifestations.

Aujourd'hui, dans le Jura, il y a peut-être deux solutions qui pourraient être appliquées à défaut de base légale. Les autorisations de manifestation sont toujours valables mais sont du domaine communal et il appartiendrait aux communes, au moment où elles autorisent une manifestation, de fixer comme condition d'exclure de la manifestation les personnes qui seraient cagoulées. L'autre possibilité, au cas où cette manifestation organisée avec même cette contrainte se déroulerait avec des personnes cagoulées qui pourraient troubler l'ordre public, serait qu'on pourrait faire application de la clause générale de police qui, elle, permet d'intervenir, faute de base légale, contre les fauteurs de trouble. Mais il est vrai qu'il y a des conditions très strictes pour faire application de la clause générale de police.

Nous allons évaluer votre proposition, Monsieur le Député, dans le cadre de l'EURO 08.

Ce que je tiens aussi à dire – vous avez cité le commandant de la police cantonale vaudoise – c'est que, dans le même article du journal où ces propos étaient relevés, vous avez pu lire qu'il y a des divergences de vues au sein des professionnels en matière de sécurité qui disent notamment qu'intervenir spécifiquement contre ces gens cagoulés provoque parfois, même souvent, une explosion dans les manifestations qui règle encore moins la situation telle qu'elle se présente. Donc, il y a aussi là, il faut le savoir, quelques divergences d'interprétation, respectivement d'intervention.

Mais nous allons examiner votre proposition et puis, cas échéant, si nous avons besoin d'une base légale, il appartiendra évidemment au Parlement de l'accepter.

M. Fritz Winkler (PLR) : Je suis satisfait.

Baisse des impôts et flux migratoires

M. Francis Girardin (PS) : Environ 15 millions de francs par année, c'est approximativement le montant qui ne rentre plus dans les caisses de l'Etat jurassien depuis la mise en vigueur de la baisse des impôts et la diminution de certaines taxes.

Cette baisse de la fiscalité devait être, selon la droite de ce Parlement, le remède principal pour assurer un nouvel essor au Canton. Elle devait attirer dans notre région une migration de population qui aurait permis au Jura de compter quelque 80'000 habitants dans les années à venir.

Le groupe et le parti socialistes n'ont jamais partagé ce point de vue, ne voyant dans ces opérations que des moyens d'affaiblir et de diminuer le rôle de l'Etat. Nous avons été confortés dans notre position par la publication, en 2005, d'une étude de l'université de Saint-Gall. Cette étude conclut que l'incitation fiscale n'a aucune influence sur le choix du lieu de domicile des personnes physiques. D'autres facteurs, tels que la qualité de la vie, le marché immobilier, l'emploi, les services incitent les gens à migrer.

Nous arrivons à la fin de la troisième année de cette nouvelle situation fiscale. Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, quel bilan, provisoire évidemment mais certainement indicatif, pouvez-vous en tirer ? Y a-t-il beaucoup de contribuables, peut-être à haute capacité fiscale, personnes physiques ou morales, qui se sont établis dans le Canton, attirés par ces baisses d'impôts ?

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Je ne saurais vous donner des chiffres précis parce que nous n'avons pas tenu une comptabilité exacte de l'évolution des contribuables dans le Canton.

Ce que j'aimerais vous dire, Monsieur le Député, ou vous rappeler mais vous le savez très bien, c'est que cette baisse fiscale était l'un des volets de l'ensemble du grand dossier «Jura Pays Ouvert» que votre groupe et votre parti se sont attelés à combattre et avec le succès qu'on connaît, sauf pour la baisse fiscale, heureusement pour nous en tout cas. Ce que j'aimerais dire, c'est qu'à elle seule la mesure n'était pas suffisante pour évidemment atteindre les objectifs qui lui étaient assignés mais, enfin, on ne refait pas l'histoire et il faut plutôt regarder devant.

Ce que nous pouvons dire en tout cas, c'est que si nous n'avons pas procédé à ces baisses fiscales, qu'elles soient celles prévues dans la mesure «JPO» comme celles de l'adaptation de la fiscalité en matière de prestations en capital ou sur la fortune, nous avons la garantie et la certitude que des contribuables – ceux-là même qui se situent tout en haut de l'échelle, ceux que vous n'appréciez pas beaucoup, Monsieur le Député, et qui paient la plupart des impôts de ce Canton – seraient partis. C'est une réalité parce que nous avons des témoignages très clairs de personnes qui ont au dernier moment refusé de partir ou renoncé à partir et d'autres qui étaient parties et, parce qu'on a baissé ces deux éléments-là, sont revenues dans le Canton. Donc, on peut dire en tout cas que, sous cet angle-là, l'opération est réussie.

Alors, c'est vrai que cela pose des problèmes pour les finances publiques. Nous le savons mais si l'on veut lutter contre la désertification du Canton, on doit aussi agir sur la fiscalité. Et, par rapport aux études de Saint-Gall, il faudra quand même que Saint-Gall nous explique comment ce sont

les cantons où l'on paie le moins d'impôts qui sont les plus riches de la Suisse.

M. Francis Girardin (PS) : Je ne suis pas satisfait.

Salle Saint-Georges et futur CREA à Delémont

M. Michel Thentz (PS) : Le conseil communal de Delémont a récemment pris la décision de reporter au-delà de 2012 l'investissement prévu pour la réhabilitation et la transformation de la salle Saint-Georges. Le projet, tel que proposé par l'architecte puis accepté par la commission et le conseil communal, prévoit non seulement d'en faire une salle de spectacles mais aussi un outil à disposition des entreprises, associations et autres utilisateurs potentiels, notamment comme salle de congrès. Ce lieu est en outre appelé à accueillir les locaux du Centre culturel régional de Delémont.

L'annonce du report de cet investissement, décision liée à la capacité d'investissement de la ville, a suscité l'émoi, voire la colère, des milieux culturels, qui attendent cette réalisation depuis des années, voire des dizaines d'années et qui ont participé activement à l'élaboration du projet.

La décision de report serait, semble-t-il, également provoquée par l'éventuelle, voire probable implantation du CREA (centre régional d'expression artistique) à Delémont. Or, à notre connaissance, ces deux projets ne sont pas concurrents mais bel et bien complémentaires.

Afin d'amener des éclaircissements dans le débat autour de ces deux investissements, je souhaiterais avoir quelques précisions quant à la vocation du futur CREA et le calendrier de réalisation tel qu'il est établi à ce jour.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : En préambule, je peux préciser que je comprends l'émoi (et le terme est peut-être un peu pudique et vous avez même parlé de colère) des milieux culturels, qui attendent depuis des années, voire des décennies, des infrastructures, surtout des moyens en infrastructures et en locaux décents pour le travail culturel, que ce soit à Delémont mais également à Porrentruy.

Par contre, en même temps, je me dois de préciser que ces outils de promotion culturelle, que ce soit pour Delémont ou Porrentruy, si le Canton participe au subventionnement, il n'en est pas responsable des investissements de manière générale. Pour les trois centres culturels, pour Ursin, pour les sociétés de théâtre et autres, ce sont les collectivités locales qui sont responsables.

Le problème, lorsqu'on parle du CREA, c'est qu'on n'ose pas véritablement en parler tant que le dossier qui est travaillé par le comité de pilotage n'a pas été remis aux deux partenaires. Et c'est là que c'est extrêmement sensible. Les deux partenaires sont naturellement le Gouvernement jurassien mais également le Conseil exécutif du canton de Berne. Et le dossier est sensible étant donné que le travail se fait en étroite partenariat et doit déboucher sur un projet non seulement commun dans le concept mais sur une réalisation commune. Donc, nous respectons le calendrier de part et d'autre.

Pour information, le dossier sera remis par le chef de projet, Blaise Duport, au mois de novembre de cette année.

Dans le mandat qui a été confié au comité de pilotage (comité auquel je participe notamment aux côtés du président de la commission «culture» du Conseil du Jura ber-

nois), il était mentionné la nécessité d'établir un état des lieux des infrastructures des deux régions (Jura bernois et Jura) et également de vérifier la complémentarité, la mise en réseau, l'émulation de ces différents lieux culturels. Ce qui a été fait et, actuellement, si je ne peux pas me prononcer sur la localisation en tant que telle du CREA, ce qu'on peut dire, c'est qu'au niveau des expériences et des études de mobilité qui ont été sollicitées notamment à l'université de Lausanne, la région privilégiée est celle de Moutier-Delémont.

Ensuite, que le CREA se fasse à Moutier ou à Delémont, il paraissait opportun au comité de pilotage que le projet de restauration et de rénovation de la salle Saint-Georges soit rediscuté, questionné parce que des synergies seront inevitables et c'est même fondamentalement positif.

Par contre, il n'y a pas concurrence entre les projets mais véritablement complémentarité dans la mesure où ils sont très sensiblement différents.

Le CREA a une vocation suprarégionale (Jura, Jura bernois mais aussi Suisse romande) et il s'inscrit dans des réseaux beaucoup plus vastes en tant que tels et également internationaux. Il a une vocation d'accueil de spectacles bien sûr. C'est un complexe avec deux salles de spectacles mais il a aussi et surtout une vocation de création (il accueillera donc des troupes, soit de théâtre ou de danse et autres, pour des créations) mais également une vocation de formation, via «Cours de Miracles», via différents projets; donc également une spécificité jeune public.

La salle Saint-Georges, ce n'est pas à moi de la définir, c'est plus à la commune de Delémont et surtout au Centre culturel régional de Delémont de dire ce qu'il en est mais c'est surtout un outil de promotion pour la culture régionale, pas seulement pour le centre culturel mais pour toutes les associations, que ce soient les Funambules, la fanfare, l'orchestre symphonique du Jura, et j'en passe parce que les besoins sont très importants, mais il a une dimension prioritairement et nécessairement locale.

Je crois que la ville de Delémont a pris des options en lien avec sa planification financière. Il est raisonnable qu'elle ait questionné le projet de salle Saint-Georges au vu des possibles et probables investissements en matière de CREA mais on ne peut pas dire que le CREA aurait tué dans l'œuf la salle Saint-Georges ni même que cela n'aurait aucun sens d'envisager un CREA avec le canton de Berne parce que la salle Saint-Georges est en processus de rénovation.

Voilà, je ne suis pas persuadée que je vous rassure pleinement mais j'essaie de clarifier le fait qu'il y a véritablement complémentarité et que, dans les mois à venir, nous aurons à débattre, avec le Conseil exécutif du canton de Berne dans un premier temps, ensuite avec le Conseil du Jura bernois et tous les acteurs culturels, de la possibilité – pour ma part, c'est une nécessité – de mettre en œuvre le projet du CREA qui, actuellement, tel que prévu par le comité de pilotage, relèverait d'une nécessité de financement, en terme de parts d'investissements, de l'ordre de 70 % à 75 % par les deux cantons, de 15 % à 20 % par des fonds privés et 10 % de la ville d'accueil.

M. Michel Thentz (PS) : Je suis satisfait.

Autorisation de la commune de Bassecourt d'ouvrir une librairie à minuit et décisions du Service des arts et métiers et du travail

Mme Corinne Juillerat (PS) : Hier, sur le site internet de RFJ, j'ai appris que la commune de Bassecourt avait autorisé une librairie d'ouvrir ses portes à minuit dans la nuit de jeudi à vendredi pour la vente du dernier livre d'Harry Potter. Je vous rassure, je n'ai rien contre Harry et ses fans, moi-même, après avoir fortement hésité à me remettre à l'anglais, ayant réservé depuis de longues semaines mon exemplaire mais dans une librairie respectueuse des heures d'ouvertures usuelles de ce Canton.

Je ne vais pas vous redire encore une fois à cette tribune tout le mal que je pense de ces ouvertures commerciales irrespectueuses de la vie privée des employés. A Bassecourt, après avoir travaillé le 26 décembre dernier, on va peut-être aussi y travailler en pleine nuit... Quelle sera donc la prochaine étape ?

Mais ma question est autre... Dans le même communiqué, j'y ai appris que le Service cantonal des arts et métiers et du travail avait, dans un premier temps, refusé cette demande d'ouverture, pour des raisons légales me semble-t-il, puis s'est ravisé et est maintenant en parfait accord avec la commune de Bassecourt pour autoriser cette ouverture. Par quelle baguette magique ce revirement a-t-il été possible ?

Je rajoute à cela que Mme Leuthard, ministre fédérale de l'Economie, a elle aussi interdit cette pratique en Suisse. Une ouverture nocturne de ce type ne pourrait légalement se justifier seulement par un besoin urgent et non un besoin culturel ou, pour être moins naïve, mercantile.

Le Gouvernement pense-t-il que cette décision est adéquate compte tenu de la loi actuelle qui prévoit l'heure maximale à 21h30 et en regard des options prises concernant l'uniformisation cantonale des heures d'ouverture des commerces et les limites fixées par le Parlement le mois dernier ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : A ma connaissance, il n'y a pas eu de revirement. J'ai pris des renseignements auprès des Arts et métiers. Ce qui m'a été dit, c'est que la loi sur l'industrie est claire, à savoir qu'elle ne permet pas d'ouvrir de magasin la nuit mais c'est à la commune responsable d'appliquer la loi, commune qui, finalement en quelque sorte, endosse la responsabilité de permettre l'ouverture dont vous faites mention. Et je sais que la commune l'a permise mais, en tout cas, s'agissant des Arts et métiers, ces derniers ne peuvent pas octroyer l'autorisation dont vous parlez.

Mme Corinne Juillerat (PS) : Je ne suis pas satisfaite.

Autorisations d'opérations médicales à l'extérieur du Canton

M. Germain Hennet (PLR) : La garantie de paiement extracantonale pour les opérations médicales pratiquées à l'extérieur du Canton est soumise, comme on le sait, à l'accord du Service de la santé publique. Des médecins bien choisis sont chargés d'examiner les dossiers et de donner le feu vert à cet effet.

Récemment, une situation a créé un certain émoi dans la population delémontaine alors même qu'une personnalité de la ville a fait les frais d'une absence de tous les médecins

compétents pour accorder une telle autorisation. A l'hôpital de Bâle, la salle d'opération était prête, de même que le chirurgien et le patient. Manquait toujours l'autorisation qui n'est arrivée qu'une semaine plus tard vu que les médecins jurassiens étaient, semble-t-il, en vacances ou ailleurs !

La pratique des autorisations d'interventions à l'extérieur du Canton, si elle n'est pas assumée correctement, a montré combien il serait préférable que le patient ait le libre choix du médecin et de l'hôpital.

Comment se fait-il que le Gouvernement n'ait pas la garantie que son système d'autorisation ne soit pas assumé en permanence ? Cette situation entraîne des dérapages incontrôlés qui mettent en péril la renommée du système de santé. Dommage !

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : S'agissant du libre choix de l'hôpital, je me permets, Monsieur le Député, de vous renvoyer au débat actuellement en cours devant les Chambres fédérales, débat dans le cadre duquel le Gouvernement jurassien, à son niveau et chez soi, a déjà eu l'occasion de prendre position dans le sens, au fond, d'un refus du libéralisme absolu et du libre choix total de l'établissement hospitalier dans le contexte actuel de la LAMal. Nous ne voulons pas, Monsieur le Député, à la fois être un canton obligé par la LAMal d'entretenir un système sanitaire extrêmement coûteux, tout à la fois en permettant aux gens d'aller se faire soigner ailleurs. Il faut introduire dans la LAMal plus de concurrence peut-être mais la LAMal est avant tout un mécanisme chargé de réguler un marché et nous entendons que la régulation joue son rôle.

Ceci mis à part puisque le débat n'est pas de cette Chambre, si j'ose m'exprimer ainsi, et pour répondre sur le point particulier que vous avez soulevé là, je regrette qu'un cas de ce genre puisse se produire mais je pense qu'il faut remettre les choses bien à leur place. J'imagine bien qu'on ne laisse pas les gens dans la salle d'attente jusqu'au moment où le médecin compétent jurassien (chargé d'une opération purement administrative il faut le dire, médico-administrative) pourra signer un document. Nous avons des accords avec les hôpitaux de Bâle, avec les hôpitaux de Berne et avec les HUG à Genève ainsi que le CHUV à Lausanne. Autrement dit, tout ce que la Suisse compte de médecine hautement spécialisée ou universitaire est accessible aux Jurassiennes et aux Jurassiens. Même Zurich, avec qui, si nous n'avons pas d'accord, nous n'avons que très peu de cas par année.

Ces accords permettent naturellement de faire hospitaliser les Jurassiennes et les Jurassiens qui en ont besoin pour bénéficier de prestations de médecine hautement spécialisée ou universitaire. Vous le savez, vous l'avez dit d'ailleurs, la LAMal, dans son état actuel, impose que, pour accéder à un établissement situé hors du canton, la nécessité médicale soit reconnue par le médecin cantonal du canton de domicile. Et c'est dans le cadre de cette procédure qu'il a pu arriver que, d'un point de vue administratif, le suivi ne soit pas aussi rapide que celui qui, fort heureusement, prévaut encore dans les salles d'opérations. Cela n'empêche pas les gens d'avoir accès aux soins. Une opération telle que celle-ci, du point de vue administratif, peut être réglée a posteriori.

Je conçois qu'il y a de l'inconfort à cette situation. Je n'ai pas connaissance du cas particulier. Je vais m'en enquérir, faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus mais, encore une fois, en disant que les garanties médicales

auxquelles les Jurassiennes et les Jurassiens ont droit sont dans tous les cas données et les soins prodigués.

M. Germain Hennet (PLR) : Je suis satisfait.

Présence au stand de la Formation professionnelle du Comptoir delémontain

M. Yves Queloz (PDC) : Le Comptoir delémontain est un rendez-vous incontournable (60'000 visiteurs en dix jours) pour les Jurassiens et les Jurassiennes. Le canton du Jura y participe d'une manière importante avec plusieurs stands : produits du terroir, Office des sports, Formation professionnelle, ce qui est une bonne chose pour se faire connaître.

Or, plusieurs visiteurs et exposants m'ont interpellé concernant le stand de la formation professionnelle. Pourquoi dans ce stand, très important à mon avis pour l'avenir de nos jeunes, un responsable n'était présent que de 17h30 à 20h30 du lundi au vendredi alors que l'horaire normal est de 14h00 à 22h30 et que les jeunes écoliers étaient en période de vacances scolaires ?

De plus, je l'ai constaté moi-même le week-end dernier (journées de forte affluence), personne (je dis bien personne) n'était présent à ce stand afin d'informer, de renseigner et de remplir les formulaires et les documents abandonnés sur un présentoir. Ce sont les parents eux-mêmes qui faisaient office de guide, c'est un comble ! En plus, ce qui est choquant dans cette histoire, c'est qu'on pouvait lire en grand ce slogan : «Questions face à l'apprentissage, nous sommes à votre disposition». De qui se moque-t-on, je vous le demande ?

D'où ma question : est-il normal que le Canton néglige à ce point une présence (quasi inexistante à mon avis) sur ce stand, surtout que l'on sait qu'il est primordial pour notre jeunesse d'être aidée et aiguillée sur son avenir professionnel ? Et n'oublions pas que c'est aussi l'argent des contribuables jurassiens qui est investi pour ce genre de manifestation.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : En fin de compte, je ne trouve pas cela choquant ni scandaleux.

Il faut peut-être resituer le contexte. C'est la première fois qu'on participe au Comptoir. Je suis donc tout à fait fière que la formation professionnelle soit considérée comme un produit du terroir parce qu'effectivement je pense que la formation est extrêmement importante. Qui plus est, ce type de stand vise à positiver la formation en apprentissage par rapport à la formation dite en école ou plus académique.

Où vous avez fait une petite erreur, c'est que ce n'est pas le contribuable jurassien qui paie mais c'est l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). C'est cet office qui nous a payé le matériel et la location de la place. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas être là parce que l'OFFT nous paie la place. Par contre, ce qui est intéressant, c'est que ce stand est le fruit d'une collaboration entre l'Office de la formation du Jura bernois et le Service de la formation professionnelle jurassien, sur paiement de l'OFFT.

Maintenant, il faut voir qu'on a déjà eu une première esquisse d'une telle présence dans une manifestation dite économique (la BIMO) et cela a été relativement modeste.

On avait du monde sur les stands à longueur d'heures d'ouverture de la BIMO, avec peu de personnes qui venaient. Et puis je crois savoir que vous êtes l'un des partis qui demandent l'optimisation des ressources et autres. Donc, on a estimé qu'on n'allait pas mettre du personnel sur ce stand de 14h00 pile jusqu'à 22h00 mais qu'on allait privilégier des heures qui nous paraissaient être des heures cibles. Donc, effectivement, on a privilégié 17h30 à 20h00 et je sais que certains collaborateurs sont restés parfois jusqu'à la fermeture du Comptoir, parfois pas, en fonction des personnes qui venaient.

Maintenant, indiquer «de qui se moque-t-on ?». Mais vraiment de personne parce que la volonté première était de mettre la formation professionnelle au cœur du débat, au cœur d'une foire, comme vous le dites, qui accueille 60'000 personnes et surtout d'indiquer les coordonnées, les personnes de contact pour prendre des informations.

On a vu d'ailleurs que de nombreux jeunes, et moins jeunes peut-être, ont participé à un petit concours. Le stand était peut-être un peu austère mais, visiblement, l'expérience doit être renouvelée.

Il faut aussi dire que la décision de participer au Comptoir a été prise un peu tardivement et qu'on n'a pas eu le temps d'organiser tout un concept, ce qui fait que l'année prochaine, je ne sais pas si l'on sera là à toutes les tranches horaires mais on sera là avec des apprenants – parce que je pense que ce qui est le plus intéressant aussi pour les jeunes, c'est de discuter avec des jeunes en formation, de voir quelle est leur expérience – avec des formateurs, avec des entreprises, bref avec tous les partenaires de la formation professionnelle.

Donc, je suis d'accord sur le principe qu'on peut faire mieux. Je ne suis pas du tout d'accord avec le fait qu'on se serait moqué de qui que ce soit et je pense que l'expérience méritait d'être débütée ainsi.

M. Yves Queloz (PDC) : Je suis satisfait.

Conservation d'un fossile d'arbre découvert sur un chantier A16

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Un fossile exceptionnel d'arbre âgé de 30 millions d'années a été découvert en 2001 lors des fouilles paléontologiques sur le chantier autoroutier A16 de la tranchée couverte de la Beuchille au sud de Delémont. Ce tronc de 6 mètres de long et de 1 mètre de diamètre est une pièce unique pour les spécialistes et constitue à elle seule une grande richesse qui va servir aux diverses recherches sur l'histoire de notre patrimoine.

Depuis son extraction en 2001, ce tronc est stocké dans un simple support en métal au laboratoire du Voirnet à Delémont et se dégrade rapidement sous l'action de l'air et de l'humidité auxquels il est exposé. Des dommages irréparables ont déjà été subis et les échantillons montrent qu'il est difficile et presque impossible de le préserver efficacement avec des méthodes invasives sans l'endommager de façon irréversible.

D'après les faits qui viennent d'être relatés, le Gouvernement peut-il nous dire comment il prévoit l'avenir et la conservation de ce spécimen et s'il ne serait pas judicieux de prévoir au budget 2008 un montant d'environ 10'000 francs qui, selon des spécialistes, garantirait la conservation de cette pièce dans un caisson à atmosphère neutre et, ain-

si, préserver une histoire vieille de plus de 30 millions d'années ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Culture : Vous avez raison, l'avenir de ce tronç de 30 millions d'années nous inquiète. Par contre, je ne sais pas quels sont vos spécialistes mais les miens ne sont pas si optimistes que les vôtres parce qu'en fait ils n'ont pas encore trouvé la solution par rapport à cette idée de caisson à atmosphère neutre.

En fait, pour une fois, ce n'est véritablement pas une affaire d'argent. Je peux tout de suite rassurer mes collègues du Gouvernement, je ne demanderai pas de crédit supplémentaire parce que, dans les possibilités de mandats sur la conservation et la restauration d'objets découverts le long du tracé de l'A16, nous avons les disponibilités financières.

Par contre, ce qui pose problème, c'est véritablement de trouver la bonne solution au niveau technique. On m'a indiqué que des contacts avaient été pris, notamment avec un laboratoire à Grenoble, spécialiste en conservation du bois, et que différents essais et différentes démarches ont été expérimentés et que, pour le moment, effectivement, la solution optimale n'a pas du tout pu être trouvée. Je suis la première ravie si votre proposition est adéquate ou intéressante. J'imagine que quelques paléontologues sont à l'écoute de cette question orale et qu'ils se précipiteront sur cette proposition-là.

Donc, volonté est véritablement prise de préserver ce vestige. D'ailleurs, une des solutions qui a été esquissée, c'était de la remettre d'où il vient, de le réenterrer à 5 mètres de profondeur, ce qui serait assez ridicule parce qu'on ne pourrait plus l'étudier de la même manière. Mais la volonté très ferme de le préserver est là. Par contre, mes indications ne sont pas aussi pessimistes que les vôtres sur sa dégradation. Il semble que ce n'est pas, comme vous l'indiquez, à ce point-là. Mais, bref, nous allons étudier cette possibilité-là et, si je peux le dire ainsi, touchons du bois ! (*Rires.*)

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Je suis satisfait.

3. Question écrite no 2097

Présomption d'innocence : l'application d'un principe garanti à tous les agents de la fonction publique ?

Rémy Meury (CS-POP+VERTS)

L'affaire des BMW, suivie du maintien des fonctionnaires inculpés à leur poste, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Des clips (ah ! ces jeunes) ont même été diffusés sur internet.

Nous ne souhaitons pas tomber dans cette médisance gratuite. Cependant, le responsable de la question écrite, dans le cadre de sa fonction de président de la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne, a été interpellé à plusieurs reprises à ce sujet. La question la plus souvent posée par des collaborateurs de l'Etat peut se résumer ainsi : «Moi qui ne suis pas chef de service, et encore moins PDC, est-ce qu'on sera aussi indulgent à mon égard si j'ai des problèmes avec la justice ?».

Malgré toute l'énergie et toute la conviction mises par le responsable de la présente intervention pour les assurer que l'équité sera de mise, des doutes subsistent manifestement

chez certains de ces collaborateurs interrogateurs et soupçonneux.

Aussi, afin de les rassurer vraiment et officiellement, nous demandons au Gouvernement s'il appliquera durant cette législature (il serait présomptueux d'aller au-delà), à tous les collaborateurs de l'Etat accusés ou même inculpés d'un délit, le principe de la présomption d'innocence ?

Réponse du Gouvernement :

Comme le précise l'article 21, alinéa 1, de la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (LStMF, RSJU 173.11), les employé(e)s de la fonction publique, par leur comportement général en et hors service, doivent se montrer digne de la considération et de la confiance qu'exige leur fonction publique.

Par ailleurs, lorsque des collaborateurs(trices) de l'Etat sont impliqués, professionnellement ou personnellement, dans une affaire délictueuse, le Gouvernement peut décider de l'ouverture d'une enquête disciplinaire et/ou d'une suspension du(de la) collaborateur(trice) concerné(e). L'enquête sera, en règle générale, bloquée en cas de procédure pénale ou civile, ceci afin d'éviter un travail à double par l'autorité judiciaire et l'autorité disciplinaire.

La suspension préventive d'un(e) fonctionnaire, fondée sur l'article 44 LStMF, est une mesure provisionnelle au sens l'article 51 du Code de procédure administrative. Elle est en principe liée à une enquête disciplinaire et son but est d'assurer, d'une part, que celle-ci puisse se dérouler dans des conditions satisfaisantes et, d'autre part, de préserver les intérêts de la collectivité – notamment la bonne marche de l'administration – jusqu'à ce que les faits pertinents ou les griefs formulés à l'égard de l'intéressé(e) aient été éclaircis.

Ainsi, des soupçons fondés quant à la commission d'une infraction grave ou répétée aux devoirs de service peuvent justifier de suspendre l'intéressé(e) car il compromet la bonne marche de l'administration. D'un autre côté, il faut constater que la suspension comporte une atteinte à la sphère juridique de l'intéressé(e); elle a notamment pour effet de le priver de la possibilité d'exercer ses fonctions et de le stigmatiser aux yeux de ses collègues et des tiers au courant de la mesure. Il y a dès lors lieu de procéder à une pesée des intérêts en cause, publics et privés. Ceci est de toute première importance lorsque les faits sont contestés et que la complexité de l'affaire sur le plan juridique commande qu'on s'en remette au prononcé pénal.

Afin de statuer, l'autorité compétente peut se contenter de la vraisemblance de faits allégués, en procédant à un examen sommaire de la situation. En outre, elle dispose d'un large pouvoir d'appréciation. Elle doit toutefois respecter les principes généraux de l'activité de l'Etat, notamment l'interdiction de l'arbitraire, l'égalité de traitement et le principe de la proportionnalité.

Le Gouvernement rappelle que dans le cas d'immatriculations litigieuses, il a, afin de préserver les droits de l'Etat, décidé l'ouverture d'une enquête disciplinaire à l'encontre des personnes concernées et a immédiatement suspendues ces procédures. Dans les circonstances, il a considéré qu'il n'avait pas à suspendre ces personnes.

L'Exécutif entend appliquer, et cela à l'ensemble des collaborateurs(trices) de l'Etat, prioritairement les principes généraux de l'activité administrative à la lumière également

notamment de celui de la présomption d'innocence pour déterminer les incidences d'un acte inadéquat d'un(e) collaborateur(trice).

Au demeurant, il tient en outre à souligner que ni la fonction, encore moins l'appartenance politique, n'ont d'effets sur les mesures appliquées par le Gouvernement en cas d'accusation ou d'inculpation d'un(e) collaborateur(trice).

Le Gouvernement s'est déjà exprimé en détail sur l'affaire qui fait l'objet de la question écrite et n'entend pas y revenir ici. S'agissant d'autres cas à venir, il ne peut pas se prononcer car chaque cas doit être examiné pour lui-même; c'est l'ABC du droit fédéral et des mesures administratives. Quant à d'autres cas passés, bien que non-chef(fe) de service et sans appartenir au parti que vous prenez dans votre viseur, les collaborateurs(trices) concerné(e)s n'ont jamais fait systématiquement l'objet d'une suspension.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Je suis satisfait.

4. Question écrite no 2100 Autonomie des personnes âgées ou handicapées Erica Hennequin (CS-POP+VERTS)

On vient d'apprendre que pour des questions financières, un gérant de magasin en Ajoie a cessé la livraison à domicile de marchandises dont bénéficiaient surtout les personnes âgées. D'Alle, il livrait dans toute la région à une trentaine de personnes par semaine. Ces personnes peuvent certes commander des plateaux-repas à Pro Senectute ou à certains restaurants, mais les prix, bien que raisonnables, ne concurrencent pas la cuisine maison.

Le pourcentage des personnes âgées croît dans tous les pays occidentaux, le Jura ne fait pas exception. Dans les situations favorables, un tissu de voisinage ou familial assure l'approvisionnement en produits alimentaires et non-alimentaires des personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Il est évident qu'il est préférable que les personnes âgées puissent rester chez elles le plus longtemps possible, que ce soit pour des raisons sociales, de dignité ou de coûts pour elles ou pour la société. D'où mes questions :

- Le Gouvernement connaît-il l'état des lieux, à savoir dans quelles régions ou communes un service de livraison à domicile est assuré et dans lesquelles il ne l'est pas ?
- Est-ce que le Gouvernement a entrepris des démarches pour sensibiliser les maires à ce problème et les inciter à se coordonner pour soutenir, éventuellement financièrement, les magasins qui seraient prêts à livrer à domicile, même des petites quantités de produits ?
- Sinon, est-il prêt à le faire ?

Réponse du Gouvernement :

La livraison à domicile constitue une ressource effectivement très utile notamment aux personnes âgées ou handicapées, mais également aux autres ménages, qui ne peuvent pas se rendre au magasin pour leurs achats ou qui, par convenance personnelle, préfèrent cette solution. Celle-ci peut être associée à une taxe, à une commande minimale, voire être réservée à certaines localités. On peut également signaler les possibilités de commandes en ligne par le biais d'internet.

Le Gouvernement ne connaît pas dans le détail l'état actuel de ce mode d'approvisionnement dans les communes jurassiennes et aucune démarche n'a été entreprise jusqu'à présent pour sensibiliser les maires et les inciter à se coordonner pour soutenir les magasins qui seraient prêts à livrer à domicile, même de petites quantités de produits.

Quant à l'opportunité d'une telle démarche, le Gouvernement estime qu'elle n'est pas indiquée, tant il est vrai que le marché trouve généralement un équilibre satisfaisant entre les besoins des consommateurs et la volonté des distributeurs d'y répondre. Par ailleurs, l'entraide familiale ou de voisinage, des services sociaux bénévoles ou professionnels peuvent également intervenir dans les situations exceptionnelles, afin que les personnes âgées ou handicapées qui en ont besoin puissent effectivement bénéficier de livraisons à domicile.

Mme Erica Hennequin (CS-POP+VERTS) : Je ne suis pas satisfaite.

5. Question écrite no 2101 Utilisation de logiciels libres dans l'administration cantonale Samuel Miserez (PLR)

Depuis quelques années, les cantons de Vaud et Genève ont décidé de migrer de logiciels payants (en général des programmes Microsoft) à des systèmes entièrement gratuits téléchargeables légalement sur internet car les coûts engendrés par l'achat et la location de licences sont exorbitants. Ces programmes sont compatibles avec les fichiers existants moyennant quelques petites adaptations. Une entreprise informatique située dans les Franches-Montagnes procède déjà à ces adaptations pour d'autres cantons.

Voici deux mois que j'ai personnellement migré de programmes payants à des logiciels gratuits et ceci sans aucun problème. Les fonctions sont similaires et il n'est pas nécessaire de passer beaucoup de temps pour s'adapter. La présente question a été rédigée sur un programme entièrement gratuit nommé «OpenOffice Writer».

Le groupe libéral-radical étant particulièrement sensible aux économies budgétaires, il soumet au Gouvernement les questions suivantes :

1. Quel est le montant annuel moyen sur les cinq dernières années consacrées à l'achat et à la location de logiciels tel que Word, Excel, Outlook, PowerPoint, Access et Windows ?
2. Quels sont les contrats actuellement en vigueur et quels sont les délais de résiliation de ceux-ci ?
3. Est-ce qu'il est envisagé de migrer rapidement toute l'administration vers des logiciels libres ? Si non pourquoi ?
4. Le Service informatique a-t-il déjà étudié les économies financières engendrées par ce changement ?

Réponse du Gouvernement :

Le cycle de vie de la suite Microsoft Office est d'environ quatre ans. En général, le SDI arrive à laisser passer une version et rachète la suivante. Le cycle de vie moyen est d'environ six ans.

L'analyse des chiffres de ces cinq dernières années et l'hypothèse d'achat d'une nouvelle version en 2008 nous

permettent d'estimer le coût par poste pour nos 1'000 postes à 37.50 francs par poste et par an.

Les logiciels appartiennent à la RCJU. Le SDI n'a, par conséquent, aucun contrat d'utilisation. Il possède un contrat de support Premium chez Microsoft, venant à échéance le 31.12.08 et qui garantit un support sur les logiciels Windows et Office.

Le SDI n'envisage pas de migrer toute l'administration vers des logiciels libres. Par contre, à travers la Conférence suisse informatique (CSI), il suit les projets pilotes éventuels des grands comptes de l'administration publique. Il n'y a pas de mouvement massif à ce jour vers le logiciel libre du poste de travail :

- Le canton de Genève a passé à une nouvelle version de Microsoft Office à fin 2005 pour 10'000 postes de travail.
- Le canton de Vaud a une nouvelle version de Microsoft Office pour 7'000 postes de travail.
- Un échec important du CHUV lors de l'exploitation d'un logiciel libre de messagerie les a forcés à faire machine arrière vers la messagerie de Microsoft.
- Echo positif de l'orientation Open source sur les postes de travail pour le canton de Soleure. Cependant la solution reste très spécifique.

Il est du devoir du SDI – ceci fait partie intégrante de sa mission – de maîtriser le budget qui lui est confié et c'est bien dans ce cadre-là qu'il est attentif aux évolutions et aux tendances sur le marché informatique.

Toutefois, il faut bien se garder de comparer une utilisation privée à une utilisation en entreprise. Un événement banal dans le premier cas peut devenir préjudiciable et coûteux dans le second.

Pour rappel, le SDI dessert 1'500 utilisateurs et 90 serveurs. Comme le laissait prévoir la réponse au postulat no 236 en octobre 2004, aujourd'hui plus d'un tiers de ces 90 serveurs sont dotés de logiciels libres.

Le SDI a parmi ses objectifs l'apport de valeur ajoutée à l'utilisateur en participant à l'augmentation de l'efficacité de sa place de travail. C'est dans cette optique que les coûts doivent être mis en balance de manière globale.

En conclusion, le SDI continue d'implémenter des logiciels libres au niveau de l'infrastructure mais reste, pour l'instant, en observateur pour une généralisation stratégique à la place de travail.

M. Samuel Miserez (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

6. Question écrite no 2102

Verser les allocations familiales aux indépendants Serge Vifian (PLR)

Dans certains cantons, les indépendants exerçant leur activité dans d'autres secteurs que l'agriculture peuvent adhérer facultativement à une caisse d'allocations familiales. Quelques-uns veulent étudier la possibilité d'introduire le versement d'allocations familiales obligatoires aux indépendants.

On sait qu'un toilettage de la loi cantonale du 20 avril 1989 sur les allocations familiales (Lall) est imminent.

1. La question de l'affiliation des indépendants à la Lall a-t-elle fait l'objet d'une réflexion ?
2. Si cette question a été tranchée négativement, peut-on nous en donner les raisons ? Si cette question n'a pas été abordée, peut-on l'intégrer dans les travaux préparatoires ?

Il apparaît en effet que les raisons ayant justifié à l'époque l'exclusion des indépendants (autres qu'agriculteurs) du cercle des bénéficiaires des allocations familiales ont perdu de leur pertinence.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement jurassien a pris connaissance de la question écrite et est en mesure d'y répondre comme suit :

Comme il l'a déjà mentionné à plusieurs reprises, les dispositions cantonales d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales ne seront transmises au Parlement qu'une fois les dispositions légales fédérales adoptées. Le projet d'ordonnance fédérale fait actuellement l'objet d'une procédure de consultation jusqu'à fin juin 2007.

Le Gouvernement peut toutefois déjà confirmer qu'il ne prévoit pas, dans un premier temps, d'intégrer les indépendants dans le cadre du projet de loi portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales. En effet, la loi fédérale n'inclut pas les indépendants dans le cercle des bénéficiaires. Cependant, comme déjà mentionné, le Gouvernement souhaite mettre en consultation en parallèle un projet de généralisation des allocations familiales qui permettra de répondre à la Constitution cantonale (article 23, alinéa 2), ainsi qu'à la loi visant à protéger et à soutenir la famille (article 16, alinéa 1), qui prévoient que les allocations familiales sont généralisées dans le Canton. Dans ce cadre, il va sans dire que les indépendants y seront intégrés.

M. Serge Vifian (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

7. Question écrite no 2105

Structures de soins psychiatriques aigus et intermédiaires : quelles sont les prestations proposées à la population ?

Maria Lorenzo-Fleury (PS)

A la suite de la réponse du Gouvernement à la question écrite (no 2084) du député Josy Simon, nous apprenons avec satisfaction que l'Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP), qui a comme priorité la thérapie et le suivi des patients hospitalisés, offre des prestations d'ergothérapie et de physiothérapie en utilisant les ressources humaines et matérielles de l'H-JU (piscine notamment).

Nous jugeons important que l'UHMP mette tout en œuvre pour garantir la meilleure transition possible vers un retour à la vie habituelle des patients en proposant des prestations médico-thérapeutiques. Ce recouvrement de l'autonomie physique et/ou psychique est la finalité même de la profession d'ergothérapeute. C'est pourquoi il est indispensable que les patients hospitalisés à l'UHMP puissent en bénéficier.

La physiothérapie a aussi un rôle à jouer dans la proposition d'activités sportives occupationnelles adaptées aux compétences du patient.

Si l'on observe les prestations offertes dans les structures similaires de soins psychiatriques aigus dans les autres

cantons, nous trouvons que l'offre de l'UHMP est pauvre. En effet, tous les cantons francophones proposent une prise en charge élaborée selon un projet issu d'une équipe thérapeutique pluridisciplinaire et en collaboration avec le patient, ses proches ainsi que tout autre professionnel du champ sanitaire ou social impliqué dans la prise en charge ambulatoire avant et après le séjour hospitalier. Dans la majorité des structures, les équipes pluridisciplinaires sont formées de médecins, infirmiers, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, assistants sociaux, musicothérapeutes et art-thérapeutes.

Le but des professionnels est de créer un environnement de soins destiné à réduire la souffrance psychique de la personne hospitalisée et de son entourage. Les actions thérapeutiques visent également à réduire le plus possible la durée de la crise et à mettre en place, en accord avec les différents intervenants extrahospitaliers, un dispositif de soins ambulatoires à la sortie de l'hôpital.

En ce qui concerne le post-hôpital, le canton du Jura a créé depuis janvier 2007 les soins infirmiers psychiatriques à domicile destinés aux patients en phase aiguë avec pour objectif d'éviter la rechute et de garantir un suivi personnalisé. Là aussi, nous nous étonnons que d'autres professionnels médico-thérapeutiques ne soient pas associés à cette structure comme c'est le cas dans les autres cantons. En complément aux différentes prestations du CMP, pouvons-nous espérer qu'il y a collaboration avec des partenaires médico-thérapeutiques du secteur privé (cabinet d'ergothérapie, physiothérapie, musicothérapie, art-thérapie, etc.).

Nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Le Gouvernement peut-il nous communiquer les statistiques sur le nombre de patients hospitalisés à l'UHMP suivis par les services d'ergothérapie et de physiothérapie de l'H-JU ces trois dernières années ?
2. Peut-il nous informer sur le type d'interventions de ces prestataires d'ergothérapie et de physiothérapie ?
3. Quelles sont les autres prestations paramédicales proposées aux patients hospitalisés à l'UHMP ? Peut-on connaître les statistiques sur le nombre de patients suivis dans ces disciplines ces trois dernières années ?
4. Quel est le type d'interventions des soins infirmiers psychiatriques à domicile ?
5. Combien de patients ont été suivis par les soins infirmiers psychiatriques à domicile durant les trois dernières années ?
6. Quelles sont les prestations médico-thérapeutiques proposées aux patients à la sortie de l'hospitalisation ? Quelles sont les statistiques sur le nombre de patients suivis en collaboration avec l'UHMP et le CMP par des prestataires médico-thérapeutiques privés ces trois dernières années ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement souhaite d'abord rappeler un certain nombre d'éléments déjà exprimés dans la réponse à la question écrite no 2084 et qui sont complétés ci-après suite au départ du médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes mi-juillet 2007.

Premièrement, la mise en place de toutes les structures possibles ne permettra jamais d'éviter tous les états de « clochardisation » dus à la péjoration de la maladie psychiatrique de base, soit par un refus de se conformer aux traitements

prescrits (compliance médicamenteuse), soit par l'évitement des obligations de soins. Le développement éventuel de nouvelles structures n'intervient qu'après avoir clairement défini les besoins de la population concernée ainsi que des objectifs précis.

Deuxièmement, le Centre médico-psychologique (CMP) a reçu mandat d'analyser les besoins des personnes qui échappent aux réseaux de soins, besoins auxquels des structures intermédiaires psychiatriques, voire psychosociales pourraient remédier. Pour ce faire, le CMP travaille en étroite collaboration avec les partenaires concernés : Services sociaux régionaux (SSR), Service de l'action sociale (SAS), Pro Infirmis, Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FAS), tribunaux (tutelles, curatelles et obligations de soins) notamment.

Troisièmement, l'Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) est une structure de soins psychiatriques aigus qui a comme priorité la thérapie et le suivi de tous les patients nécessitant des soins pendant une hospitalisation de courte durée. Malgré le fait que l'UHMP est un établissement de court séjour, tout est mis en œuvre pour garantir la meilleure transition possible vers un retour à la vie habituelle (autonomisation), cela de manière personnalisée. L'étroite collaboration avec le domaine ambulatoire, que cela soit avec le CMP ambulatoire (rappel : l'UHMP fait partie du CMP) ou avec les thérapeutes et les soignants privés, ou encore avec les établissements hors du Canton, permet de garantir une transition optimale vers un retour à la vie dite « normale ».

Le Gouvernement répond ainsi aux six questions posées :

Réponse à la question 1

Une quarantaine de patients hospitalisés à l'UHMP bénéficient chaque année des prestations du service de physiothérapie de l'Hôpital du Jura (H-JU), représentant environ 170 heures de séance. Rappelons que ce sont environ 330 patients (épisodes de traitement) qui sont pris en charge chaque année à l'UHMP. Quant aux prestations d'ergothérapie prodiguées par le service de l'H-JU, elles concernent 2 à 7 patients par année, représentant 10 à 60 heures de traitement par année. Il convient de signaler que la nécessité de bénéficier d'ergothérapie pendant une hospitalisation en soins psychiatriques aigus est très faible. En effet, les prestations d'ergothérapie ou la piscine pour des patients ayant une pathologie aiguë ou dangereuse pour autrui ou pour eux-mêmes mettent en doute la prescription régulière de ce type de soins, qui sont par contre d'une grande nécessité à la sortie de l'UHMP pour quelqu'un qui présente une pathologie de type plutôt chronique. Il s'agit donc bien de tenir compte de l'état psychique et physique du patient et d'adapter les moyens thérapeutiques déployés à son état de santé global. Dans ce contexte, le Centre d'ergothérapie de la Vallée de Delémont (CEVADE) offre les services d'une ergothérapeute spécialisée en psychiatrie. La collaboration est excellente avec l'UHMP et le CMP.

Réponse à la question 2

La physiothérapie est essentiellement utilisée pour les patients sortis de la phase aiguë nécessitant des prises en charge de type relaxation, thérapies corporelles, contacts physiques spécifiques (relationnels), amélioration des fonctions musculo-articulaires et cardio-vasculaires. Quant à l'ergothérapie, elle concerne des besoins très spécifiques liés à des patients n'ayant pas besoin de thérapies occupa-

tionnelles mais d'une évaluation de leur capacité de contention émotionnelle, de résistance au stress, de motricité fine, cela dans le but de quantifier le temps nécessaire à l'accomplissement d'actes de la vie quotidienne bien définis. La collaboration avec des thérapeutes privés installés en ville est excellente, cela d'autant plus que ce genre de prestations, surtout l'ergothérapie, est pertinent une fois la phase aiguë de la pathologie passée (hospitalisation).

Réponse à la question 3

Les principales autres prestations paramédicales offertes aux patients hospitalisés à l'UHMP sont les suivantes : réseaux de famille et de proches (réseaux élargis); entretien avec les employeurs pour une future réinsertion professionnelle, aumônerie et, si la situation l'exige, la mise en place d'obligations de soins, de mesures tutélaires ou de curatelles avec la collaboration des Services sociaux régionaux (SSR), qui peuvent aussi être amenés à chercher un lieu de vie adéquat pour le patient en rupture. Les démarches éventuelles au niveau de l'assurance invalidité (AI) sont également proposées au sein de l'UHMP. Pour ce faire, l'UHMP est dotée d'un poste d'assistante sociale à 60%. Des analyses neuropsychologiques et de quotient intellectuel (QI) sont également mises en place par le psychologue de l'UHMP pour une meilleure évaluation de la pathologie de base du patient afin de viser une prise en charge adéquate sur le moyen et long terme, dans le but aussi de préparer très tôt la sortie avec un suivi ambulatoire adapté. Cette offre est complétée par les services plus traditionnels que sont les ambulances et les prestations du service des urgences de l'H-JU ainsi que les analyses de laboratoire et de radiologie au niveau des prestations médicales.

Réponse à la question 4

Les soins infirmiers psychiatriques à domicile ont été créés le 1er janvier 2007, avec une période de démarrage de janvier à mars. Les deux infirmiers (à temps partiel) spécialisés en psychiatrie offrent des prestations spécifiques et personnalisées à domicile d'une part, mais aussi en cabinet sur les différents sites du CMP d'autre part, cela sur délégation médicale. L'un d'eux offre des prestations spécifiques reconnues par la LAMal (thérapies corporelles). Les soins infirmiers psychiatriques à domicile ont pour objectif d'éviter la rechute pouvant entraîner une réhospitalisation et de garantir un suivi spécifique et personnalisé à domicile des patients connus de l'UHMP qui font la demande d'un suivi de continuité des soins au CMP, ou de patients déjà suivis en ambulatoire au CMP. Le rôle d'orientation et d'indication principale incombe à l'UHMP alors que celui de la continuité du traitement incombe au CMP ambulatoire. Cette prestation de soins infirmiers spécialisés est offerte en très étroite collaboration avec la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FAS), les Services sociaux régionaux (SSR) et les thérapeutes du CMP. Les prestations fournies à domicile par les infirmiers sont essentiellement liées au domaine relationnel ainsi qu'à la surveillance de la compliance médicamenteuse après l'instauration d'une relation de confiance.

Réponse à la question 5

A fin août 2007, ce sont environ 60 patients qui ont été suivis à domicile par les infirmiers en psychiatrie du CMP, représentant environ 200 heures de consultation. Parallèlement, le nombre de patients suivis par les infirmiers au cabinet du CMP (Delémont et Porrentruy) est d'environ 160 pour 750 heures de consultation. Par ailleurs, un des infirmiers offre également des prestations aux appartements protégés de l'Unité d'accueil psycho-éducative (UAP) à Porrentruy,

représentant 150 heures de consultation pour 7 patients depuis début 2007. Un bilan de cette nouvelle prestation sera établi d'ici fin 2007 et des ajustements pourront alors intervenir, notamment afin de garantir une prise en charge de l'ensemble de la population concernée

Réponse à la question 6

Les prestations médico-thérapeutiques existent déjà pendant toute la durée du séjour à l'UHMP comme expliqué ci-avant. La sortie du bénéficiaire de soins se prépare toujours pendant l'hospitalisation, cela en étroite collaboration avec les partenaires suivants : la famille, les proches, la FAS, les infirmiers à domicile, les services sociaux, tutélaires, communaux, les médecins privés, les psychologues, voire même l'employeur.

Toutes les sorties se font d'un commun accord entre le médecin traitant (CMP, privé ou H-JU), l'UHMP et le patient. Pour éviter les éventuels abus, les droits des patients sont scrupuleusement respectés; aucun médecin du CMP ou de l'UHMP n'est habilité à décider d'une PLAF. Cette prérogative est en effet l'apanage des médecins traitants, de la justice ou du service des urgences de l'H-JU. A la sortie de l'UHMP, le réseau élargi susmentionné propose des mesures adaptées et personnalisées à chaque situation : suivi psychothérapeutique chez un médecin et/ou chez un psychologue du CMP ou privé, soins infirmiers psychiatriques à domicile, aide familiale, tutelle, curatelle, obligation de soins, physiothérapie, ergothérapie ou d'autres thérapies.

Au niveau des chiffres, une observation bien établie dans le domaine de la psychiatrie hospitalière semble se vérifier au niveau des sorties de l'UHMP :

- un tiers des patients qui sortent de l'UHMP sont pris en charge par leur médecin traitant (de famille) ou par un psychiatre et/ou un psychologue privé;
- deux tiers de ces patients qui quittent l'UHMP sont suivis en ambulatoire au CMP par des psychiatres FMH ou en formation postgraduée, par des psychologues spécialisés ou par des infirmiers spécialisés en psychiatrie.

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Je suis partiellement satisfaite et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Dans sa réponse du 8 mai 2007 à la question écrite no 2084 de Josy Simon, intitulée «Pour des structures intermédiaires psychiatriques», on apprend que l'UHMP offre déjà des prestations d'ergothérapie et de physiothérapie, notamment à la piscine, en utilisant les ressources humaines et matérielles de l'H-JU.

Or, dans sa réponse à ma question écrite no 2105 du 11 septembre 2007, on indique que l'UHMP offre bien des prestations de physiothérapie mais pas en piscine, prestation trop dangereuse pour le patient lui-même et pour autrui, et offre très peu de prestations d'ergothérapie (de deux à sept prescriptions par année), prescription peu indiquée durant la phase aiguë.

Je suis surprise d'une part de la contradiction des propos d'une réponse à l'autre ainsi que leur affirmation «Les prestations d'ergothérapie pour des patients ayant une pathologie aiguë ou dangereuses pour autrui ou pour eux-mêmes mettent en doute la prescription régulière de ce type de soins».

En ce qui concerne l'ergothérapie, aucun professionnel de la section jurassienne de l'Association suisse des ergothérapeutes n'a été contacté pour connaître les prestations possibles dans une structure de soins aigus.

Je m'étonne encore de la réponse du Gouvernement en sachant que Mme Dougoud, médecin-chef de l'UHMP/CMP, soutient la prescription de prestations médico-thérapeutiques pour les patients hospitalisés dans son service. Alors, pourquoi si peu de prestations d'ergothérapie à l'UHMP étant donné que la priorité de cette structure est de garantir la meilleure transition possible vers un retour à la vie habituelle ? Je vous rappelle que la finalité de l'ergothérapie est le recouvrement de l'autonomie physique et psychique dans ses activités quotidiennes. D'après les professionnels concernés, l'utilisation des ressources humaines et matérielles de l'H-JU ne permet pas de développer ces prestations dans des conditions optimales (effectif insuffisant, locaux de l'H-JU pas compatibles et pas de locaux proposés au sein même de l'UHMP) et qu'il serait judicieux d'intégrer les thérapeutes au sein même de l'équipe de soins. Je suis étonnée à nouveau que ces éléments n'apparaissent pas dans la réponse du Gouvernement.

Avant de conclure, je tiens encore à souligner, au point 3 de la réponse du Gouvernement, qu'il est maladroit et dangereux de considérer les réseaux de familles et des proches, l'entretien avec les employeurs et l'aumônerie comme des prestations paramédicales. Encore faut-il savoir ce qu'est une prestation paramédicale.

La réponse du Gouvernement me laisse perplexe quant à la véracité de certains propos et je suis surprise qu'il ne se renseigne pas plus auprès des professionnels concernés pour connaître les prestations offertes à la population jurassienne et surtout le développement possible dans ce domaine.

Je tiens cependant à souligner que M. Pétremand, ayant connaissance de mon mécontentement quant à la réponse du Gouvernement, m'a proposé de le rencontrer afin d'éclaircir le point de vue du Gouvernement. J'ai pu ainsi constater que mes préoccupations sont partagées et font l'objet d'une réflexion globale sur les prestations paramédicales au sein même de l'UHMP. Je tiens ici à le remercier pour ses explications qui vont bien dans mon sens, le bien-être du patient.

8. Question écrite no 2106

Unités d'accueil d'urgence pour enfants et adolescents

Gabriel Willemin (PDC)

L'épanouissement de ses enfants est le vœu le plus cher de chaque parent. Il se peut néanmoins que l'évolution du contexte social ou familial provoque chez un enfant ou un adolescent des réactions inattendues (par exemple tentative de suicide) que les parents ne peuvent plus gérer. Il s'avère donc indispensable et urgent qu'une solution soit trouvée pour permettre à cet enfant de se protéger de lui-même.

On imagine aisément que, pour aboutir à une telle situation, les parents ont déjà dû surmonter des situations de crises profondes. Si on admet qu'il est déjà extrêmement difficile pour les parents d'accepter qu'ils sont devenus incapables de gérer une telle situation, il apparaît capital qu'ils puissent trouver immédiatement un relais pour permettre à

l'enfant d'évoluer temporairement dans un autre environnement.

Surmonter seul cette épreuve est impossible d'autant plus qu'il peut y avoir d'autres enfants qui requièrent également l'attention des parents. Si l'on veut éviter que la crise détruise encore plus le cadre familial, l'aide d'un partenaire externe est indispensable pour permettre à chacun de retrouver un certain équilibre.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Combien de situations de ce type ont été recensées dans notre Canton depuis le début de l'année 2006 ? Existe-t-il une statistique à ce sujet ?
- Existe-t-il des unités d'accueil d'urgence pour les enfants et les adolescents qui vivent de telles situations ?

S'il existe des unités d'accueil :

- Quelles démarches les parents doivent-ils entreprendre pour que leur enfant puisse être pris immédiatement en charge par une telle unité d'accueil ?
- Ces unités d'accueil disposent-elles de ressources et de moyens suffisants pour répondre rapidement aux demandes qui leur sont adressées ?
- De quelle manière la population est-elle informée de l'existence de telles structures ?

Réponse du Gouvernement :

En situation de détresse, les parents peuvent faire appel au médecin de famille, à l'une ou l'autre des institutions et des services cités ci-dessous, voire aux proches ou à l'entourage. La préoccupation du Gouvernement est qu'une réponse spécifique adaptée puisse être rapidement donnée à la personne qui le requiert et/ou à ses proches et à son entourage, et en particulier de garantir des soins répondant aux besoins et aux droits de l'enfant ou de l'adolescent. Diverses ressources et divers moyens existent pour conseiller, soutenir, soigner, assister et protéger les enfants et les adolescents du canton du Jura. Le Gouvernement constate la richesse et la diversité du réseau auquel il peut être fait appel. Ces ressources sont soutenues par les pouvoirs publics.

Au sein du système scolaire tout d'abord, qui offre de longue date le développement des compétences sociales au moyen notamment de leçons d'éducation générale et sociale (EGS), et depuis quelques années met à disposition des élèves des personnes-ressources telles que les médiatrices et médiateurs scolaires. Le service de santé scolaire met depuis cinq ans une équipe d'infirmières et de médecins scolaires à disposition des élèves et des parents. A l'extérieur de l'école ou des structures d'apprentissage ensuite, il y a des associations privées qui offrent un soutien important. Le Gouvernement mentionne AJUSTE (Association jurassienne d'urgence et de soutien aux traumatisés de l'existence), AEMO (Action éducative en milieu ouvert), Résiste (Association interjurassienne de prévention du suicide), ORME (Orientation et réflexion en matière de maltraitance infantile), pour n'en citer que quelques-unes. Les Services sociaux régionaux peuvent également intervenir en fournissant des conseils aux parents. Ils peuvent proposer, au besoin et en urgence également, des mesures tutélaires avec, si nécessaire, un placement temporaire de l'enfant ou de l'adolescent dans une institution éducative et/ou thérapeutique ou dans une famille d'accueil. Les autres services publics de prise en charge seront présentés ci-dessous.

Le Gouvernement mentionne de manière particulière les institutions psychiatriques destinées aux enfants et aux adolescents, leur venant en aide de même qu'à leur famille en détresse, dans des situations complexes et lorsque des soins pédopsychiatriques doivent être prodigués. Les conditions de prise en charge par le Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) du Jura et d'accueil par l'Unité hospitalière psychiatrique pour adolescents (UHPA), institution commune interjurassienne, à Moutier, sont détaillées.

Pour saisir la manière dont la prise en charge se déroule, il convient tout d'abord de distinguer les cas d'urgence des situations de crise. Une urgence doit être prise en charge sans délai par des professionnels de la santé, du social ou de l'éducation, alors qu'une crise peut être traitée sur une plus ou moins longue période en utilisant comme ressource la famille et les proches pour en déterminer les causes et permettre ainsi de mettre en place la prise en charge adéquate afin de retrouver une reprise évolutive. Il est utile de rappeler que les demandes d'intervention en urgence ne nécessitent pas toujours une hospitalisation ou un placement. Il en va de même pour les situations de crise qui peuvent être suivies en ambulatoire dans la plupart des cas.

Les questions posées permettent de rappeler qu'une hospitalisation dans une unité d'accueil psychiatrique en urgence pour enfants et adolescents, telle que l'UHPA, doit être possible et il est important que les services et les filières de soins puissent répondre à cette demande en tout temps. Les admissions en urgence et la réponse à l'urgence nécessitent une disponibilité 24h/24h et 7jours/7, tout au long de l'année.

L'UHPA, située à Moutier, est une institution commune interjurassienne qui a pour mission d'accueillir des jeunes âgés entre 12 et 18 ans qui souffrent de troubles psychiatriques pour des interventions de crise ou des séjours à plus long terme. Cette unité n'est pas un service de premier recours. Néanmoins, à titre exceptionnel, il est possible de procéder à une admission d'urgence à l'UHPA. Le cas échéant, une hospitalisation d'urgence est possible à l'UHMP (Unité d'hospitalisation médico-psychologique).

Dans les faits, il arrive que l'UHPA ne soit pas en mesure d'offrir une place dans les délais souhaités. Dans ce cas et selon la situation qui est discutée avec le CMPEA, des alternatives sont envisagées. Une hospitalisation dans une structure psychiatrique pour adultes (principalement SPJBB (Services psychiatriques du Jura bernois–Bienne–Seeland) et UHMP, dont la mission est de répondre à l'urgence), un séjour en pédiatrie ou un placement dans une institution socio-éducative peuvent être proposés. En tous les cas, le suivi pédopsychiatrique est assuré par le CMPEA ou l'UHPA dans le cadre d'une activité conseil. Exceptionnellement une hospitalisation hors du Canton dans une unité psychiatrique spécialisée pour adolescents est organisée.

Il est important de noter que le manque de place à l'UHPA peut être dû à une forte demande de la part des services pédopsychiatriques ambulatoires. Parfois, la durée d'un séjour pour un jeune hospitalisé doit être prolongée (bloquant alors une place) en raison d'un manque de structure intermédiaire adaptée au moment où la sortie serait possible.

– Il n'est malheureusement pour l'instant pas possible de fournir une statistique globale des situations d'urgence ou de crise parce qu'elles sont annoncées dans différents services et consultations des domaines social, sco-

laire, judiciaire (Tribunal des mineurs), des médecins de famille, pédiatres, pédopsychiatres installés en privé et au CMPEA. Ci-après seuls les patients annoncés CMPEA sont recensés. En 2006, 30 patients ont dû être hospitalisés : 16 à l'Hôpital du Jura, 6 à l'UHPA, 6 à l'UHMP à Delémont, 2 à Bellelay et 2 à Prégargier (dans l'unité pour adolescents). Pour ce qui est du volume d'activité globale de l'UHPA, 30 patients y ont été admis en 2006 et 7 entretiens de pré-admission ont eu lieu sans qu'une hospitalisation n'ait été nécessaire. Pour cette année, 5 jeunes ont été refusés par manque de place.

– Dans le canton du Jura, il n'y a certes pas de lits destinés exclusivement à un accueil d'urgence de soins spécifiques en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Par contre l'UHPA est parfaitement adaptée pour gérer les situations de crise des enfants et des adolescents dans des délais raisonnables. La très bonne collaboration entre le CMPEA, l'UHPA, le service de pédiatrie de l'H-JU, l'UHMP et les SPJBB permet également de trouver les solutions les mieux adaptées aux situations difficiles. Tous ces partenaires ont la préoccupation constante de répondre de manière appropriée aux besoins de la population dans les délais les plus courts possibles.

Pendant les heures et les jours d'ouverture du CMPEA, les médecins et les psychologues du CMPEA s'occupent des cas urgents. En dehors de ces périodes, le pédopsychiatre de piquet du CMPEA est joignable 24h/24 toute l'année. Les services d'urgences des hôpitaux peuvent également recevoir les appels 24h/24, 365 jours par an. L'ensemble de ce réseau fait le lien entre les patients ou leurs parents et le service de piquet du CMPEA. Lorsque la situation nécessite une hospitalisation d'urgence, le CMPEA annonce systématiquement la demande à l'UHPA. Si une place y est disponible, l'hospitalisation y est organisée dans de très brefs délais. Si aucune place n'est momentanément disponible à l'UHPA, et que la situation peut être à court terme prise en charge de manière ambulatoire, le CMPEA gère la situation en attendant qu'une place se libère. Toutefois, si la situation nécessite une hospitalisation dans l'urgence et qu'aucune place n'est disponible à l'UHPA, les démarches sont entreprises pour une prise en charge temporaire en psychiatrie adulte (UHMP par exemple) ou encore dans le service de pédiatrie de l'H-JU. Enfin si aucune place n'est disponible, il est fait recours à un établissement hors du Canton spécialisé.

– Dans les cas d'urgence, les parents (ou l'entourage) peuvent s'adresser soit à leur médecin de famille ou au pédiatre de l'enfant, soit à leur pédopsychiatre si l'enfant est déjà pris en charge, soit directement au CMPEA, soit aux services des urgences de l'Hôpital du Jura. Une prise en charge adéquate est ainsi mise en place.

– Dans tous les cas, un professionnel examine l'enfant ou l'adolescent et une évaluation du degré d'urgence est faite. Si la prise en charge dans une unité d'accueil s'avère nécessaire, le processus décrit ci-dessus est mis en place avec les moyens expliqués plus haut dans le but de répondre de manière adéquate et dans les délais les plus brefs à toutes les situations.

– Le réseau jurassien est dense en ressources et les missions des différents intervenants sont bien connues des professionnels. L'annuaire téléphonique, les journaux, le site internet du Canton et les sites spécifiques des établissements ou d'associations contiennent des informations qui permettent d'atteindre les ressources recher-

chées. Les professionnels et les bénévoles des organisations, mentionnées au début de la présente réponse, disposent évidemment des informations nécessaires au renseignement des personnes en crise sur les ressources qui sont susceptibles de leur venir en aide.

Enfin, le Gouvernement rappelle que le CMPEA accueille les enfants et les adolescents en consultation toute l'année, du lundi au vendredi, dans les trois districts. De plus, un service de piquet est en place 24h/24, 365 jours par an. Le répondeur du CMPEA oriente les demandeurs via les services des urgences de l'Hôpital du Jura qui font appel en cas de besoin au pédopsychiatre de piquet du CMPEA. Cette offre est complétée par les institutions hospitalières spécialisées que sont l'UHPA et l'UHMP.

M. Gabriel Willemin (PDC) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Gabriel Willemin (PDC) : Si je demande l'ouverture de la discussion, c'est pour obtenir, dans la mesure du possible, un complément par rapport au contenu de la réponse du Gouvernement.

Tout d'abord, je remercie le Gouvernement pour la réponse qui a été donnée à ma question écrite. La réponse est très argumentée, précise et complète.

Comme je l'indique dans ma question et comme le précise le Gouvernement, les familles qui sont frappées par une situation de crise et d'urgence, suite à une tentative de suicide d'un enfant, vivent des moments extrêmement délicats à gérer. Il est alors primordial qu'une institution compétente puisse rapidement venir en aide aux personnes concernées.

Ce phénomène, qui semble progresser régulièrement, démontre un malaise sérieux dans notre société. Je ne souhaite pas ici ouvrir un débat mais je suis convaincu qu'un jour ou l'autre nous devons redéfinir notre système de valeurs.

Pour en revenir à la réponse du Gouvernement, ce dernier nomme toutes les institutions disponibles qui offrent des prestations différenciées et adéquates aux personnes qui en ont besoin. La complémentarité actuelle des établissements spécialisés est indispensable pour assurer la prise en charge adaptée aux besoins des personnes en détresse. En toute transparence, le Gouvernement reconnaît le manque de structure intermédiaire qui permettrait de pallier au manque de places dans l'unité d'accueil interjurassienne hospitalière pour adolescent (UHPA) à Moutier. Pour cette année, ce sont cinq jeunes qui ont été refusés par manque de place.

Convaincu que ces jeunes n'ont pas été laissés pour compte, je souhaiterais savoir quelles solutions ont été mises sur pied pour prendre en charge ces personnes. Je remercie le Gouvernement pour son complément d'information.

M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : La réponse du Gouvernement à la question écrite no 2106 au sujet des unités d'accueil d'urgence pour enfants et adolescents appelle un commentaire. La description des nombreux maillons d'aide et des structures de prise en charge très complète et l'énoncé du déroulement décisionnel possible sont assurément exacts.

Je voudrais cependant, au nom des professionnels de la santé et du social concernant les enfants et les adolescents, vous faire part ici d'une lecture moins qualitative de l'offre mais bien plus quantitative. L'expérience quotidienne des médecins, des infirmières à domicile, des psychologues, des assistantes sociales et des éducateurs est un manque chronique de places d'accueil. Nombre de situations inconfortables, tant dans l'atmosphère familiale ou scolaire ou dans le déséquilibre de santé psychologique, ne peuvent être résolues que dans une attente prolongée et se voient laissées dans un sentiment d'abandon.

Il ne faudrait pas qu'à la lecture de cette réponse, trop exhaustive et qui noie le poisson, les députés se bercent dans l'illusion d'une situation confortable. La situation ambulatoire est certes adéquate et de nombreux intervenants soutiennent rapidement toutes les situations à risques et urgentes. Mais les places de séjour en hôpital (à l'UHPA à Moutier) et en institution (Saint-Germain à Delémont) sont rares et les listes d'attente pour un semestre nécessitent parfois de recourir à des institutions hors du Canton. Il ne faut pas oublier que les troubles de la santé psychique, scolaire ou familiale nécessitent des prises en charge rapides et prolongées et que ces situations sont de plus en plus fréquentes malheureusement.

En résumé, il n'y a aucune structure d'accueil d'urgence ou de crise pour les enfants de moins de 12 ans dans le canton du Jura et seulement de très rares places pour les plus de 12 ans. Cela rend le travail des médecins et des assistants sociaux extrêmement difficile et ne permet pas d'apporter de manière adéquate l'aide thérapeutique nécessaire aux enfants malades et à leurs familles.

Il faudra bien qu'un jour notre Parlement se penche sur ce déficit chronique de structures d'accueil des situations de crise des enfants et consente les investissements nécessaires à leur ajustement. Ces solutions peuvent être internes sous la forme de lits permanents à usages pédopsychiatriques dans le service de pédiatrie de l'Hôpital du Jura; elles pourraient être aussi évaluées de manière interjurassienne, voire suprarégionale.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Le député Gabriel Willemin est partiellement satisfait et souhaite des explications concernant cinq cas particuliers. Monsieur le député et docteur Cattin s'exprime d'une manière plus générale sur le profil global que présente l'offre jurassienne en matière de prise en charge pédopsychiatrique d'urgence.

A la première de ces questions, je peux répondre la manière suivante : un peu à l'image de ce que je donnais comme réponse tout à l'heure s'agissant des hospitalisations extérieures, nous ne laissons pas les gens dans le couloir. Les cinq jeunes personnes qui n'ont pas pu être prises en charge à l'UHPA ont été prises en charge de deux manières différentes : deux l'ont été par le service de psychiatrie du Jura bernois à Bellelay dans le cadre de la consultation psychiatrique pour adultes, il est vrai, mais après un concilium avec un médecin-chef de l'UHPA spécialisé en pédopsychiatrie; le traitement a été ensuite poursuivi de concert avec le SPJBB et en ambulatoire. Trois autres cas présentaient ce qu'on peut appeler une mauvaise indication, autrement dit des personnes qui souffraient d'une pathologie pour laquelle la bonne réponse n'était pas l'UHPA; il y avait deux cas de troubles de comportements sociaux qui nécessitaient le recours à une institution de type social et une situation d'une personne présentant un handicap mental, qui a été hospitalisée hors du Canton, plus précisément à Préfargier.

Maintenant, en ce qui concerne l'offre générale, je ne crois pas, Monsieur le Député, qu'il faut accuser le Gouvernement de vouloir noyer le poisson lorsqu'il juge simplement nécessaire de donner une réponse complète. Maintenant, je conçois que cette réponse complète puisse ne pas satisfaire.

Il est vrai, vous le savez, que la psychiatrie est un domaine de spécialité médicale qui suit un rythme et une histoire qui lui est bien propre, essentiellement liée aux cantons. La psychiatrie, quelque part, c'est un peu la chose des cantons. Elle s'est développée de manière relativement différente d'un canton à l'autre mais, aujourd'hui, je crois pouvoir dire, en ce qui concerne la mise sur pied du CMP, du CMPA, de l'UHMP et de différentes structures dont l'une a ouvert à Chevenez il n'y a pas très longtemps, que, dans le canton du Jura, la prise de conscience existe. Les politiques ont tout à fait conscience du besoin aigu que représente une offre psychiatrique adaptée pour l'ensemble de la population.

Et s'il est vrai que l'ensemble du descriptif qui vous a été soumis dans le cadre de la réponse à la question écrite montre encore des lacunes ici ou là, je veux bien l'admettre Monsieur le Député, nous devons bien l'admettre ensemble, il faut aussi en déduire que nous n'en restons pas là. Vous le savez certainement, le canton du Jura a signé, au mois de mars de cette année, une convention avec le canton de Berne ayant notamment pour but de planifier l'offre hospitalière interjurassienne. Un groupe de projet planche sur le somatique (ce n'est pas le propos du moment), un autre groupe de projet planche sur le psychiatrique et, dans ce contexte-là, la problématique de l'accueil d'urgence, surtout des jeunes et des enfants, ainsi que celle du nombre de places nécessaires dans le cadre des structures actuelles à adapter ou dans le cadre de structures communes à créer ou à développer, c'est précisément ce qui est actuellement en travail. Nous avons la conscience que nous ne faisons pas si mal que cela, que nous pouvons mieux faire et nous y travaillons.

9. Motion no 826

Congé paternité : l'Etat montre l'exemple ! Maria Lorenzo-Fleury

Lorsque l'on aborde la problématique de concilier la famille et le travail, on pense encore très souvent aux femmes. Si, dans les années à venir, on veut faire progresser une politique tendant à concilier la famille et le travail, il faut aussi que les hommes se sentent concernés. La naissance ou l'adoption d'un enfant entraîne des bouleversements parfois difficiles à gérer pour les nouveaux parents.

La présence du père est importante pour l'épanouissement, à long terme, de la famille et de la relation de couple. Avec le congé paternité, les pères apportent un soutien psychologique et matériel à la mère.

Pour soutenir la mère pendant les jours qui suivent la naissance, de plus en plus d'entreprises accordent à leurs employés deux semaines de congé paternité. Symbole de reconnaissance de la place du père, le congé paternité permet de tisser un lien dans la relation père-enfant, des liens précieux avec le nouveau-né, instants dont sont privés les pères lorsqu'ils sont éloignés toute la journée du foyer. Le congé paternité permet de vivre de près cette période d'intense émotion qui suit la naissance.

Le groupe socialiste partage l'avis qu'il est important de donner au père la possibilité de s'impliquer dans sa vie familiale. Les études démontrent les conséquences positives de sa présence auprès du nourrisson. De plus en plus d'entreprises accordent déjà un congé paternité à leurs collaborateurs (Migros, CFF, Crédit Suisse, etc.).

Selon le décret portant application de la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (article 15), les collaborateurs bénéficient d'un congé d'un à trois jours. Or, par son exemple, l'Etat peut encourager les entreprises à instaurer le congé paternité.

En conséquence, le groupe parlementaire socialiste demande au Gouvernement d'accorder aux collaborateurs de la République et Canton du Jura un congé paternité de deux semaines à l'adoption ou à la naissance de l'enfant.

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Pourquoi un congé maternité... heu paternité, pardon ? (*Rires.*) On a dû attendre tellement longtemps que c'est encore imprégné ! Un congé paternité signifie la reconnaissance des points positifs suivants :

- Une valeur importante est attribuée en général à la paternité et au rôle qu'elle implique.
- Dans les tous premiers jours, le père est proche de la mère et de l'enfant et, de ce fait, participe pleinement à cette phase initiale importante; du temps lui est accordé pour y participer sur le plan émotionnel mais aussi sur le plan purement pratique.
- En règle générale, le père est davantage sensibilisé à l'heureux événement et à l'importance de l'arrivée d'un enfant dans la famille.
- Un congé paternité peut avoir un effet positif sur la mère, et donc sur la relation du couple, par le fait que la mère est mieux soutenue par son partenaire pendant les premiers jours.

Le congé paternité est l'un des moyens qui permettent aux pères de s'associer aux tâches familiales après la naissance d'un enfant. La présence du père est en effet indispensable et cruciale durant les premières semaines qui suivent la naissance. C'est pendant les premières années que se nouent les relations entre les parents et l'enfant. La qualité de ces relations est essentielle. Diverses études et statistiques montrent que les pères sont de plus en plus nombreux à souhaiter participer à la prise en charge de l'enfant. La conciliation de la famille et du travail profite à tous : au père, à la mère, à l'enfant, à l'employeur.

Une étude – je sais bien qu'on n'aime pas trop ce mot-là mais... finalement, je n'ai rien inventé – l'étude Prognos, qui est l'analyse coût-bénéfices d'une politique d'entreprise favorable à la famille, a déjà prouvé, en se fondant sur des faits économiques objectifs, que des offres appropriées ne constituent pas une opération à perte pour les entreprises mais résultent au contraire en un gain de 8 % sur l'ensemble des mesures prises.

Chers collègues, je vous remercie pour le soutien que vous allez apporter à cette motion, qui est un soutien aux familles. Je sais que le Gouvernement va demander de transformer la motion en postulat mais j'attends de voir. Je vous demande un réel soutien concernant les familles et c'est du cœur que je vous parle parce que, durant la période électorale, j'ai beaucoup entendu parler du congé paternité. Tous les partis politiques étaient en faveur. Alors, mainte-

nant, à vous de le prouver ! Voilà, je laisse la parole aux groupes. A vous de dire ! OK, je vous remercie. (*Rires.*)

M. Philippe Receveur, ministre des Ressources humaines : Vous attendez de voir, je vais essayer de ne pas vous faire trop attendre, Madame la Députée !

A titre préalable, je tiens à préciser que, pour le Gouvernement, tous les arguments que vous avez donnés comme motifs à l'appui de votre motion sont des arguments qu'il partage entièrement. Je vais donc faire l'économie de les citer les uns après les autres tant il est vrai que le bénéfice d'un congé parental ou paternité est une chose avérée dans notre société moderne.

Et précisément, Madame la Députée, votre motion demande d'instaurer, à l'instar des grandes entreprises suisses, un congé paternité de dix jours (soit deux semaines) à la naissance ou lors de l'adoption d'un enfant. Alors, on a regardé un peu ce qui se passe puisqu'on nous dit «à l'instar des grandes entreprises». On voit que, dans de grandes entreprises, que ce soient de grandes banques, de grandes assurances ou de grandes entreprises de communication, la plupart d'entre elles offrent effectivement deux semaines ouvrables de congé payé à leurs employés. Dans la grande distribution, une entreprise prévoit que ces deux semaines de congé peuvent s'accompagner de deux semaines supplémentaires non payées. D'autres entreprises, dans le médicament, dans le meuble prêt à assembler, dans la télévision ou dans certaines autres banques ou même dans les transports ferroviaires, octroient une semaine de congé payé. Voilà pour le tableau tel qu'il se présente, à notre connaissance, actuellement en Suisse.

C'est vrai, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Députés, que le Gouvernement est soucieux de faire coexister au quotidien vies familiale et professionnelle et que, dans ce cadre-là, le Gouvernement, je vous le rappelle, a adopté en mai dernier un plan d'action comprenant plusieurs axes visant notamment à favoriser le travail à temps partiel ainsi qu'à formaliser le congé d'adoption pour pères et mères et le congé paternité.

C'est vrai qu'à l'heure actuelle, les dispositions légales jurassiennes ne prévoient pas grand-chose. Au fond, un congé paternité et l'octroi d'un à trois jours au père à l'occasion d'une naissance sont deux choses bien différentes.

Sachez surtout, Madame la Députée, que, dans le cadre de son programme de législation, ainsi que le Gouvernement a eu l'occasion de vous le communiquer, il se fait une priorité de revoir le statut du personnel de l'Etat. Et dans ce contexte-là notamment mais surtout dans ce contexte-là se pose la question du congé paternité éventuel. Sachez donc que, pour ce qui concerne le calendrier de réalisation, l'avant-projet de nouvelle réglementation cantonale sur le statut du personnel de l'Etat est à l'examen par un groupe de projet ad hoc et que le calendrier que le Gouvernement s'est fixé prévoit, dans toute la mesure du possible, l'adoption de ce projet cette année encore.

Donc, si le Gouvernement vous demande d'accepter la transformation de la motion en postulat, ce n'est pas pour noyer le poisson, ce n'est pas pour renvoyer le dossier aux calendes grecques. Vous comprenez que, dans le cadre d'un projet que le Gouvernement juge lui-même prioritaire, s'il vous demande de transformer votre motion en postulat pour en permettre l'étude dans le cadre de ce projet-là, et bien vous ne prendriez pas grand risque en l'acceptant

puisque, d'un point de vue du calendrier, nos intérêts sont rigoureusement les mêmes.

J'ajouterai au final que l'examen qui a été sollicité de ce groupe de projet d'un éventuel congé paternité, c'est l'examen d'un congé de paternité de dix jours. C'est cela qu'il faut voir, si c'est faisable, si oui ou non, à quelles conditions mais c'est vrai qu'on ne peut pas le décréter comme cela d'une minute à l'autre et considérer que la motion est satisfaite. Il faut voir encore si ce congé pourrait éventuellement se prendre avant pour ceux que cela pourrait arranger, éventuellement en plusieurs parties pour les familles que cela arrangerait ou alors sur le moment ou un peu plus tard après la naissance. Ce sont toutes sortes de modalités que l'étude en cours doit permettre de fixer, au moins sous forme de variantes à l'intention du Gouvernement pour une décision, je le rappelle encore une fois, si possible cette année. Nous le souhaitons ainsi. Pour cette raison, le Gouvernement propose donc, dès lors que l'étude est en cours, que la motion no 826 soit transformée en postulat et, sous cette condition-là, vous en recommanderait l'acceptation.

Mme Françoise Cattin (PCSI) : Reconnaître le droit au congé paternité est tout à fait légitime dans le soutien d'une véritable politique de la famille. S'il est vrai que, jusqu'à ce jour, le congé parental était instinctivement attribué à la mère, il s'avère que ces schémas d'antan ont heureusement évolué et que le choix de fonder une famille appartient aux deux parents. Ce concept naturel d'une répartition des tâches lors de la venue d'un enfant est un équilibre important dans la relation du couple.

La naissance ou l'adoption d'un enfant est une décision qui engage une responsabilité partagée entre les deux conjoints. L'arrivée d'un nouveau-né est un changement dans la vie quotidienne. Offrir aux nouveaux parents de meilleures conditions afin d'accueillir en toute sérénité le venue d'un nouvel enfant doit être un objectif prioritaire.

En donnant la possibilité au père de partager ces moments si précieux, c'est aussi mettre en valeur la cellule familiale. L'évolution de notre société fait que, pour diverses raisons, les jeunes couples n'ont plus l'aide ou l'appui de leur famille comme cela se faisait auparavant. Partant de ce fait, la présence et l'engagement, un soutien physique et moral du père deviennent primordiaux pour la jeune maman. Si les premiers jours qui suivent la naissance d'un nourrisson sont souvent angoissants pour les parents, il ne faut pas oublier que l'émotion est intense et la perfection du bien-être pour son enfant est considérable. En offrant au père la possibilité de partager intensément la venue d'un nouvel enfant, cela permet aussi à la famille d'évoluer ensemble dans cette nouvelle responsabilité communément partagée.

Les éloges que l'on voue à une véritable politique de la famille ne doivent pas rester vains. Accepter le principe d'un congé paternité pour les collaborateurs de la République et Canton du Jura, c'est mettre en valeur notre crédibilité dans le soutien de la politique familiale.

Partant de cette réalité, le groupe PCSI soutiendra la motion no 826 de Madame la députée Maria Lorenzo-Fleury.

M. Yves-Alain Fleury (PDC) : Le groupe parlementaire PDC a étudié la motion proposée. Nous sommes bien entendu favorables au congé paternité proposé par la motion. En effet, pour mémoire, c'est bien le PDC qui a proposé un tel congé paternité au niveau fédéral.

Au vu de ce que le ministre vient de relever et de l'étude que réalise actuellement le groupe de projet sur ce sujet dans le cadre de la modification de la fonction publique, le groupe PDC veut croire que la proposition du Gouvernement de transformer cette motion en postulat est le meilleur chemin et le plus rapide pour atteindre ce but.

Nous souhaitons faire confiance au Gouvernement et recommandons à la motionnaire d'en faire autant et d'accepter la modification de son texte en postulat, que le groupe PDC acceptera en grande majorité bien sûr.

Le Parlement, en acceptant en majorité ce postulat, donnera un signe fort dans le sens du congé paternité en respectant la proposition du Gouvernement et en respectant le travail du groupe de projet qui s'y attelle.

M. Dominique Baettig (UDC) : Je suis encore un petit peu ému suite à ce qui m'arrive, pour lequel je n'étais pas préparé mais prêt... (*brouhaha*) et je suis ravi aujourd'hui de pouvoir, au nom du groupe UDC, intervenir sur un de ces sujets qui me tient particulièrement à cœur et intervenir en n'utilisant pas la langue de bois.

Je dois dire que, comme médecin, comme professionnel, comme psychiatre, il m'arrive de bondir quand j'entends les politiciens – j'allais dire «dont je ne fais pas partie» mais dont maintenant je fais partie – quand je nous entends, nous collectivement, intervenir et poser des questions sur des problèmes de société concernant la médecine, la psychiatrie, l'ergothérapie, l'UHMP, là j'ai envie de bondir ! Ces gens qui n'y connaissent rien et qui veulent faire le bonheur de l'humanité, qui veulent intervenir à tout prix. Je ne suis pas intervenu tout à l'heure pour l'histoire de l'UHMP et de l'ergothérapie mais c'est complètement antinomique : l'UHMP est une unité de soins aigus où l'on ne reste pas longtemps et l'ergothérapie consiste en des soins d'occupation sur le long terme pour des patients chroniques. Donc, on ne peut pas faire coexister l'aigu et le chronique et je me suis battu à l'époque pour qu'il y ait un modèle de psychiatrie qui soit centré sur des interventions de crise et non pas sur des occupations à l'hôpital. La plupart des clients, lorsqu'on leur demande s'ils veulent être occupés à l'hôpital... (*brouhaha*), le principe est le même : c'est que les clients n'en veulent pas et on veut leur imposer.

Or, l'histoire du congé paternité, je crois que c'est exactement la même illustration. Cela part de bonnes intentions, cela part de considérations psychologiques de bon sens, qui sont certainement archaïques sur le rôle du père, et, à partir de là, on veut généraliser, on veut imposer, au nom du bien général, des attitudes, des congés, des présences du père qui ne sont peut-être pas souhaités. Il y a des pères qui ne veulent pas... (*brouhaha*). J'entends, imposer à un père par exemple dans la salle d'accouchement, il y en a beaucoup qui le font et qui en ont extrêmement peur. (*Rires*). Alors, là, on veut imposer un congé paternité en se basant sur des études qui valent ce qu'elles valent; il est clair qu'il vaut mieux avoir congé que de ne pas avoir congé ! (*Brouhaha*.)

Je rappelle que le rôle du père ne saurait se limiter à deux ou trois semaines et je pense que, là, la souplesse adaptative est importante. Je pense que les entreprises qui veulent mettre à disposition de leurs employés des possibilités de soutenir l'épouse, d'être présents pour les enfants, c'est très bien. Ceci devrait avoir lieu au-delà de quinze jours. Je pense qu'une entreprise qui permet à un père d'être présent dans sa famille pendant des années, c'est certainement quelque chose qui est bien. Je rappelle qu'il y a des pères

qui n'en voudraient pas. Je rappelle que, dans le monde animal par exemple, dans les sociétés animales, le père est exclu. (*Brouhaha et rires*).

Alors, voilà ce qu'on va nous faire faire, on va nous imposer des prestations généralisées, coûteuses, dont peut-être des gens ne veulent pas. Donc, si l'Etat doit montrer l'exemple, je pense que c'est bien, c'est en tout cas en l'occurrence ici celui de la souplesse adaptative et celui de renoncer à des gadgets coûteux et obligatoires pour la collectivité. Donc, le groupe UDC va refuser cette motion.

M. Pierluigi Fedele (CS-POP+VERTS) : Je ne pensais pas intervenir sur ce point de l'ordre du jour mais je vais me permettre aussi de bondir et de rebondir sur ce que je viens d'entendre. Au-delà du fait que je ne suis pas un spécialiste de la psychiatrie, alors avant qu'on m'interdise d'intervenir, je vais quand même le faire ! Il y a possibilité, pour les papas qui le veulent, de prendre un congé. On peut même imaginer que, dans le projet, on laisse la possibilité et non pas l'obligation de le faire premièrement.

Deuxièmement, au-delà des considérations psychologiques sur lesquelles je ne vais pas me prononcer, c'est simplement aussi le plaisir pour le papa d'être présent dans les premières semaines. Le plaisir pour lui, pas l'apport forcément uniquement pour l'enfant mais le plaisir pour lui. Moi, j'ai deux petites filles et j'ai eu l'occasion d'être un mois présent à la maison à leur naissance, je veux dire, c'est quelque chose d'incomparable. Et que les papas qui ne le veulent pas, je pense qu'ils vont augmenter le nombre de clients qui viendront chez vous, Monsieur Baettig !

Mme Irène Donzé Schneider (PLR) : Le groupe libéral-radical n'est pas contre le congé paternité mais préfère, comme l'a expliqué Monsieur le ministre, passer d'abord par l'étude globale du statut de la fonction publique. Nous refuserons donc la motion et invitons Madame la députée à la transformer en postulat.

La présidente : Le Gouvernement propose donc la transformation de la motion en postulat. Après avoir entendu l'appréciation des groupes, quelle est votre position, Madame la Députée ? La tribune est à vous.

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Je n'avais pas du tout l'intention de monter à la tribune. Le temps qui nous est imparti est court finalement. Mais, moi, je suis outrée, Monsieur Baettig, et je vais même pas dire «avec tout le respect que je vous dois» parce que je n'en ai pas !

M. Dominique Baettig (UDC) (*de sa place*) : Je n'en ai pas non plus pour vous Madame !

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : J'ai souci, très honnêtement, et je trouve dommage que la population jurassienne ne vous ait pas entendu ce matin mais, enfin, bon vent !

Je vais quand même vous montrer qu'on a quand même un petit brin d'intelligence. J'ai entendu tout à l'heure le groupe PDC qui dit : «Oui-oui, nous sommes pour la famille, nous voulons aller en avant» parce que Mme Leuthard, personne que je respecte profondément, a effectivement amené le congé paternité pour ses services, ce que j'ai applaudi des deux mains. Vous voulez la transformation de ma motion en postulat. Je ne vois pas en quoi cela dérange dans le

sens qu'il y ait la motion; je garde ma motion puisqu'il y a déjà un groupe de travail qui travaille dessus.

Monsieur le ministre m'a dit tout à l'heure que cela irait très très vite. Il a encore parlé de cette année. Ma foi, voilà, moi j'ai de l'inquiétude. J'espère vous faire foi, Monsieur le Ministre, ainsi qu'à vos collègues.

Je tiens à remercier en l'occurrence le groupe PCSI qui a soutenu très ouvertement la motion et qui s'est déclaré pour la famille. Et bien, une fois de plus, ce groupe a montré, même après les élections, qu'il irait avec la famille. Au groupe PDC, vous me laissez un petit peu songeuse tout de même ! Concernant Les Verts et le POP et Combat socialiste, et bien il n'y a aucune difficulté. Je crois qu'ils savent déjà tout le bien que j'en pense. Le groupe PLR, je vous ai aussi entendu et je vous remercie d'avoir aussi donné votre opinion.

Et puis, j'ai peur de prendre trop de risques et j'attache énormément d'importance à la famille. La famille est quelque chose qui me tient à cœur, c'est le maillon de toute l'histoire de notre vie. Pour cela, je vais accepter la transformation en postulat mais en demandant vraiment au Gouvernement de s'y atteler et d'aller de l'avant, de ne pas laisser ce dossier dans les fonds de tiroirs. Mais cela m'est pénible, je dois l'avouer !

M. Gabriel Willemin (PDC) : Effectivement, au nom du groupe PDC par rapport à la remarque qui est faite, ce que j'aimerais dire, c'est que le groupe PDC n'est pas opposé au congé paternité. Je ne suis pas d'accord qu'on dise que le PDC est opposé. Il y a un groupe de travail qui est sur pied; le projet est en train d'avancer. La motion ne va pas apporter plus. Mais non, il faut arrêter de vouloir dire, encore une fois, attaquer et dire que le groupe PDC est contre le congé paternité. Donc, nous, on est pour le postulat, pour que le groupe de travail puisse continuer son travail et puis, effectivement, aboutir à une solution qui permette à ce Parlement d'accepter le projet du congé paternité. Alors, moi, je ne suis pas d'accord quand on vient et qu'on dit «le PDC, bof, on verra, etc. !». Ce n'est pas cela.

Alors, moi, je suis satisfait de votre réponse et puis de dire qu'on accepte tous le postulat, à l'exception de l'UDC (c'est leur problème) mais, effectivement, je crois que le groupe PLR, le groupe PDC et la gauche sont d'accord pour accepter ce postulat.

La présidente : Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir ?

M. Philippe Receveur, ministre (de sa place) : Il en a été assez dit, Madame la Présidente !

Au vote, le postulat no 826a est accepté par la majorité du Parlement; 2 avis contraires sont dénombrés.

10. Question écrite no 2109
Politique cantonale appropriée en matière de lits d'EMS
Serge Vifian (PLR)

Une coupure de presse distribuée par le Secrétariat du Parlement (cf. Bulletin «Patrons» no 5 de mai 2007) confirme ce que l'on pressentait : la totalité des cantons romands connaissent, ou vont connaître, une pénurie de lits d'EMS (estimée à 243 lits pour le Jura).

Si l'on s'en réfère au système bernois, la solution à ce problème est à rechercher dans un partenariat Etat-investisseurs privés. Cité en exemple, le canton de Berne a opté pour une collaboration active avec les établissements privés afin de répondre à la fois à la demande de formes d'habitation différentes et aux besoins des personnes âgées. Ce modèle repose sur trois axes principaux : indépendance, libre choix et solidarité.

Cette problématique, qui nous a déjà interpellés par le passé, soulève les questions suivantes :

1. Le Gouvernement a-t-il évalué les besoins du Canton et parvient-il aux mêmes conclusions s'agissant de la pénurie évoquée ?
2. Partage-t-il l'idée qu'une politique cantonale adaptée passe par un partenariat Etat-investisseurs privés ? Des contacts ont-ils été noués dans ce sens ?
3. Qu'en est-il des rumeurs qui prêtent au Gouvernement l'intention d'augmenter le nombre de lits dans l'unité cantonale de gérontologie ?
4. Est-il exact qu'un consultant externe préconise la diminution du nombre de lits des EMS jurassiens ?

Réponse du Gouvernement :

Le domaine évoqué par l'interpellateur intéresse de près le Gouvernement jurassien depuis plusieurs années et l'acuité des questions posées augmente avec le vieillissement de la population. Ce thème a fait l'objet d'une réflexion à la fin du siècle passé par une commission cantonale «aide et soins à domicile». Plusieurs de ses propositions ont été réalisées, notamment celles relatives à l'information et à l'offre de conseils et de cours de préparation à la retraite, à la promotion de la santé, au développement du bénévolat et à la définition de normes de qualité ainsi qu'aux droits des patients; demeuraient toutefois celles relatives à l'adaptation des structures de prise en charge. Le programme de législation que le Gouvernement vient d'adopter sous l'axe stratégique de la solidarité, contient des objectifs en rapport avec le thème développé par l'interpellateur.

Le Gouvernement traite ce dossier sous le nom de planification médico-sociale, montrant ainsi sa volonté de ne pas se limiter à la prise en charge de type EMS. Il considère en effet la prise en charge de la personne âgée dans sa globalité en tenant compte du réseau institutionnel, familial, etc. Les EMS sont un des maillons du réseau. En effet, il y a une dizaine d'années, une grande partie des besoins des personnes âgées étaient couverts par une prise en charge en EMS. D'ailleurs, c'est la politique qui est encore menée dans de nombreux cantons suisses. Toutefois, le Gouvernement est conscient des évolutions et des changements d'attitudes et de comportements, mais aussi de l'environnement, qui s'opèrent dans la population dite âgée (volonté des personnes de rester à domicile le plus longtemps possible, vieillissement de la population y compris de la population en bonne santé, durcissement des critères de remboursement par les caisses maladie, réseau familial dispersé, etc.). C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'entreprendre une réflexion plus globale s'éloignant du modèle de type institutionnel prédominant jusqu'à présent pour se diriger vers un modèle de type communautaire.

Les travaux relatifs à la planification médico-sociale ont débuté à l'été 2006 par la nomination d'un groupe d'experts constitué de professionnels jurassiens de la prise en charge de la personne âgée (directrices et directeurs d'EMS, infirmières et infirmiers d'EMS, de soins à domicile et privés,

médecins spécialistes et installés en cabinet privé, représentantes de Pro Senectute, de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, des ergothérapeutes et des Services de l'action sociale (SAS) et de la santé (SSA).

Les experts ont défini huit profils permettant de répertorier la population dépendante de plus de 64 ans, puis les prestations qui devraient être à disposition pour répondre à leurs besoins. Le modèle utilisé permet d'associer à chaque profil de besoins ou de dépendance des prestations disponibles spécifiques adaptées au niveau de dépendance et nécessaires à leur prise en charge afin de créer des options de soins. Plusieurs options de soins ont parfois été proposées par les experts. Différents scénarios ont alors été élaborés sur la base des propositions des experts.

L'approche communautaire choisie par le Gouvernement cherche à retarder au maximum l'entrée en institution (EMS) et Unités cantonales de géronto-psychiatrie (UCG) au profit d'un maintien à domicile de plus longue durée grâce à des prestations bien adaptées aux besoins et à des offres de structures intermédiaires (accueil de jour, lits court séjour, etc.). Le scénario retenu a été présenté au groupe d'experts à fin mai ainsi qu'à l'Association jurassienne des institutions pour personnes âgées (AJIPA) en juin 2007. Les différents partenaires ont transmis leurs appréciations au SSA. Les avis recueillis sont globalement positifs et le Gouvernement a l'intention de poursuivre ses travaux de mise en place de la planification médico-sociale en étroite collaboration avec les professionnels concernés. Le Gouvernement entend également coordonner ce dossier avec le projet de loi sur la gérontologie qui doit être repris.

Afin de répondre à l'interpellateur, le Gouvernement peut déjà donner quelques tendances qui doivent encore être confirmées par la suite des travaux :

1. Les estimations réalisées dans le cadre de la planification médico-sociale montrent que le nombre de lits d'EMS est trop élevé dans notre Canton. Par contre, les structures intermédiaires (accueil de jour, lits court séjour, etc.), les appartements adaptés et protégés ainsi que les UCG long séjour sont insuffisants. Les soins à domicile pourraient également être renforcés. Ces éléments sont liés au type d'approche communautaire qui est privilégié par le Gouvernement alors que l'approche retenue dans l'article de presse évoqué est plutôt de type institutionnel. Le Gouvernement peut donc affirmer qu'il ne constate pas la pénurie de lits EMS signalée par l'interpellateur.
2. L'idée d'un partenariat entre secteur public et privé est indispensable aux yeux du Gouvernement. Cela est d'autant plus vrai que ce sont sans doute des investisseurs privés ou institutionnels qui investiront dans des domaines tels que les appartements adaptés ou protégés qui sont actuellement quasi inexistant dans notre Canton. Des contacts existent déjà avec certains investisseurs. Le Gouvernement suit ce dossier avec grand intérêt et a autorisé le Département concerné à mener les tractations avec lesdits investisseurs.
3. Il ne semble pas judicieux au Gouvernement de ne considérer la planification médico-sociale que par type de structure ou par domaine de prestations. Il s'agit d'un ensemble cohérent permettant de répondre de manière adéquate aux besoins complexes d'une population vieillissante et dont l'état de santé évolue. Sur la base des différents critères retenus par les experts, on peut constater un important besoin de lieux de vie adaptés à la

prise en charge de personnes souffrant de troubles cognitifs. Cela ne signifie pas que ces besoins ne sont pas couverts aujourd'hui mais que la prise en charge actuelle de ces personnes n'est pas toujours la mieux adaptée à leurs besoins spécifiques. Il faut toutefois préciser que ce ne sont pas forcément dans les UCG existantes – actuellement 60 lits répartis entre les sites de l'Hôpital du Jura à Porrentruy et à Saignelégier et le home La Promenade – que doivent se trouver ces personnes. En effet, il est parfaitement envisageable de spécialiser certains EMS ou certaines unités au sein des EMS pour offrir ce type de prestations (services fermés). Il s'avérera ainsi nécessaire d'adapter l'appellation «UCG» qui se réfère actuellement à l'institution (statut juridique) pour passer à une appellation caractéristique de la prestation fournie (unité fermée). La répartition des modes de prises en charge en fonction des caractéristiques psychosociales des personnes doit encore faire l'objet d'une réflexion approfondie.

4. Le domaine de la gérontologie est très complexe, pluridisciplinaire et en pleine évolution. La planification de l'offre requiert par ailleurs la maîtrise d'outils développés par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de l'Université de Lausanne. La RCJU a donc mandaté un consultant externe pour l'épauler dans ses travaux, notamment au niveau de la mise à disposition d'un logiciel informatique permettant l'utilisation conviviale du modèle «Balance of Care» développé par l'IUMSP. Le même consultant a également été mandaté par plusieurs autres cantons latins, qui utilisent le même modèle; ce qui devrait permettre des comparaisons dans ce domaine. Le Gouvernement entend tout de même rappeler que ce sont des experts jurassiens, sous la conduite du SSA, qui ont adapté les profils et défini les options de soins à la base de l'élaboration du scénario retenu.

M. Serge Vifian (PLR) : Je suis satisfait.

11. Question écrite no 2110

Quels enseignements pour le Jura de l'étude sur les prestations financières de l'aide sociale ?
Serge Vifian (PLR)

A l'invitation de l'Etat de Vaud, l'IDHEAP a développé une méthodologie pour réaliser un «benchmarking» de l'aide sociale.

L'objectif principal de l'étude était de proposer une démarche pour comparer l'efficacité avec laquelle les administrations fournissent leurs prestations financières dans le domaine de l'aide sociale.

Le Jura a participé à cette étude. Il nous intéresse de savoir comment notre Canton se situe en comparaison inter-cantonale sur les points suivants :

- seuil d'entrée dans l'aide sociale,
- contrepartie exigée aux prestations financières versées,
- remboursement des prestations de l'aide sociale.

Par ailleurs, et puisque le Jura fait partie des huit cantons où cette analyse a été menée, peut-on savoir quel est le taux d'efficacité technique mesuré dans notre Canton ? Et quels sont les facteurs qui l'influencent, respectivement sur lesquels il est possible d'agir ?

Réponse du Gouvernement :

L'étude à laquelle il est fait référence a été initiée par le Département des finances et les principales organisations économiques du canton de Vaud. Il s'agissait de mesurer l'efficacité avec laquelle les administrations fournissent leurs prestations, en prenant à titre exemplatif les prestations financières de l'aide sociale et la comparaison intercantonale. Comme le Jura n'était pas commanditaire de cette étude, il n'a pas pu s'exprimer sur la méthode et les résultats. Les données le concernant ont toutefois été fournies par le Service de l'action sociale qui a reçu une copie du rapport final avec une anonymisation des résultats pour les résultats d'efficacité.

Pour répondre précisément aux questions posées, le Gouvernement est cependant à même de fournir les indications suivantes :

Seuil d'entrée dans l'aide sociale

A l'instar de ce qui se pratique en Suisse romande, le Jura n'applique pas le principe du seuil d'entrée. Chaque situation est examinée sous l'angle du budget réel en regard d'un minimum vital social défini par l'arrêté fixant les normes applicables en matière d'aide sociale (RSJU 8540.111.1). Dans les faits, cela veut dire que le budget peut être complété pour que les personnes atteignent ce minimum vital social. Cette pratique, que l'on retrouve par ailleurs au niveau des prestations complémentaires à l'AVS/AI, évite justement les effets de seuil où une personne peut voir le budget qui lui est attribué varier de plusieurs centaines de francs pour une différence d'un seul franc au niveau de ses ressources de base.

Contrepartie exigée aux prestations financières versées

Les personnes qui participent à une mesure d'insertion reçoivent un supplément mensuel de 250 francs (300 francs, si elles ont des enfants à charge). En contrepartie, elles remplissent les obligations fixées dans le contrat d'insertion et se soumettent aux mesures prévues.

Remboursement des prestations de l'aide sociale

Afin d'éviter de décourager les personnes à sortir de l'aide sociale, le législateur jurassien a exclu le remboursement provenant du revenu du travail, hormis si la personne acquiert, par son travail, un train de vie aisé (nettement supérieur à la moyenne). L'aide sociale reste toutefois remboursable en cas d'avances sur des prestations, de fausses indications, d'héritage ou de revenus extraordinaires.

Taux d'efficacité technique

Sur les huit cantons analysés, le Jura se situe au 7^e rang avec un degré d'efficacité technique de 50 % (moyenne 70 %). A priori, il y aurait de quoi s'inquiéter. Toutefois, cette conclusion, de l'avis général des milieux avisés, ne résiste pas à l'analyse. En suivant les auteurs de cette étude, plus un travailleur social a de dossiers et plus il distribue d'argent, plus son efficacité est élevée. Il s'agit en fait d'un résultat paradoxal et d'une grossière erreur d'appréciation. L'aide sociale se base sur le principe de la subsidiarité et le but fondamental du travail social est de viser à l'autonomie des personnes. Cette erreur d'analyse est corroborée par l'exemple d'un canton (no 2), voisin du Jura, qui se situe à un degré d'efficacité de 100 %, alors qu'il a un taux d'aide sociale (chiffres OFS / SOSTAT 2005) de 5,4 %, nettement au dessus de la moyenne nationale (3,3 %) et que ses dépenses pour l'aide sociale ne cessent d'augmenter, en particu-

lier pour les jeunes. Le Jura lui, affiche un taux d'aide sociale de 1,9 % et il a réussi à stabiliser, voire à diminuer ses dépenses brutes d'aide sociale. Ainsi, on peut en conclure à une meilleure efficacité de son dispositif institutionnel en regard des buts du travail social.

M. Serge Vifian (PLR) : Je suis satisfait.

12. Question écrite no 2116**Don d'organes : quelles sont les mesures d'information et de promotion prévues ?**

Jacques Gerber (PLR)

Le 1^{er} juillet de cette année est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Dans le cadre de ses buts, il est précisé : «Elle doit contribuer à ce que des organes, des tissus et des cellules humains soient disponibles à des fins de transplantation». En outre, en ce qui concerne l'information du public, il est mentionné à l'article 61, alinéa 1 : «L'office et les cantons informent le public régulièrement sur les questions liées à la médecine de transplantation (...); alinéa 2 : «L'information vise notamment à : b) faire connaître la réglementation et la pratique, (...)».

Au cours des dix dernières années, le nombre de donneurs décédés a régressé et est passé de 88 à 80 entre 1996 et 2006. Proportionnellement, il semble que la diminution du nombre de donneurs en Suisse romande soit régulière et plus prononcée qu'en Suisse alémanique ou italienne. Le nombre des personnes en liste d'attente, quant à lui, ne cesse d'augmenter et est passé, durant la même période, de 464 à 682 personnes, ce qui représente une progression de plus de 47 %. Par conséquent, l'écart entre le nombre de personnes en attente d'un don d'organes et les donneurs potentiels s'intensifie. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, l'Office fédéral de la santé publique prévoit d'informer tous les ménages suisses à l'aide d'une brochure d'information et en leur remettant une carte de donneur d'organes. Forts de ces constats, nous posons au Gouvernement les questions suivantes :

- Partage-t-il l'appréciation susmentionnée avec un décalage toujours plus important entre le nombre de personnes en liste d'attente et le nombre de donneurs potentiels ?
- Par rapport à la nouvelle loi qui est entrée en vigueur en juillet de cette année, quelles sont les mesures d'information que le Gouvernement entend entreprendre afin d'augmenter le nombre de donneurs potentiels jurassiens ?
- Le Gouvernement pourrait-il envisager de demander à l'Office des véhicules de joindre, à intervalles réguliers (par exemple tous les deux ans), la publicité de Swiss Transplant, comprenant deux cartes de donneur d'organes, de façon à ce que pratiquement toute la population du canton du Jura soit sensibilisée à ce problème ?

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement s'est associé à des campagnes nationales visant à favoriser le don de moelle et de cellules souches. Le Service régional neuchâtelois et jurassien de transfusion sanguine CRS a été chargé de cette promotion. Avec le concours de ce dernier, le Service de la santé va réunir à la fin du mois d'octobre la Fondation suisse des donneurs de

cellules souches du sang, Swiss Transplant, le Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire, le Service de la formation des niveaux secondaires II et tertiaire et le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) dans le but de mettre une stratégie en place pour sensibiliser de manière répétitive les élèves du secondaire I et les étudiants du secondaire II à la problématique du don d'organes, du don de moelle et du don de cellules souches du sang.

Dans le cadre de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS), un réseau romand de transplantation est à l'étude. Des travaux préparatoires sont conduits par l'association VD-GE. L'Hôpital du Jura a été associé à ces discussions. Pour lui se pose deux questions. D'une part, le nombre de dons effectués dans le cadre de l'hôpital est faible. Selon nos renseignements au cours des huit dernières années seul deux cas de donneurs potentiels se sont présentés. D'autre part, l'Hôpital du Jura est concerné par trois réseaux créés autour des hôpitaux universitaires de VD-GE, de l'Hôpital universitaire de Bâle et de l'hôpital de l'île à Berne.

Le Gouvernement suit l'évolution de ce dossier. Il répond dès lors de la manière suivante aux questions posées.

Le Gouvernement partage l'appréciation de l'interpellateur s'agissant du décalage, toujours plus important, entre le nombre de personnes en liste d'attente et le nombre de donneurs potentiels. Toutefois, il est convaincu que des mesures d'information de la population ne suffisent pas à réaliser l'objectif souhaité d'augmenter les donneurs potentiels. En effet, l'implantation de réseaux hospitaliers associant les établissements périphériques, notamment les services de soins intensifs, est indispensable à la réalisation de l'objectif précité.

Le Gouvernement entend poursuivre l'information qu'il a commencée avec ses partenaires et l'intensifier auprès des élèves et étudiants du secondaire 1 et du secondaire 2. Il n'envisage pas d'autres mesures propres à la République et Canton du Jura mais s'associera aux campagnes nationales qui seront organisées sur la promotion du don d'organe.

Le Gouvernement ne juge pas adéquat d'utiliser le canal de communications de l'Office des véhicules. Les messages diffusés par cet office sont de nature préventive ou répressive. Joindre des messages de nature promotionnelle pour le don d'organe est jugé inadéquat par le Gouvernement.

Mme Irène Donzé Schneider (PLR) : Monsieur le député Jacques Gerber est partiellement satisfait.

13. Question écrite no 2118 Assouplissement de la protection des données Philippe Rottet (UDC)

Un peu partout en Suisse, des voix s'élèvent pour demander un assouplissement de la protection des données. En effet, il a été constaté que des abus choquants ont été relevés dans le domaine de l'aide sociale. A Genève par exemple, 51 plaintes pénales ont été déposées à l'encontre de tricheurs.

Aussi, il est à relever que l'administration tant des services sociaux, fiscaux que policiers ne collaborent pas suffisamment – évoquant au passage la sacro-sainte loi de la protection des données – ce qui permet à certains de pas-

ser entre les gouttes et de bénéficier de prestations auxquelles ils n'auraient pas droit.

Il semblerait – même si la situation n'est nullement comparable à celle d'autres cantons – qu'une meilleure information au niveau des différents services devrait être de mise. Nous demandons dès lors au Gouvernement :

- s'il a eu écho de phénomènes de ce genre ?
- si, cas échéant, il demandera un assouplissement de la protection des données lorsque les circonstances l'exigent ?
- si les services concernés collaborent régulièrement ou, cas échéant, sont-ils aussi victimes du syndrome «de la protection des données» ?

Réponse du Gouvernement :

Aucun dispositif de sécurité sociale n'est à l'abri des abus et des risques de fraude. Les services qui dispensent en particulier des prestations sous condition de ressources se doivent de tout mettre en œuvre pour procéder aux contrôles nécessaires et échanger des informations avec les autres acteurs institutionnels concernés. Il est vrai que le principe de protection des données peut être un obstacle à la transmission d'informations et à la collaboration.

En ce qui concerne plus précisément l'aide sociale, à laquelle il est fait référence dans la question posée, il faut relever que le canton du Jura a opté pour un système qui distingue clairement la phase d'instruction du dossier de la prise de décision. Si les dossiers sont instruits par les Services sociaux régionaux, les décisions sont toutes prises par le Service de l'action sociale. Il appartient à ce service de procéder aux contrôles et aux vérifications. Pour ce faire, il s'appuie sur une autorisation de renseignements, l'avis de taxation fiscale et d'éventuelles cessions. Dans la pratique, cela fonctionne bien.

Pour répondre précisément aux questions posées, le Gouvernement est à même de fournir les précisions suivantes :

- L'autorisation de renseignements permet en principe d'obtenir les informations requises. Si cette autorisation n'est pas signée, le dossier n'est pas ouvert.
- A ce stade, il n'est pas prévu de demander un assouplissement de la protection de données. Les données échangées sont basées sur l'autorisation signée et elles se limitent aux informations utiles au traitement de la demande.
- Les services concernés collaborent régulièrement entre eux et ne sont pas victimes du syndrome de la protection des données. Toutefois, l'avenir réside certainement dans une base de données commune utilisable par tous les services qui fournissent des prestations sociales. Un projet allant dans ce sens est actuellement à l'étude.

M. Philippe Rottet (UDC) : Je suis satisfait.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Il n'est pas fréquent de le faire; je suis d'accord avec vous, Monsieur Rottet, il faut absolument lutter contre les abus et les risques de fraude, et ceci dans tous les domai-

nes. Et c'est justement là que se situe notre différence, vous ne souhaitez pas le faire, vous, dans tous les domaines. Vous effectuez en la matière des choix pour le moins contestables.

En l'occurrence, vous voulez stigmatiser les fraudeurs de l'aide sociale, faisant de cette question un problème central, laissant entendre, sans nuances, que la fraude est la règle dans ce domaine. Vous parlez de cinquante-et-une plaintes à Genève contre des tricheurs ayant bénéficié d'une aide induue. Mais vous omettez bien sûr de signaler que le canton de Genève gère plus de 15'000 dossiers d'aide sociale et que, par conséquent, la proportion des tricheurs que vous fustigez est de 0,3 % !

Même si je confirme que l'on doit lutter contre ces tricheurs, je vous rappelle que, le mois passé, vous avez tenu à cette tribune un discours visant à protéger les fraudeurs du fisc. Pour maintenir de bons contribuables, selon vous, il faut même leur permettre de tricher et faciliter leur délit. Vous avez alors développé votre credo habituel sur la lutte nécessaire contre les faux chômeurs, les faux invalides, les faux pauvres. Des domaines où les pertes financières cumulées pour les collectivités sont bien loin d'atteindre les 7 milliards soustraits chaque année au fisc par des fraudeurs dans notre pays, chiffre officiel de la Confédération.

Vos attaques contre les petits pour permettre aux grands fraudeurs de continuer de s'enrichir sur le dos de toutes et tous n'est pas un hasard. Il est certain que, parmi ces délinquants de grande envergure, se trouvent quelques généreux donateurs de votre parti qui s'assurent ainsi un retour sur investissement intéressant. Avec ces loups, après avoir éliminé le mouton noir, vous tondrez les moutons blancs ! Vous permettrez ensuite à ces loups de boulotter Mère-Grand quand vous déciderez de lui diminuer sa rente AVS.

Pendant des années, avec d'autres dans cette salle, j'ai commis l'erreur de sourire lorsque vous interveniez, tant les ficelles étaient grosses et grossières et tant votre style est théâtral. Mais depuis dimanche, je n'ai plus envie de rire. Je combattrai et dénoncerai toutes vos manifestations haineuses et populistes. Je suis certain qu'une majorité de députés adopteront une même attitude car je sais qu'une forte majorité de députés, au-delà des divergences politiques, sont attachés aux valeurs essentielles telles que la tolérance et le respect d'autrui.

J'espère que le Gouvernement ne se gênera pas non plus. Il n'hésite pas, avec raison souvent, dans ses réponses à froter les oreilles des députés un peu virulents. C'est le jeu. Mais qu'il n'hésite pas non plus à condamner – ce qu'il n'a malheureusement pas fait – des propos tels que «main-d'œuvre presque exclusivement issue de la pompe à immigration» ou «la fonction marche toute seule et elle est occupée de plus en plus par les protégés et les chouchous de l'Etat social (éducateurs, assistants sociaux, intervenants en dépendances)» contenus dans la question écrite no 2120, portée au point 15 de l'ordre du jour de notre séance et dont l'auteur vient de gagner le premier prix d'un concours de circonstances !

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Monsieur Meury, vous faites un amalgame dangereux dans tout ce que vous dites, extrêmement dangereux parce que je pourrais vous dire ici, à cette tribune, que vous êtes, vous, les représentants des voyous. (*Brouhaha.*) C'est ce qui s'est passé à Berne, c'est vous qui représentez ces gens qui cassent ! Quand les gens se réunissent, veulent se réunir et ne

peuvent se réunir, comme cela s'est passé dans le Jura ! C'est exactement cela.

Alors, lorsque je dénonçais la fraude à cette tribune, je la dénonçais unanimement dans tous les Etats. Cela signifie aussi bien la fraude fiscale, n'est-ce pas, que ceux qui trichent avec l'aide sociale, que ceux qui trichent avec l'assurance invalidité, etc. Parce qu'on sait que le Jura (et on n'a pas d'explications) représente plus de 40 % supérieurs à la moyenne nationale en ce qui concerne l'assurance invalidité. Il y a aussi certainement dans ce domaine-là des tricheurs. Nous sommes le deuxième canton, après Bâle-Ville, à avoir le plus de gens à l'assurance invalidité. Il faut aussi le dénoncer, n'est-ce pas. Et il faut tout voir.

La présidente : Je vous demanderais juste d'essayer d'avoir un peu de sérénité parce qu'on sent que l'ambiance devient légèrement électrique et je ne souhaiterais pas que nous nous quittions fâchés !

14. Question écrite no 2119 Démission du médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes Patrice Kamber (PS)

La presse nous apprenait dernièrement que le D^f Miguel Climent, médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes (CMPA) dont fait partie l'UHMP, avait donné sa démission. Le service de presse du Canton faisait alors état de divergences de vues entre le médecin-chef et sa hiérarchie.

Le D^f Climent était en fonction depuis deux ans seulement et il nous paraît surprenant qu'une démission intervienne dans un laps de temps si court. Dès lors, nous interpellons le Gouvernement pour qu'il réponde aux questions suivantes :

1. Quelles sont les divergences de vues avec sa hiérarchie qui ont provoqué la démission du D^f Climent ?
2. Dans la perspective d'une collaboration avec le canton de Berne, le Gouvernement a-t-il une philosophie établie quant à l'accompagnement des personnes rencontrant des troubles psychiatriques ?
3. Si oui, quelles sont ses options ?
4. Le Gouvernement a-t-il pris la décision de mettre au concours le poste de médecin-chef ou va-t-on vivre dans une situation d'intérim ?

Réponse du Gouvernement :

Par lettre du 29 juin 2007, le médecin-chef du Centre médico-psychologique pour adultes (CMPA) a résilié son contrat de travail qui le liait à la République et Canton du Jura. Le D^f Miguel Climent a pris sa décision dans le but de relever de nouveaux défis et de poursuivre sa carrière professionnelle dans le management et la direction de structures psychiatriques hospitalières pour adultes.

Le D^f Miguel Climent n'a pas été licencié; il n'est dès lors pas nécessaire de revenir sur les motifs de sa démission exprimés ci-dessus. Le D^f Miguel Climent a été libéré avec effet immédiat, et jusqu'au terme de son engagement, de sa responsabilité de médecin-chef du CMPEA et de son obligation de travailler. Il a toutefois conservé le droit à sa pratique privée, à raison de 10 % d'un temps normal de travail, dans les locaux du CMPA:

Le Gouvernement répond dès lors aux questions de l'interpellateur de la manière suivante :

1. Dans la perspective d'une collaboration avec le canton de Berne en matière de psychiatrie, le Gouvernement a fondé sa philosophie sur le plan sanitaire du 9 décembre 1998, sur l'arrêté du Parlement du 23 novembre 2005 lui donnant mandat de conclure une convention relative à la planification hospitalière interjurassienne et sur la convention que le Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines a signée avec le directeur de la Santé publique et de la Prévoyance sociale du canton de Berne en date du 29 mars 2007. Pour la partie psychiatrique, la convention prévoit de réaliser une structure interjurassienne de psychiatrie et de pédopsychiatrie. La nouvelle structure répondra notamment aux exigences suivantes : elle ajustera et complètera l'offre respective de chaque canton tout en définissant la région desservie par la nouvelle structure. S'agissant de la philosophie de la prise en charge, le Gouvernement privilégie l'approche ambulatoire par rapport à l'approche stationnaire, en favorisant le développement des structures semi-stationnaires (intermédiaires). Il se fonde ainsi sur l'historique du développement de la psychiatrie adulte et de la pédopsychiatrie dans le canton du Jura. Les quatre orientations psychiatriques que sont l'approche psychanalytique, l'approche cognitivo-comportementaliste, l'approche systémique ou, encore celle de type psychopharmacologique qui complète les trois premières, caractérisent les orientations actuelles. Le Gouvernement n'entend pas s'immiscer dans le débat suscité par les avantages et les inconvénients de l'une ou de l'autre. Il entend privilégier la pluralité des philosophies de soins en matière de psychiatrie.
2. Dans la définition de sa politique en matière de planification hospitalière, le Gouvernement s'en tient à la décision du Parlement du 23 novembre 2005 contenue dans l'arrêté donnant mandat au Gouvernement de conclure une convention relative à la planification hospitalière interjurassienne avec les autorités bernoises compétentes.
3. Le Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines a mis en place les dispositions nécessaires pour assurer l'intérim : sur proposition de la direction du CMP, l'intérim sera assuré par les chefs de clinique du CMPA, sous la coordination de la D^{resse} Ioana Dougoud, médecin psychiatre FMH en psychiatrie et psychothérapie, qui reste responsable médicale de l'UHMP.
4. Dans le but de garantir un fonctionnement optimum du CMPA et d'assurer la représentation qualifiée de la psychiatrie pour adultes de la République et Canton du Jura, le Gouvernement a pris de décision de mettre au concours, avant la fin de l'année 2007, le poste de médecin-chef de la psychiatrie adultes.

Mme Marlyse Fleury (PS) : Monsieur le député Patrice Kamber n'est pas satisfait.

15. Question écrite no 2120

Pourquoi les institutions jurassiennes de psychiatrie perdent-elles de nouveau la tête ?

Dominique Baettig (UDC)

Nous avons lu dans les médias l'annonce du départ du médecin-chef de la psychiatrie adulte, dans un contexte de

conflit avec sa hiérarchie et de l'insatisfaction de «partenaires».

L'histoire des institutions de psychiatrie est jalonnée de ce genre d'événements et rares sont ceux qui ont quitté leur poste pour jouir d'une retraite au terme de leur mandat. Pourquoi cette histoire de désamour ? La psychiatrie jurassienne ne serait-elle pas l'illustration vivante de toutes les ambiguïtés et contradictions du fonctionnement du Canton (entre velléités d'autonomie et concurrence impossible avec les Bernois, envie de faire soi-même et besoin de déléguer, d'exporter les missions difficiles et les problèmes ?)

Depuis son entrée en souveraineté, le Jura s'est d'abord doté d'institutions ambulatoires, ce qui est sage. La question de la création de soins hospitaliers a été l'occasion de longs psychodrames : «C'est à vous, Jurassiens, de vous occuper de vos patients devant être hospitalisés ou chroniquement handicapés. Mais nous sommes un trop petit Canton, cela coûte trop cher, nous avons besoin de lieux de soins extra-cantonaux. Pourquoi vous doter d'institutions supplémentaires alors que nous avons une grande usine hospitalière, un grand supermarché d'institutions de réadaptation et de soins intermédiaires». Et la concurrence est difficile avec un système comme Bellelay qui ne gère pas toujours les soins de manière économique, centrée sur les besoins de la personne, surtout si la volonté politique jurassienne de faire du maintien à domicile et de travail avec les ressources familiales et locales fait défaut. Et la psychiatrie jurassienne a toujours été minée par les luttes de chapelles idéologiques, le droit d'ingérence des travailleurs et des assistants sociaux, eux aussi sous l'influence de la psychiatrie «lourde et sociale» bernoise ou hostile aux approches pragmatiques et modernes et qui «défont» les médecins-chefs.

Dans la médicalisation et la psychiatrisation de la plupart des «problèmes» sociaux d'aujourd'hui, on attend tout de la psychiatrie, même les missions impossibles, sans vouloir lui donner ni les moyens, ni le soutien nécessaire.

Le pouvoir politique ne veut pas entendre qu'il n'y a parfois, rien de spectaculaire ou d'efficace à faire.

En plus, les autres spécialistes des hôpitaux ont toujours considéré les psychiatres comme des éboueurs (dont on attend qu'ils interviennent à la moindre crise ou difficulté) tout en les considérant comme médecin de seconde zone (impression renforcée par le recours à une main-d'œuvre presque exclusivement issue de la pompe à immigration) dont on a besoin mais que l'on méprise et met sous pression pour des conciliums et autres interventions urgentes et pressantes, sans reconnaître son droit à fonctionner, à son rythme, avec les besoins et les demandes des patients, mais cédant aux angoisses agissantes des proches et des politiques.

Alors, les mêmes causes amènent-elles les mêmes effets ? Comme le dit Illich, la médicalisation et la psychiatrisation (mentale) de nos sociétés est telle qu'elle n'a même plus besoin de médecins (et surtout de psychiatres) : la fonction marche toute seule et elle est occupée de plus en plus, par les protégés et chouchous de l'Etat social (éducateurs, assistants sociaux, intervenants en dépendances, infirmiers spécialisés, tous moins chers). Alors, pourquoi attirer des psychiatres dans le Jura ? Ça va tout aussi bien sans !? De plus, comment recruter quelqu'un qui est prêt à s'investir et à vivre dans le Jura alors que son poste sera peut-être un jour sous le contrôle de Bellelay ou que le besoin d'exporter les problèmes et les coûts (partage de souveraineté = à toi les problèmes et les coûts, à moi les subventions...) ?

Nous souhaitons obtenir des réponses aux questions suivantes :

- 1) Y a-t-il un projet, une vision pour la psychiatrie jurassienne ? Au lieu d'une permanente et floue étude des besoins ?
- 2) Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Avec un plan de vol ? Quelqu'un étudie-t-il un projet attractif pour inciter (et soutenir) une psychiatrie jurassienne ?
- 3) L'axe décisionnel de la psychiatrie jurassienne sera-t-il déplacé vers Bellelay (SPJB) ?
- 4) Une structure hospitalière de crise jurassienne survivra-t-elle à l'hôpital de Delémont ? Sera-t-elle retransférée sur Bellelay ou sera-t-elle digérée par les services de médecine de l'Hôpital du Jura ?

Réponse du Gouvernement :

En matière de psychiatrie, la vision du Gouvernement se fonde sur l'histoire qui a modulé la psychiatrie adulte et la pédopsychiatrie dans la République et Canton du Jura, essentiellement orientée vers une prise en charge des patients au moyen d'une offre de prestations accessibles ambulatoirement.

Dans la perspective d'une collaboration avec le canton de Berne en matière de psychiatrie, le Gouvernement a fondé sa philosophie sur le plan sanitaire du 9 décembre 1998, sur l'arrêté du Parlement du 23 novembre 2005 lui donnant mandat de conclure une convention relative à la planification hospitalière interjurassienne et sur la convention que le Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines a signée avec le directeur de la Santé publique et de la Prévoyance sociale du canton de Berne en date du 29 mars 2007. Pour la partie psychiatrique, la convention prévoit de réaliser une structure interjurassienne de psychiatrie et de pédopsychiatrie. La nouvelle structure répondra notamment aux exigences suivantes : elle ajustera et complétera l'offre respective de chaque canton tout en définissant la région desservie par la nouvelle structure. S'agissant de la philosophie de la prise en charge, le Gouvernement privilégie l'approche ambulatoire par rapport à l'approche stationnaire, en favorisant le développement des structures semistationnaires (intermédiaires). Il se fonde ainsi sur l'historique du développement de la psychiatrie adulte et de la pédopsychiatrie dans le canton du Jura. Les quatre orientations psychiatriques que sont l'approche psychanalytique, l'approche cognitivo-comportementaliste, l'approche systémique ou encore celle de type psycho-pharmacologique, qui complète les trois premières, caractérisent les orientations actuelles. Le Gouvernement n'entend pas s'immiscer dans le débat suscité par les avantages et les inconvénients de l'une ou de l'autre. Il entend privilégier la pluralité des philosophies de soins en matière de psychiatrie. Actuellement, un groupe de projets a été constitué. Il rendra ses conclusions en été 2008.

Il est trop tôt pour se prononcer sur les organes de décision qui dirigeront la structure interjurassienne de psychiatrie et de pédopsychiatrie qui se mettra en place à la suite des propositions attendues pour l'automne 2008.

La République et Canton du Jura a besoin d'une structure psychiatrique hospitalière. Ainsi, l'Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) sera maintenue sur le site de Delémont.

Le Gouvernement, afin d'éviter toute constatation négative souhaite que la référence asilaire de Bellelay soit aban-

donnée dans l'avenir, car l'image qu'elle véhicule ne correspond plus à une prise en charge moderne du patient nécessitant des soins psychiatriques aigus ou chroniques.

M. Dominique Baettig (UDC) : Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Dominique Baettig (UDC) : Quand j'ai lu la réponse du Gouvernement, j'ai été surpris. Je pensais que, sachant mon métier et ma fonction (ancienne), on aurait quand même un peu plus de respect dans la qualité de la réponse. Je me suis dit : si, dans tous les domaines où je ne suis pas compétent, les réponses du Gouvernement sont du même niveau que celle qui m'a été faite, je crois que le mot «fou-tage de gueule» en l'occurrence – je m'excuse, je parle politiquement correct, j'ai été élu pour cela et je dirai ce que j'ai envie de dire – et je pense qu'on se moque du monde !

J'ai fait un certain nombre d'hypothèses dans la question, qui sont des hypothèses, je pense, fondées. Je ne pense pas que je sois loin de la réalité. Et puis, on me répond en substance – enfin, une de ces réponses bureaucratiques – qu'il y a une planification, qu'il y a un règlement, qu'il y a un groupe de travail. J'entends, aucune réponse ! La seule chose que j'estime positive, c'est qu'on m'a répondu que l'avenir de l'UHMP était garanti, donc une unité de soins aigus dans un hôpital général, ce qui est quelque chose qui est, à mon avis, fondamental. Donc, tant mieux mais rien par rapport à l'avenir, rien par rapport à l'avenir de la psychiatrie jurassienne par rapport à Bellelay, par rapport à ses options. On me répond qu'il y a un groupe de travail qui va à nouveau «bosser» jusqu'en 2008. Donc, en bon français, personne ne sait où l'on va. J'ai peur que les politiques ne sachent en fait pas du tout de quoi il retourne, ne sachent pas de quoi il s'agit en termes d'enjeux, de qualité de santé, de qualité de prestations, d'institutions que nous avons à offrir ou pas à offrir, et j'en suis profondément désolé.

J'en profite aussi pour remercier tous ceux dont la bêtise haineuse, finalement, a fait que j'aie été élu. Merci beaucoup aux outrances haineuses de tous ceux qui ne veulent pas qu'on discute tranquillement de choses de société, sans s'énerver. Voilà, merci beaucoup à tous ceux-là !

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Il règne une mauvaise ambiance dans ce Parlement depuis quelque temps ! C'est très difficile de supporter la mauvaise qualité des débats tels qu'ils se mènent depuis plusieurs minutes ! Pourquoi ? Non pas parce que je suis un être particulièrement sensible, non pas parce que le Gouvernement est fait de personnalités facilement effarouchables mais parce qu'on ne débouche pas sur grand-chose avec tout cela !

J'en reviens très rapidement au contenu de la réponse qui a été apportée, je dois dire au docteur Baettig ou au député ? Parce qu'on me répond en tant que professionnel mais le Gouvernement a répondu au député Baettig quelles étaient ses vues sur la psychiatrie.

Je crois qu'effectivement il ne faut pas s'énerver, qu'on doit pouvoir échanger des arguments en toute sérénité et que je peux me permettre de vous dire, en toute sérénité, que le Gouvernement ne se paie pas votre tête, ni maintenant, ni lorsque vous avez quitté le CMP. Et je pense que, de ce point de vue-là, si les conceptions s'affrontent aujourd'hui, c'est peut-être très sain pour le débat démocratique, il n'empêche que je conçois un peu difficilement que le

débat de spécialistes fasse qu'une école succède à une autre à la tribune pour dire tout ce que le Gouvernement fait de mal, tout ce que le Gouvernement ne fait pas.

Nous avons une conception, Monsieur le Député. Elle ne vous convient pas, je le conçois. Ce n'est plus la vôtre. Il y a des gens qui sont au travail. Il ne faut pas dire que quand des groupes de travail planchent sur des projets, c'est renvoyer des dossiers aux calendes grecques. Il y a un programme, Monsieur le Député. Nous avons passé un contrat avec le canton de Berne pour tâcher de mettre ensemble quelque chose sur pied. Que vous ne le croyiez pas avant de l'avoir vu sortir de terre, c'est possible mais je ne crois pas que vous devez vous offusquer pareillement de la réponse que vous a donnée le Gouvernement, qui l'a fait de manière sérieuse, circonstanciée, comme il le fait avec tous les députés. Je vous invite surtout à plus de sérénité pour la suite du propos.

16. Interpellation no 722

Les dangers de l'alcool : nouvelles modes et tendances de consommation de nos jeunes : sommes-nous (ir)responsables ?

Marie-Noëlle Willemin (PDC)

Nous avons appris que des offres croissantes de «Heures Heureuses» (Happy Hours) ont poussé la Régie fédérale des alcools à procéder à des contrôles d'établissements qui ont permis de déceler de nombreuses infractions à la législation sur l'alcool. Ces débordements relevant de la compétence des cantons, je me permets d'interpeller le Gouvernement sur cette problématique liée à ces nouveaux modes de consommation.

Si nous avons constaté un changement positif d'habitude de consommation chez les conducteurs responsables suite à l'entrée en vigueur du 0,5 ‰, il serait urgent de faire prendre conscience aux jeunes consommateurs des méfaits de ces soi-disant idylliques breuvages !

Lors de la dernière fête de Courroux et ce n'est pas un cas isolé, il s'avère que plusieurs jeunes ont terminé leur soirée festive par un coma éthylique qui a nécessité la prise en charge des urgences et a débouché sur des hospitalisations aux soins intensifs. Concernant le cas dont j'ai eu personnellement connaissance, le coma était effectif avec un taux de 4,8 ‰ d'alcool et c'est un séjour de deux jours aux soins intensifs qui s'est révélé nécessaire avant d'émerger et de reprendre pied ! Ces faits sont loin d'être des exceptions et ont même tendance à se généraliser d'une manifestation à l'autre allant même jusqu'à devenir un fait banal lors de l'intervention des urgences de fin de semaine !

Pour être au «top», devons-nous réellement sacrifier et la santé et l'avenir de notre jeunesse ? Ces faits de société doivent nous interpeller et nous nous devons de réagir.

1. Le Gouvernement peut-il nous assurer qu'en matière d'éducation tout est tenté ? Des informations précises doivent être données et notamment déjà lors de la scolarité obligatoire, puis ensuite dans les écoles professionnelles et supérieures au sujet des dangers lors de coma ou autre ivresse pathologique, la chronicité de ces états débouchant sur des dégâts quasi irréversibles de certaines cellules et terminaisons nerveuses.
2. Qu'en est-il de notre responsabilité suite à la permission donnée aux requérants de fêtes et de manifestations diverses et des problèmes qui en découlent ? Des condi-

tions devraient être édictées lors de la délivrance des permis de débit octroyés par les Recettes de district afin que certaines pratiques de vente d'alcool dans les bars ne soient pas des bombes à retardement. Un suivi devrait être effectué après de tels débordements nécessitant une prise en charge en milieu hospitalier. L'incitation à une prise de conscience devrait être faite par un suivi thérapeutique dans un but pédagogique aussi bien pour l'intéressé(e) que pour son entourage.

3. Concernant les pratiques des «Heures Heureuses», des contrôles ont-ils été effectués dans notre République et, si oui, combien de contrevenants ont-ils été sanctionnés et à quel taux ? Des récidives ont-elles été constatées et quelles démarches le Gouvernement entreprend-il dans ces cas ?

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Un peu de sérénité; ici, on devrait pouvoir lever son verre mais cela va dans l'autre sens !

Si le fait de débattre de ce problème d'actualité, qui prend toujours plus d'ampleur, contribue à tout un chacun à en prendre conscience, alors aujourd'hui mon intervention n'aura pas été vaine !

En plus des dérives allant jusqu'au coma, cela devient quasi un fait de société que nos jeunes prennent l'habitude de boire plus que de raison. Le fait de s'alcooliser à plusieurs et rapidement nous fait penser à une sorte de défi que se lancent réciproquement ces acteurs. Hélas, un acteur joue mais il n'y va pas jusqu'à payer de sa santé et de sa personne pour être «bien» et permettre ainsi une sorte d'intégration à son groupe social.

Notre société provoque-t-elle cet état pour que de telles dérives deviennent des habitudes ? Les jeunes se sentent-ils si démunis, si solitaires pour avoir recours à ces artifices et prouver qu'ils sont «quelqu'un» ? N'ont-ils plus leur place dans nos villes ou nos villages ?

Si le fait de se saouler reste encore une sorte de rite d'initiation pris encore à la légère dans le tout public, on en arrive maintenant à des comportements qui frisent les dérives d'autres dépendances, quand elles n'y sont pas associées ! En effet, depuis la rédaction de l'interpellation, j'ai eu connaissance de faits qui n'ont fait que conforter l'urgence qu'il y avait à agir. Ceux qui passent régulièrement en gare de Delémont ont pu constater que c'est une habitude de voir des adolescents «zoner» à proximité et notamment devant le magasin ProntoCoop (pour ne pas le nommer) ouvert, je le rappelle, jusque tard en soirée. Or, en fait de jeunes, il n'est pas rare de voir des enfants avoisinant les dix ans qui en font partie ! Une fin d'après-midi, je me suis rendue dans le magasin en question et j'ai surpris une conversation entre deux adolescentes qui se posaient la question de savoir par quoi elles allaient commencer de boire : «On commence par du vin ou on passe directement à du fort». J'ai vu qu'elles arpentaient les rayons et se sont finalement décidées pour deux bouteilles de vin blanc qu'elles se sont empressées d'ouvrir et de faire passer les bouteilles (bues directement au goulot) au groupe situé à proximité, dont deux enfants qui ne devaient pas avoir plus de 10-12 ans et qui quémantdaient également leur tour !

Peut-on rester insensible à cet état ? Si vous avez lu le magazine de notre quotidien du 4 octobre, vous avez pu constater que ces faits n'ont rien à envier à ce qui se passe du côté de Lausanne ou de Berne !

Tous les reportages vont dans le même sens : ce qui pousse les jeunes vers ces excès d'ivresse, c'est principalement la facilité d'accessibilité de l'alcool. Il faut savoir qu'en Suisse, ce sont chaque jour trois jeunes de 12 à 23 ans qui finissent à l'hôpital parce qu'ils ont trop bu ! S'ensuit automatiquement une recrudescence d'accès de violence, troubles de l'ordre public, bagarres, abus sexuels... Que vont devenir ces jeunes dans quelques années ? Ce qui est préoccupant, c'est que ceux qui se livrent à ces excès ne réalisent même plus que la norme sociale condamne ce comportement.

Il est plus qu'urgent d'intervenir déjà en milieu scolaire puis tout au long de la filière de l'apprentissage ou des études. Le canton de Genève a légiféré en la matière (une loi du 22 janvier 2004) en modifiant la loi sur la vente à l'emporter de boissons alcoolisées (interdiction de vente à l'emporter de boissons alcoolisées, par distributeurs automatiques, dans les stations-service et les magasins accessoires, les commerces de location de films, les kiosques et autres établissements).

Ne devrions-nous pas suivre cet exemple et même aller jusqu'à interdire toute vente d'alcool, entre 21h00 et 07h00 du matin, aux jeunes consommateurs de moins de 23 ans, comme le préconise l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), qui distribue des guides pour les démarches de prévention aussi bien lors de fêtes que de manifestations, notamment aux entrées et dans les bars ?

Actuellement, la prévention peut être faite par les enseignants mais elle n'est pas obligatoire. Pourquoi ne pas l'instaurer de la même manière que l'éducation sexuelle ?

Le projet REPS (Répertoire des acteurs de l'école en matière d'éducation, de prévention et de promotion de la santé), actuellement en travail, prévoit des fiches d'intervention concernant les abus de substances et de dépendances.

Je rends le Gouvernement attentif à ce qu'un suivi sérieux et régulier soit institué dans nos écoles et autres lieux de préapprentissage ou d'études. Il en va de l'avenir de notre société.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Madame la Députée, vous nous donnez des exemples qui nous font frémir et que nous connaissons. Mais il faudra bien accepter que la réponse soit une réponse d'ordre général, politique, à ce qui se fait en général et non pas à l'épisode assez terrible que vous nous relatez de ce qui s'est passé récemment pas loin d'ici.

Le Gouvernement soutient depuis de nombreuses années un ensemble d'institutions qui agissent dans le domaine de la prévention des dépendances et de la prise en charge des personnes dépendantes de l'alcool.

La Fondation «Dépendances» déploie son activité dans le domaine des dépendances, que ce soit au niveau de l'alcool ou à celui des drogues illégales ou encore des médicaments. La fondation se compose d'un service ambulatoire (qu'on appelle Trans-AT) à Delémont et Porrentruy et du centre résidentiel Clos-Henry dans les Franches-Montagnes, plus précisément au Prédame.

Depuis trois ans – vous le savez certainement et vous avez pu voir beaucoup de publicité organisée là autour – une campagne intitulée «Soif de...» intervient dans le domaine de la consommation d'alcool par les jeunes. Cette campagne est portée par le Département de la Santé, des

Affaires sociales et des Ressources humaines. Elle développe des projets avec et auprès de différents publics-cible : les parents, les jeunes, les enseignants, les organisateurs de fêtes, les autorités communales. Ces actions concernent l'ensemble du Canton.

Le «Répertoire des acteurs en matière d'éducation, de prévention et de promotion de la santé» auquel vous faisiez référence à l'instant, le REPS, Madame la Députée, est en cours de finalisation actuellement par le Service de l'enseignement et la campagne «Soif de...». Il permet de se rendre compte du nombre important d'acteurs qui sont actifs en matière de prévention à l'école, notamment le service de santé scolaire ou encore les médiateurs scolaires et les offres de prestations de prévention d'organismes extérieurs.

La campagne «Soif de...» soutient les écoles qui veulent entrer dans le réseau des écoles en santé. Ce réseau est une démarche participative de tous les acteurs de l'école, qui identifie et améliore les points faibles de l'établissement au niveau du bien-être et de la santé en particulier. Plusieurs écoles jurassiennes sont en voie d'acquiescer le label «écoles en santé». Cette démarche dure au minimum trois ans. La prévention liée à l'alcool est donc un thème de travail fréquent, qui agit en profondeur dans le terrain.

Dans le cadre du programme «Soif de...», les enseignants d'éducation générale et sociale ont reçu des outils pédagogiques pour travailler ce thème avec leurs élèves et les étudiants en soins infirmiers de la HE-ARC ont réalisé des animations de «Prévention Alcool» auprès des apprentis.

En fin d'année encore, Nez Rouge organise une prise en charge des automobilistes qui sont dans l'incapacité de conduire et de rentrer chez eux.

«Be My Angel», comme cela s'appelle loin de chez nous, «Sois mon ange ce soir», comme on l'appelle ici, constitue aussi un programme de prise en charge dans le cadre de la campagne «Soif de...». Il s'agit en fait par là de promouvoir la désignation, parmi un groupe de jeunes qui participent à une fête, du conducteur qui restera sobre et qui reconduira les autres membres du groupe à leur domicile. C'est l'occasion de discuter, d'échanger, de sensibiliser.

La police cantonale aussi, par son groupe d'éducation routière, organise régulièrement et fréquemment, dans les écoles moyennes supérieures, des sensibilisations aux risques et aux effets de l'alcool sur la conduite automobile.

Fourchette Verte, de son côté, promeut les boissons non alcoolisées.

Le Gouvernement constate, Mesdames et Messieurs les Députés, que de nombreuses offres de promotion de la santé, de prévention des dépendances, d'informations concernant les conséquences de l'abus d'alcool, de traitements et de prises en charge sont offertes à la population en général et à la jeunesse en particulier. Toutefois, le programme «Soif de...» se termine à fin 2007. Une évaluation de sa pertinence est en cours et le Gouvernement examinera dans quelles mesures ce programme devra être poursuivi, peut-être sous une autre forme, après avoir pris connaissance du résultat de l'évaluation conduite par l'Université de Fribourg.

Nous avons aussi des directives, qui ont été adoptés voici un peu plus de dix ans et qui obligent les organisateurs de soirées – ce peut être des soirées «techno, disco et rock» ou quelque thème que ce soit – à appliquer certaines règles de sécurité et de prévention lors de la requête d'un

permis de débit occasionnel. Ces règles relèvent du Service des arts et métiers et du travail ainsi, il faut le rappeler, que de la responsabilité des organisateurs.

Récemment, le groupe «Soif de...» Franches-Montagnes, mandaté par les maires du district, a entrepris de valoriser et de compléter ces directives lors de la requête d'un permis de débit occasionnel. Ces directives seront accompagnées de conseils pour organiser une fête de qualité au niveau de la protection de la jeunesse, du développement durable et des coordonnées des organismes jurassiens liés à la prévention. Ces directives intéressent également le nouveau groupe «Soif de...» du district de Delémont.

Et j'en terminerai avec ceci. Les patients qui arrivent en abus d'alcool à l'Hôpital du Jura sont pris en charge aux urgences et hospitalisés le temps nécessaire. Une information est donnée au patient par le médecin concernant les risques liés à de tels comportements. Si la personne est mineure, les parents sont convoqués et reçoivent la même information. En cas de comportement récidiviste, une évaluation psychiatrique est réalisée pour déterminer les éventuelles prédispositions du patient. Néanmoins, le suivi thérapeutique à l'extérieur reste de la responsabilité individuelle des patients.

Pour finir, je soulignerai que des contrôles ont été effectués par la Police cantonale lors de cette fameuse campagne «Soif de...», particulièrement auprès des commerces, pour vérifier l'application de la loi auprès des 16-18 ans. Il a été constaté que les commerçants et leurs employés respectaient bien les règles en la matière. Si l'achat d'alcool par les jeunes est rendu difficile pas ces contrôles, il a aussi été remarqué, à quelques reprises, que des adultes achetaient de l'alcool pour le remettre ensuite à des personnes non autorisées. Les contrevenants, majeurs ou mineurs, ont été dénoncés à l'autorité compétente.

Que dire de plus, Madame la Députée, si ce n'est que le canton du Jura, par l'institution interjurassienne découlant de la loi sur la jeunesse, est en train d'engager une personne qui occupera la fonction de délégué à la jeunesse et que, naturellement, bien évidemment, l'élément que vous soulignez aussi sera un des premiers enjeux à mettre en perspective dans le cadre de son cahier des charges.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : C'est le cas de le dire : je suis un peu sur ma soif mais je suis partiellement satisfaite.

Mme Murielle Macchi-Berdats (PS) : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

Mme Murielle Macchi-Berdats (PS) : Je ne vous apprend rien, l'adolescence est une période compliquée, une période difficile qui pousse certains jeunes à expérimenter et à consommer de l'alcool de manière effrénée.

Rappelons que les beuveries ont toujours existé mais elles concernent aujourd'hui, il est vrai, des adolescents de plus en plus jeunes, dont l'unique leitmotiv de la soirée est de se «prendre une cuite». Il faut noter aussi que ce qui a changé par rapport à il y a quelques années, ce sont les produits de consommation, qui ont évolué avec ce type de comportement. Moi-même trentenaire, je dois vous avouer que je suis complètement dépassée par ces nouveaux modes de fonctionnement !

Ce qui en ressort – je me suis renseignée auprès de jeunes puisque je ne suis plus du tout dans le coup – c'est que la mode est aux alcools forts et ce qu'il est important de préciser, c'est que leurs prix ont été baissés drastiquement en 1999 avec l'uniformisation du taux d'imposition au détriment des «alcopops» qui ont, eux, subi une nouvelle taxe depuis 2003. La chute du prix des alcools forts entraîne aussi les jeunes à expérimenter des mélanges «maison» de vodka-jus d'oranges ou encore sont tentés par des nouveautés du marché telles que le whisky-caramel. Il faut dire aussi que les produits deviennent de plus en plus attrayants, que les liquides sont colorés dans des bouteilles vraiment «flashy» au design alléchant. Ils les consomment avant même d'arriver dans une fête de village et sortent leur bouteille du sac à dos. Si la bouteille n'est pas pratique et difficile à camoufler sous la veste, il y a une solution, c'est le «Devil bag». Je ne sais pas si vous connaissez ce produit, c'est de l'alcool liquide dans un petit sachet. Vous avez tous les goûts (gin, vodka, rhum) et à un prix vraiment modique : 20 ml pour 1.90 francs, achetés hier à l'Aperto de Bienne et de Neuchâtel. Alors, bien sûr, là, je ne vais pas m'étaler sur les titres accrocheurs de ce genre de produit. Je pense qu'il est important de constater aussi qu'on les trouve sur internet. La bouteille de whisky ou de vodka est à 15 francs sur internet. Ces sachets, vous pouvez les trouver en paquet de cinquante avec un rabais.

Donc, forts de ce constat, je pense qu'on ne peut pas simplement incriminer certains organisateurs de fêtes ou de manifestations, qui sont soumis, comme les commerçants, à l'application des lois en vigueur.

Toutefois, il y a quand même des faits surprenants. Outre le fait que des jeunes arrivent déjà éméchés sur certaines fêtes de village, avec leur stock en bouteille ou en sachet, je m'étonne que l'on autorise, dans certaines fêtes de village, des stands avec des animations, certes ludiques – n'oublions pas qu'on touche une clientèle jeune – mais avec un but quand même peu honorable. Connaissez-vous le cocktail alcoolisé servi dans un petit arrosoir en couleur d'Ikea, moyennant une caution parce que bien sûr l'arrosoir est rechargeable, qui amène tout de suite une ambiance sympa quand vous remplissez – non, vous arrosez – le verre de vos amis durant la soirée ? La palme revient quand même à la grande marmite où le client a trente secondes pour boire à volonté une curieuse mixture à l'aide d'une paille géante ! Ces pratiques existent et doivent être dénoncées.

Nous demandons donc au Canton qu'il procède à des contrôles plus assidus, notamment dans les fêtes de village.

En conclusion, l'avis du groupe socialiste est le suivant. En complément aux actions d'information et de prévention que le Canton organise déjà, nous demandons à promouvoir les activités de jeunesse et de loisirs. C'est un moyen qui permet de canaliser l'énergie des jeunes, d'encourager la naissance de passions et de talents et puis d'exprimer leur personnalité, voire d'augmenter leur estime de soi. C'est un moyen qui permet de maintenir ce lien social entre les adultes et les adolescents qui, à notre avis, s'effrite depuis quelques années déjà. Et les activités de loisirs sont loin d'être marginales. Elles offrent aussi une fonction psychologique et sociale. L'Etat doit soutenir concrètement les initiatives prises par et pour la jeunesse et, dans ce contexte, les éducateurs de rue jouent un rôle important et mériteraient davantage de soutien de la part du Canton et des communes. C'est une piste qui doit être explorée dans cette problématique.

M. Raphaël Schneider (PLR) : L'interpellation de la députée Marie-Noëlle Willemin doit interpellier tant le Parlement que les parents, surtout les parents, les enseignants, les restaurateurs et les commerçants.

Le groupe PLR est sensible à ce problème et, d'ailleurs, je m'en étais personnellement inquiété par le biais d'une question orale le 24 mai 2006 suite à la publication de l'enquête de l'ISPA. Il m'avait été répondu à l'époque par l'ancien Gouvernement, avec une certaine arrogance, que je m'inquiétais pour rien, que tout était mis en œuvre !

Dans l'intervalle, je me suis renseigné sur la prévention dans les écoles et j'ai appris qu'effectivement, dans le programme de la branche EGS, plusieurs heures sont destinées à la prévention de l'alcool. Je n'en connais toutefois pas les détails.

Claude Hêche, à l'époque, insistait sur les efforts entrepris en matière de prévention liée à la sécurité routière. Il est vrai que ce qui a été entrepris dans notre Canton, avec l'introduction du «Noctambus» et des campagnes «Be my Angel», est un exemple en la matière mais, sans vouloir dénigrer ce qui a été entrepris, je constate aujourd'hui que bien des jeunes font les observations suivantes : «Ben, maintenant, je peux me «piquer le tube» comme je veux; je n'ai plus le souci de prendre le volant !».

Une étape a été franchie avec la sécurité routière et il subsiste maintenant le problème de la santé publique, qui doit toutes et tous nous inquiéter. Madame Willemin a donné l'exemple de comas lors d'une fête de village et ces exemples sont aujourd'hui monnaie courante malheureusement. Nous sommes conscients qu'il n'est pas facile de trouver le remède miracle à cette problématique. Je vous expose néanmoins trois interrogations et quelques pistes, fruit de nos débats. Pouvons-nous encore accepter que des petits «shops» ouvrant tardivement, tel que celui de la gare à Delémont, puissent encore vendre de l'alcool ? Ne devrions-nous pas interdire les quelques «Happy Hours» existant aux heures de fin de cours d'école ? Je pense en particulier à celles que l'on peut trouver le vendredi à 17h00. Et juste un exemple : avant la fête du village de Courgenay en 2006, j'avais contacté la personne responsable de «Be my Angel» et de «Soif de...» pour avoir un stand de prévention. Occupée au Marché-Concours le même week-end, la responsable m'avait adressé toutefois les affiches que l'on trouve dans les établissements publics ainsi qu'un argumentaire pour les sociétés locales. Donc, j'ai dû faire la démarche de demander. Est-ce qu'une aide spontanée en la matière ne devrait pas être introduite systématiquement ?

Voilà quelques interrogations qui peuvent vous laisser penser que je peins un peu le diable sur la muraille. Alors, je rappellerai juste quelques chiffres, que j'avais déjà donnés l'année passée : en Suisse, en 2003, 1'300 enfants de 10 à 23 ans ont été traités dans les hôpitaux en raison d'une intoxication ou d'une dépendance à l'alcool. On ne parle que des personnes traitées dans les hôpitaux; il s'agit donc de la pointe de l'iceberg. En plus, 40 % des écoliers et 25 % des écolières de 15 à 16 ans indiquent avoir eu au moins deux états d'ivresse durant leur courte vie.

Pensons à nos enfants et, ensemble, tâchons de trouver des solutions !

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Je ne pensais pas intervenir mais... (*rires*) j'entends, on est tous d'accord qu'il y a énormément d'alcool, que notre jeunesse boit et tout... mais, finalement, ce n'est pas parce qu'on est député qu'on

est meilleur que les autres ! On fait tous partie de sociétés locales. Et puis, tout à l'heure, on a entendu «au niveau des fêtes de villages» et on est en train de dire au Canton : «Prenez des mesures, faites ceci !» et aux communes : «Faites cela, occupez-vous, etc. !». Moi, je veux bien entendre cela mais, finalement, chacun de nous est responsable. Ce n'est pas de dire : «Il se passe ceci, faites quelque chose !». Non, c'est chacun de nous. Et puis, moi, je suis une personne qui ne boit pas et je n'ai pas besoin de boire pour m'amuser. Mais ce que je peux me rendre compte au sein des fêtes de village, c'est que plus qu'il y a de jeunes qui sont ivres, plus on rigole ! Je n'ai pas vu un adulte, en l'occurrence à la fête de Courroux pour la citer et puisqu'elle a été citée dans l'interpellation, qui ait interpellé un jeune en lui disant : «Ecoute, maintenant, viens, on fait quelque chose».

Et puis, vous avez des parents qui ridiculisent cela. Je vais vous expliquer une petite anecdote. Un jour, à la fête du village de Vicques, j'ai vu – je ne citerai pas de nom bien entendu (*rires*) – un jeune qui était ivre. J'ai été interpellée par son état et j'ai proposé à ce jeune de le prendre dans mon véhicule et de le ramener. Je l'ai amené à la maison; pas plus tard qu'une demi-heure après, ce jeune était de nouveau à la fête du village ! (*Rires.*) Bon, il a été plus rapide que moi parce que le temps que je trouve une place de parc... voilà. (*Rires.*) Mais on peut rire, c'est vrai que cela prête à rigoler, mais finalement j'ai dit au père : «Ecoute, j'ai ramené ton fils parce que je m'inquiétais quand même pour son état». Il m'a dit : «Mais ne t'inquiète pas, il faut qu'ils s'amusement ces jeunes !» Et c'était un politique ! (*Des voix dans la salle : Aaaaahhhh !*) Ceci pour vous dire... j'aime bien que les choses soient claires parce qu'on est en train de dire : «Le Gouvernement doit faire, l'Etat doit faire» et on responsabilise : c'est un peu comme à l'école, on responsabilise les enseignants et tout le monde s'en lave les mains mais pourvu que les autres fassent le linge !

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire mais c'est juste mon point de vue.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Je crois que le maître-mot dans tout ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant, c'est quand même qu'on ne peut pas tout attendre de l'Etat. C'est bien de le rappeler. C'est bien de rappeler que l'Etat est là, qu'il fait tout son possible. Peut-être pas, me direz-vous ! Je vous ai indiqué dans quels domaines nous sommes actifs, sur quelles pistes on peut peut-être encore s'améliorer.

Là, on est véritablement, je dirais, sur le front, là où cela fait le plus mal : contrôler plus les fêtes, empêcher la mise sur pied de ces bars stupides où on peut boire un maximum en trente secondes. C'est certainement une mission des organisateurs, des communes, peut-être de l'Etat dans le cadre de la délivrance de ces permis, je ne sais pas mais, si c'est possible, il faut qu'on le fasse.

L'aide aux activités de jeunesse aussi, c'est quelque chose que l'Etat pratique et qui consent du temps, des ressources humaines, aussi de l'argent puisqu'il en faut pour faire cela. Il n'entend pas le remettre en cause. Je vous ai parlé tout à l'heure aussi de l'arrivée prochaine d'un délégué à la jeunesse.

Et puis, de son côté, sachez-le, la Conférence intercantonale romande de l'action sanitaire et sociale est aussi très préoccupée par l'émergence de ce type de cocktails épouvantables et affreux qu'on voit véhiculer dans des sachets

comme celui que je viens de recevoir maintenant. Je ne le boirai pas; je suis prêt à boire à votre santé, Madame la Députée, mais pas un liquide pareil. Par contre, d'un point de vue didactique, il est évocateur.

Mais cela veut dire qu'au front, là où cela fait le plus mal, on peut organiser toutes sortes de choses. Plus en retrait, la question qui se pose ne concerne pas que le Gouvernement ou les parlementaires encore moins que le Département de la Santé. Qu'est-ce qui fait que le but principal de la sortie d'un soir soit de se mettre hors service le plus vite possible ? Parce qu'on ne supporte plus le monde comme il est ? Alors, là, c'est une vaste question, qui monopolise ou qui doit monopoliser l'attention de tous les acteurs, les parents en priorité. C'est une question d'ordre social avant d'être une question d'ordre sanitaire. Mais ceci, c'est un autre élément tellement vaste que je ne vais pas ouvrir le débat, encore moins l'épuiser aujourd'hui. Sachez-le toutefois, nous en sommes conscients.

La présidente : Le point 16 étant terminé et l'heure avançant, je vous accorde une pause jusqu'à 11h10.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

17. Interpellation no 721 Tour de France dans le Jura : ouvrons le débat Rémy Meury (CS-POP+VERTS)

Les premières velléités d'organiser l'arrivée d'une étape du Tour de France dans le Jura sont nées au lendemain de l'excellente expérience de l'accueil d'une étape du Tour de Romandie en Ajoie en 2006. Au-delà de l'enthousiasme manifesté par les responsables du Tour du Jura, et au-delà du prestige de la manifestation, cette volonté mérite réflexion, donc débat.

En septembre 2006, nous avons posé une question écrite (no 2048) à ce sujet. Le Gouvernement avait alors répondu que rien d'officiel n'avait été décidé et ne donnait dès lors aucune réponse concrète. Depuis, les choses ont évolué; nos questions, et d'autres, redeviennent d'actualité.

Dans l'édition du Quotidien Jurassien du 13 juillet dernier, le responsable de la sécurité du Tour du Jura donnait des informations démontrant l'implication des autorités jurassiennes dans le projet. Le chef du Service de l'information et le chef de l'Office des sports ont participé à la présentation du projet «Ajoie-Belfort» à la société organisatrice du Tour de France (Amaury Sport Organisation). On apprend dans le même article que le Gouvernement, régulièrement tenu au courant des démarches, est unanimement favorable au projet.

Dans cette affaire, on observe déjà, non pas des tentatives, mais des fronts se constituer. D'un côté, on trouve ceux qui estiment que le passage de la Grande Boucle dans notre Canton constituera une fantastique vitrine publicitaire pour notre région. De l'autre, il y a ceux qui pensent que le cyclisme professionnel est pourri par le dopage et que ce serait immoral que de collaborer à une telle mascarade. Il y a du juste dans les deux positions.

C'est certain, les contrées traversées par le Tour de France bénéficient d'une présentation télévisuelle remarquable assurée par France 2. De là à dire qu'il s'agit d'une occasion exceptionnelle à ne pas manquer, et que l'on espère, comme le disent certains depuis un autre projet sportif

avorté, que les Jurassiens quitteront leur attitude frileuse pour se mobiliser derrière un projet porteur, il y a un pas que nous ne franchirons pas.

D'un autre côté, depuis l'affaire Festina en 1998, le cyclisme professionnel véhicule une réputation sulfureuse. Les affaires de dopage se multiplient, cette année encore, rendant toute performance sportive douteuse. S'il est évident que le recours au dopage semble se généraliser dans ce sport, nous aurions par contre tort de penser qu'il est le seul à être touché par ce fléau.

Afin de lancer le débat, si possible sereinement, sur ce projet, nous demandons au Gouvernement :

1. Des contacts ont-ils été établis avec l'Etat de Neuchâtel, qui a accueilli le Tour de France en 1998, afin d'obtenir des indications, d'une part sur l'importance des engagements administratifs et financiers nécessaires à une telle organisation, d'autre part sur les retombées économiques perceptibles, surtout touristiques, de ce genre de manifestation ?
2. Indépendamment de ces contacts, on sait que l'organisation du projet «Ajoie-Belfort» devrait coûter quelque chose comme 350'000 francs, sans tenir compte du budget lié à la sécurité. Sur ce dernier point, une estimation des coûts peut-elle être déjà faite ?
3. La société Amaury, voulant se garantir le versement du montant ci-dessus, ne traite qu'avec les collectivités publiques. Selon nos informations, elle réclame une caution au moment du dépôt de candidature. La candidature jurassienne a-t-elle déjà été déposée ? Dans tous les cas, quel est le montant de la caution et qui l'a payée, ou la paiera le moment venu ?
4. Le Jura seul ne pourra pas éradiquer le fléau du dopage. A ce propos, comment le Gouvernement apprécie-t-il les propositions du Conseil d'Etat genevois, d'un de ses membres du moins, qui fait dépendre la poursuite du financement du Tour de Romandie de garanties quant à l'organisation d'une épreuve sportive propre ?
5. Comment le Gouvernement apprécie-t-il la création pour 2008 de l'agence nationale antidopage (ANA), plus particulièrement en ce qui concerne sa position concernant les contrôles inopinés et les contrôles sanguins ?
6. Pour terminer, la venue d'une épreuve sportive controversée comme le Tour de France est-elle compatible moralement avec la politique de promotion du sport populaire, du sport-santé, du sport scolaire, mise en place dans le Jura depuis longtemps ? Et le Gouvernement peut-il garantir que l'investissement financier nécessaire pour cette manifestation unique n'aura pas d'incidences sur l'importance du soutien cantonal au sport régional ?

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Les organisateurs du Tour du Jura font preuve d'un bel enthousiasme à l'idée de faire venir dans le Jura une étape du Tour de France. Cet enthousiasme a manifestement atteint le Gouvernement si l'on en croit ses récentes déclarations et sa réponse à la question écrite no 2117.

Mais cet enthousiasme n'est pas partagé par tout le monde. On a déjà pu observer dans cette affaire, par des prises de positions publiques, que des fronts se sont constitués. Le délégué de l'Etat jurassien au sein du comité de Jura Tourisme a, par exemple, trempé une nouvelle fois sa plume dans le vitriol pour présenter les opposants à ce projet comme des nains de jardin ! Il l'avait fait, plus virulemment encore, à l'égard des opposants au golf de Delémont.

On peut avoir des avis divergents sur les moyens à mettre en œuvre pour développer le tourisme et l'économie dans le Jura mais je ne pense pas que c'est en donnant à l'extérieur du Canton l'image de Jurassiens réfractaires à tout projet ambitieux – ce qui est faux par ailleurs – que l'on suscitera l'envie de venir dans notre région. Et l'on peut attendre un minimum de retenue sur ce point de la part d'un employé de l'Etat responsable du tourisme dans notre région.

L'objectif de mon interpellation est de lancer le débat, se-reinement, en s'intéressant à tous les paramètres. Le Gouvernement ne considère plus ce projet que comme un outil promotionnel pour notre Canton. Sur ce point, la vitrine publicitaire que constitue le Tour de France est incontestable. Mais le rapport entre les investissements qui seront consentis et les bénéfices qui en seront tirés a-t-il été évalué ? Je ne parle pas ici des risques de diffusion partielle de la dernière heure de course si un incident quelconque se produit pendant la course. Un abandon de favori, une chute avec des conséquences importantes sont par exemple des événements qui font que la retransmission ne fait plus la part belle à des vues de la région traversée.

On ne peut pas non plus faire l'économie d'une réflexion sur l'image sulfureuse que traîne le Tour de France dans son sillage. Le dopage s'y généralise. Nous ne sommes même pas certains de connaître les vainqueurs des dix ou quinze dernières éditions ! Il est de plus en plus fréquent de voir l'auteur d'un exploit lors d'une étape se faire pincer quelques jours plus tard pour dopage. A ce niveau, les techniques utilisées deviennent de plus en plus sophistiquées et choquantes. Rappelez-vous cette année l'élimination de Vinokourov qui a eu recours à la transfusion sanguine pour remporter de belle manière, en tout cas en direct, une étape contre la montre.

Les scandales de dopage dans le cyclisme sont fréquents, et on ne peut l'ignorer. Dernier en date, la suspension pour dopage du coureur qui menait le classement général du ProTour. Il est vrai aussi que l'on parle beaucoup de dopage dans le cyclisme parce que les instances dirigeantes de ce sport mettent en œuvre de nombreux moyens pour combattre ce fléau. Il est certain que de telles tricheries se produisent dans beaucoup d'autres sports. On l'a vu pour l'athlétisme. On sait que cela se pratique aussi dans le football pour prendre le sport le plus populaire. Mais cela ne doit nullement nous amener à minimiser le phénomène que l'on observe dans le cyclisme.

Les sportifs amateurs dans le Jura doivent être soutenus. Les cyclistes en particulier méritent le respect. Quand je faisais mes études d'enseignant, nous étions plusieurs à faire du sport. En ce qui me concerne, le Gouvernement qui me voit de profil peut mesurer le temps qui s'est écoulé depuis ! (*Rires.*) Je faisais du football, Christophe Berdat faisait du hockey sur glace, un camarade pratiquait le cyclisme. Les efforts et les sacrifices que ce dernier consentait étaient d'une autre dimension que les nôtres. Mais le soutien nécessaire des collectivités publiques au sport amateur et populaire doit aussi s'accompagner d'une philosophie qui rejette la tricherie. Or, cette philosophie est absente dans le sport de haut niveau en général, dans le cyclisme en particulier. L'argent en jeu fait que l'on doit tout faire pour être le meilleur, même s'il faut tricher pour y arriver. C'est aussi cette philosophie que le Tour de France traîne derrière lui.

En mettant dans la balance les investissements nécessaires pour l'organisation d'une telle manifestation, les retombées hypothétiques touristiques que l'on peut en atten-

dre et, à travers ce projet, notre participation à la promotion d'un sport, au sens large, qui développe des valeurs contraires à celles que l'on veut véhiculer en favorisant le sport populaire, le sport santé, fait que cette pesée d'intérêts nous poussent pour l'heure plutôt à considérer l'organisation d'une étape du Tour de France dans le Jura comme étant une mauvaise idée. Au Gouvernement, d'ores et déjà impliqué dans ce projet, même s'il s'en défend pour l'instant, de nous convaincre du contraire.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre des Sports : Je ne pense pas que je vais gagner l'étape ! Je ne pense pas que je vais réussir à vous convaincre sur le tout. Où vous avez raison, Monsieur le Député, c'est qu'il est temps d'ouvrir le débat et, en fait, on en est à cette étape-là.

Depuis quelques mois, le comité de l'Association «Tour du Jura» a effectivement entrepris différentes démarches pour accueillir dans le Jura une étape du Tour de France. Le Gouvernement est informé de l'évolution du dossier et il a pris une option favorable par rapport à cette initiative car il estime qu'outre le fait d'avoir l'occasion d'organiser un événement sportif de dimension mondiale, ce projet permet – comme vous l'avez relevé mais avec un regard plus critique – une mise en visibilité de la région, mise en visibilité médiatique importante pour le Canton. A ce titre, je crois que c'est important de le relever et je crois qu'on l'a aussi indiqué dans la réponse à la question écrite, les fonds utilisés – pour autant qu'il y ait une réponse positive et que tous les éléments nous amènent à poursuivre ce dossier et à prendre une option définitive qui, d'ailleurs, ne nous appartiendra pas puisqu'il faudra voir si notre candidature est retenue – ne seront pas du tout pris sur les fonds de soutien au sport populaire étant donné que cela sera considéré comme une action de promotion de tourisme ou de promotion comme on a eu des actions sur Bâle avec un panneau publicitaire ou des choses de ce genre. Je crois qu'il est important de l'indiquer : il ne s'agit aucunement de privilégier pendant un ou deux années le sport dit d'élite au détriment du soutien aux clubs sportifs qui ont une mission de formation et au sport populaire en général.

Le Gouvernement est conscient qu'une telle manifestation ne peut pas être organisée sans se poser tout un lot de questions et que différents thèmes doivent encore être abordés de manière très précise.

Au niveau du dopage. Effectivement, l'édition 2007 a contribué à apporter de l'eau au moulin de celles et ceux qui estiment très légitimement que le cyclisme est corrompu par le dopage. Mais, vous l'avez aussi relevé, les autres sports aussi et il faut bien reconnaître qu'au niveau des instances du Tour de France, le message semble devenir de plus en plus clair et ferme. Par contre, au niveau de l'UCI, on peut encore un petit peu douter, quoique... je viens de lire qu'il y a une nouveauté – je me demande ce que c'est – le passeport biologique. Il faudra me dire ce que c'est mais, enfin, le passeport biologique a le vent en poupe. Mais il est indiqué que des contrôles devront être intensifiés. Donc, à partir de 2008, il y aurait 15'000 contrôles inopinés en compétition ou hors compétition alors que, pour 2007, on en était à 9'000. Donc, visiblement, l'UCI se rend également compte qu'il y a lieu d'organiser ces contrôles très différemment.

Où vous avez aussi raison – je pourrais demander à mes collègues du Gouvernement mais le président ne le savait plus – on ne sait plus quel est le vainqueur du dernier Tour de France étant donné que cela change régulièrement. On est conscient de cela mais, indépendamment de cette

question-là, on a décidé de poursuivre la réflexion par rapport... tu le sais, Charles ? Non. (*Une voix dans salle : Novartis !*). (*Rires.*) Non, ce n'est pas Novartis. Bref, on est conscient de cette problématique du dopage.

Le Gouvernement a souhaité examiner l'opportunité d'organiser une telle épreuve, comme je l'ai dit, sous l'angle de la promotion de la région à l'extérieur. Ce qui est extrêmement intéressant, c'est que le canton du Jura ne travaillerait pas seul dans ce projet mais la candidature serait portée conjointement par la République et Canton du Jura et le partenaire français qui serait Belfort. C'est aussi une manière de travailler en collaboration avec la France sur cet objet.

De même, il a été demandé par les personnes qui se sont rendues à Paris – et, là, il n'y a pas de pudeur à dire que le chef de l'Office des sports s'y est rendu, avec une délégation – que l'on souhaitait que la boucle passe au minimum une heure sur territoire jurassien. En fait, pas qu'elle aille de Delle à Porrentruy et que cela s'arrête là. Maintenant, bien sûr, vous me dites que s'il y a un accident ! Ben voilà, ce sont les risques mais peut-être qu'il fera un temps magnifique et que ce sera la meilleure étape, et je ne sais pas quoi. Donc, bref, les risques sont de part et d'autre.

Maintenant, ce qu'il faut voir au niveau de l'examen de détail, c'est la faisabilité du projet et ses incidences financières précises, indépendamment du coût d'une étape. On l'a dit, le coût d'arrivée d'une étape est de l'ordre de 150'000 euros hors taxe. Vous posiez la question de la caution. A notre connaissance, il n'y en a pas tant qu'on n'est pas retenu dans un peloton (si je peux le dire ainsi) de villes ou de pays retenus dans les derniers prétendants. Par contre, il est probable que ces 150'000 euros soient à payer par tranche dès qu'on est retenu en tant que tel. Donc, quand on parle des coûts financiers, il faut voir les incidences au niveau des différents services de l'Etat qui seront amenés à s'engager dans la démarche. Donc, ce n'est pas simplement ces 150'000 euros mais c'est aussi les Ponts et chaussées, la Police, enfin les services de l'Etat qui œuvrent à ce projet, et voir comment la ville de Porrentruy ou la région participerait également.

Les services de l'Etat n'ont pas encore pris de contact formel avec les organisateurs neuchâtelois qui avaient accueilli le Tour de France en 1998. Vous posiez la question. Toutefois, entre chefs d'Offices des sports, cela a été déjà débattu. De même, il est nécessaire de contacter les responsables fribourgeois qui, eux aussi, avaient organisé une arrivée de la Grande Boucle.

Bref, l'Association «Tour du Jura» s'est d'abord attachée à poursuivre ses missions premières (Tour du Jura en juillet 2007) et va actuellement se mettre en contact avec Neuchâtel et Fribourg pour examiner la faisabilité organisationnelle et financière de cette importante manifestation. Cet examen devrait être réalisé, selon les données portées à ma connaissance, jusqu'au terme de cette année 2007 et deux éléments seront en particulier étudiés : naturellement, comme je l'ai dit, le financement du projet et les implications des services de l'Etat et justement le fait que la dernière heure de course soit assurée sur territoire jurassien pour bénéficier de cette couverture médiatique qu'on estime intéressante.

Donc, aujourd'hui, officiellement, aucune caution n'a été versée étant donné qu'on n'est pas retenu en tant que tel mais par contre notre candidature est estimée intéressante comme d'autres. Donc, ce n'est pas le Gouvernement, c'est l'Association du Tour du Jura qui est actuellement candidate

à la candidature d'une arrivée d'étape du Tour de France dans le Jura.

Vous aviez peut-être vu dans la presse (c'était cet été, je crois) que le conseiller d'Etat genevois Marc Müller s'était fendu d'un courrier où il indiquait : «Nous refuserons de payer notre contribution au Tour de Romandie s'il n'y a pas des décisions claires prises par rapport à la lutte contre le dopage». A ma connaissance, il n'y a pas eu de suite par rapport à cela. De mon côté, j'ai écrit, en réponse à M. Müller mais aussi à l'Union cycliste internationale, que le fait de signer l'engagement des coureurs pour un nouveau tour cycliste, c'est une chose mais qu'effectivement, ce sont des contrôles inopinés qui devraient se faire et surtout les décisions suite aux contrôles inopinés être prises. Parce que, même si je ne suis pas un spécialiste, je sais que – ça y est, j'ai oublié son nom – il y en a un qui, tout à coup, est arrivé parfait alors que, quinze jours avant, on ne le trouvait pas et on ne le trouvait pas à chaque fois... (*des voix dans la salle : Rasmussen*)... ah oui, Rasmussen ! On aurait pu prévoir que ce dernier était dopé parce que... tout le monde le sait d'ailleurs ! Donc, la preuve qu'on s'intéresse au Tour de France... (*rires*), on a tous les informations en question. Toujours est-il que l'UCI non seulement doit faire les contrôles mais ensuite doit prendre les décisions qui s'imposent. Et puis, quand M. Mark Müller disait que tous ceux qui ont été prévenus de dopage ne peuvent plus participer, on sait très bien que, légalement, ce n'est pas possible et, à mon avis, c'était plus un coup médiatique qu'une volonté politique ferme de ne pas verser la contribution parce que, à ma connaissance – en tout cas, on n'a plus eu de nouvelles par la suite – Genève a versé sa contribution au Tour de Romandie de l'année prochaine qui, par ailleurs, aura une étape d'arrivée à Saignelégier.

Le Gouvernement n'est pas angélique dans son enthousiasme. Par contre, il estime actuellement, avec les données portées à sa connaissance, qu'il est opportun de poursuivre l'étude sérieuse de ce dossier, de s'engager dans cette procédure de candidature et bien sûr il ne manquera pas de tenir informés les députés qui le souhaiteront par rapport aux nouveaux éléments apportés dans le dossier.

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Je suis satisfait.

M. Paul Froidevaux (PDC) : Je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Paul Froidevaux (PDC) : Dans son interpellation, l'auteur pose de façon très claire la problématique liée à l'arrivée d'une étape du Tour de France dans le Jura. De plus, il nous invite au débat, ce dont nous le remercions.

Il faut bien admettre que le sport de haut niveau souffre depuis trop longtemps déjà du problème de dopage. Le cyclisme, en particulier, est certainement le sport qui pâtit le plus d'une image négative. Non pas parce que les abus y sont plus nombreux que dans d'autres sports mais parce que les contrôles y sont plus fréquents et plus rigoureux. Tout laisse croire que les diverses mesures prises, prévention et sanctions, finiront par réduire à néant le fléau du dopage.

Le fait de ne plus considérer le sujet comme tabou a l'avantage d'en parler ouvertement et ainsi de pouvoir alerter notre jeunesse et nos jeunes talents. Si le refus d'une telle

manifestation sur notre territoire avait un effet positif sur le dopage, de même que s'il devait influencer négativement notre jeunesse, alors il faudrait assurément y renoncer. Soyons sérieux, notre choix n'influencera en rien les comportements. On peut par contre espérer que la magie exercée par le passage d'un peloton aussi prestigieux fera des émules pour la pratique de ce sport.

Le groupe PDC est favorable à un examen objectif du projet mais avec une participation raisonnable de la part du Canton. Il s'agit d'une opportunité unique, qui ne se représentera sans doute plus jamais, de faire connaître notre région à l'échelle mondiale. Soucieux des finances de l'Etat, nous pensons qu'il ne s'agit pas de dépenser plus mais différemment, en allouant une partie du budget des actions de promotion économique à l'organisation de cette manifestation. Nous sommes persuadés que le retour sur investissement du franc dépensé sera supérieur à n'importe quel autre projet visant à faire connaître notre Canton.

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Il y a trois événements sportifs majeurs à l'échelle planétaire : la Coupe du monde de football, les Jeux olympiques et le Tour de France.

Il est incontestable, pour nous, que la venue d'une de ces épreuves constitue, à n'en pas douter, un élément promotionnel d'envergure. Toutefois, il y a un «mais».

Il y a un «mais» pour ce Tour de France parce qu'on avait cru, cette année-ci, que c'était le Tour propre. On ne peut pas regarder ce Tour de France sans penser naturellement aux problèmes de dopage – cela a été dit et redit – aux problèmes d'éthique et aux problèmes de la jeunesse. Il est pour nous absolument incontestable qu'on ne doit pas dépenser un seul franc dans ces circonstances actuelles, pas un seul franc ! C'est absolument anormal. Pour nous, on pourra dépenser des milliers de francs lorsque ce Tour de France sera devenu (vous me permettez l'expression) «clean». Ce n'est pas le cas en 2007, ce ne sera peut-être pas le cas en 2008. Nous n'avons pas à montrer à la jeunesse un Tour de France qui s'est dopé de cette manière-là. Des directeurs sportifs ont été arrêtés, des équipes ont cessé la compétition, des coureurs ont avoué les uns après les autres. Il est absolument anormal de cautionner une telle politique ! Pas un franc dans l'esprit actuel ! (*Rires.*) Lorsque cela aura changé, et bien oui au Tour de France dans le Jura !

M. Jean-Paul Miserez (PCSI) : Aurai-je la même sérénité ? (*Rires.*) A moins qu'il ne l'ait apprise dans les rangs du PCSI ! (*Rires.*)

Nous avons deux opportunités à défendre : économique et sportive. Je n'y reviens pas, cela a déjà été dit, il est indéniable qu'une étape du Tour de France peut apporter une certaine réputation au Jura. De grâce, ne tombons pas dans l'excès en disant que c'est la plus grande manifestation, qu'un franc va rapporter plus qu'ailleurs ! N'oubliez pas d'autres manifestations comme la «Schubertiade» par exemple. Il n'y a pas que cela dans le monde pour amener de la réputation au Jura ! Oh, je m'emporte ! (*Rires.*)

Donc, vraiment, c'est quelque chose d'intéressant, c'est indéniable. On serait stupide de le louper. Il y a tellement de communes qui demandent l'arrivée du Tour de France. Si c'était à perte, cela se saurait et certainement qu'il y aurait moins de candidats et l'on serait stupide de ne pas être aussi intéressé par cela que d'autres.

J'ai aussi entendu, en termes économiques, que les fonds de soutien aux autres sports et aux autres activités seraient maintenus. Cela aussi, c'est important, on l'a enregistré et on y sera évidemment très attentif.

Mais on a une autre opportunité par cette manifestation sportive qui viendrait dans le Jura, c'est de rappeler qu'ici, dans le Jura, l'eau claire est excellente et pas seulement pour le cyclisme. Pour tous les sports, nous devons avoir un message absolument clair et net : tout dopage doit être combattu dans tous les sports. Et nous avons ici l'opportunité de le dire pour le cyclisme : bienvenue mais quand toutes les choses seront claires ! C'est vrai qu'il y a déjà de gros efforts qui sont faits mais on voit que, malheureusement, plus il y a de contrôles, plus on trouve de coupables ! On ne peut pas dire qu'actuellement la situation soit très claire. Pensez à un Bertrand Duboux qui, prenant congé du cyclisme qu'il a servi avec fidélité et avec beaucoup d'amitié (j'allais dire d'amour, n'exagérons pas) pendant plus de trente ans, dit le malaise qu'il a par rapport au cyclisme actuel. La situation, dans ce domaine-là, n'est pas claire et dans d'autres sports non plus.

Donc, disons «bienvenue» mais quand on sera sûr que les choses sont claires. C'est une opportunité à saisir mais profitons aussi de montrer notre attitude claire générale et permanente de rappeler, comme je le disais tout à l'heure, que l'eau claire dans le Jura est excellente !

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre des Sports : Très brièvement. Je crois qu'on a indiqué qu'on prenait différents paramètres en considération avant de prendre une décision définitive.

Par rapport au plaidoyer d'un Tour de France propre, je ne sais pas si, vous, vous êtes dopé mais en tout cas vous avez une sacrée énergie pour le dire ! Il ne faut pas faire preuve d'angélisme : soit on est d'accord d'accueillir mais en mettant des conditions et c'est à nous aussi d'avoir un message clair, de dire : «Et bien, le dopage...» Parce qu'alors, on peut y aller tous de notre petit témoignage. On me dit aussi que – avant, on parlait de la jeunesse par rapport à l'alcool – dans certains sports dits populaires, les jeunes sont amenés à prendre des substances pour «arriver» non seulement à terminer l'étape mais à «arriver» en première position ou bien le mieux positionnés possible par rapport à l'estime de soi ou des autres. Donc, je crois que le message de prévention par rapport au dopage, on peut le descendre dans la logique même dans les sports dits populaires et même dans les activités sportives ici dans le Jura. Donc, ne voyons pas toujours l'horreur infâme venant de l'extérieur mais utilisons la cohérence du propos à tous les niveaux parce que, moi, je sais que, dans certains clubs sportifs d'ici, je ne vais pas dire qu'on invite mais je veux dire qu'on ne s'étonne pas que certains prennent déjà certains produits pour être soit plus résistant, pour résister au stress ou bien pour avoir plus d'explosivité ou je ne sais tout quoi.

Donc, je crois que le Tour de France avec zéro dopage, chez nous dans le Jura, il ne faut pas rêver. Par contre, on peut mettre des conditions dans nos messages à nous et puis analyser le tout sous l'angle, comme on l'a dit, de la promotion économique, touristique mais également d'un message clair au niveau du dopage. Mais, par contre, du calme ! (*Rires.*)

18. Question écrite no 2117

Le Tour de France : passera ou ne passera pas... par le Jura ?

Irène Donzé Schneider (PLR)

Dans plusieurs éditions du Quotidien Jurassien du mois de juillet, nous avons pu lire des informations et des réactions quant à l'organisation éventuelle dans notre Canton d'une arrivée d'étape du Tour de France. Toutes ces interventions appellent les questions suivantes :

1. Des démarches en vue d'organiser une arrivée du Tour de France dans le Jura ont-elles été entreprises sous l'égide du Canton, notamment via l'Office des sports ? Si oui, lesquelles et pour quelle année ?
2. Quel est le coût approximatif d'une arrivée d'étape et quel financement est envisagé pour cet événement ? Le Canton entend-il s'impliquer financièrement et, si oui, dans quelles proportions ?
3. En cas de participation financière du Canton, sur quel budget envisage-t-on de puiser l'argent nécessaire ? Les autres associations ou sociétés sportives seront-elles touchées ?
4. Quels bénéfices concrets peut-on espérer retirer d'un tel événement ? Quel retour sur investissement peut-on en attendre ?

Réponse du Gouvernement :

Depuis quelques mois, le comité de l'Association «Tour du Jura» a entrepris différentes démarches pour accueillir dans le Jura une étape du Tour de France. Régulièrement informé de l'évolution du dossier, le Gouvernement est favorable à cette initiative car il considère qu'outre le fait d'avoir l'occasion d'organiser sur son territoire un événement sportif de dimension mondiale, ce projet permet une étroite collaboration avec la France et donne une visibilité médiatique importante au canton et à la région. A ce titre, on se souvient du fait que l'étape du Tour de Romandie 2006 en Ajoie a été une excellente expérience; l'accueil très chaleureux et une organisation parfaite sont les conclusions auxquelles sont arrivés les responsables de la boucle romande. Ces constatations ont amené les responsables de l'Association Tour du Jura à entrer en contact avec les organisateurs du Tour de France.

Le Tour de Romandie sillonnera d'ailleurs à nouveau les routes jurassiennes le mercredi 30 avril 2008 avec l'arrivée de la première étape à Saignelégier.

Réponse à la question 1

Le Canton n'est pas intervenu auprès de la Société du Tour de France. C'est l'Association Tour du Jura qui a fait les démarches auprès de cette instance. Une délégation jurassienne formée de trois représentants de l'Association Tour du Jura s'est rendue à Paris dans les bureaux de la Société Amaury Sport Organisation (ASO), responsable du Tour de France. Le chef de l'Office des sports faisait partie de ladite délégation.

L'association est candidate à une candidature d'une arrivée d'étape du Tour de France pour 2010 ou 2012. Toutefois, il faut savoir qu'il y a 220 villes qui ont fait acte de candidature et qui attendent une réponse des organisateurs du Tour de France.

Réponse aux questions 2 et 3

La contribution d'une ville étape pour une arrivée est fixée aujourd'hui à 150'000 euros, hors taxes.

Le Canton s'engagera financièrement dans cette manifestation par son budget annuel promotionnel puisque la venue possible du Tour de France est examinée en priorité sous l'angle de la promotion du Canton à l'extérieur et non sous l'aspect sportif. En outre, il s'agira également d'évaluer les prestations à assurer par différents services de l'Etat.

Les fonds de loterie à disposition du Canton seront sollicités en parallèle (Commission cantonale des sports et Délégation jurassienne à la Loterie romande) et il sera également fait appel aux communes et aux entreprises privées.

Les associations et les sociétés ne seront pas pénalisées financièrement par la venue du Tour du France dans le Jura. Le Gouvernement ne modifiera en rien sa politique dans le domaine de la promotion du sport populaire, du sport-santé, du sport scolaire et du sport d'élite. En réalité, on peut plutôt attendre de l'organisation d'un tel événement qu'elle ait des effets positifs sur l'émulation sportive en général dans notre région.

Réponse à la question 4

Il est difficile et probablement prétentieux de prétendre être en mesure de déterminer précisément quels pourraient être les bénéfices ou les retours sur investissement d'une telle manifestation. Il faut toutefois rappeler que le Tour de France figure au troisième rang des manifestations sportives les plus médiatisées au monde (retransmission de toutes les étapes du Tour de France dans 190 pays), après les Jeux Olympiques d'été et la Coupe du Monde de football. En termes d'image et de capacité à organiser un événement avec la France, l'impact serait indubitablement positif.

Une arrivée d'étape du Tour de France est donc assurément une belle occasion pour le canton du Jura, sachant que la dernière heure de course retransmise en direct par la télévision se déroulerait sur le sol jurassien, de se faire connaître dans tous les pays bénéficiant de la retransmission télévisée et d'une couverture de l'épreuve par les médias en général, plus spécialement en France et dans les pays qui nous entourent.

Mme Irène Donzé Schneider (PLR) : Je suis satisfaite.

19. Question écrite no 2125

Pour une politique cohérente en matière de gestion des cercles scolaires

Jean-Paul Gschwind (PDC)

Comme chaque année, à pareille époque, la rentrée politique coïncide avec la rentrée scolaire. En matière de rentrée scolaire, il y a des faits qui interpellent et qui se doivent d'être dénoncés, non pas dans le but d'alimenter une polémique stérile mais dans celui de construire.

En effet, dans le cercle scolaire de Buix-Montignez, des parents d'élèves, domiciliés à Montignez mais exerçant leurs activités professionnelles à Boncourt, ont sollicité auprès du Service de l'enseignement une dérogation pour permettre de scolariser leurs deux enfants à Boncourt à la rentrée, dans la classe de 1^{ère} année avec un effectif de treize élèves. Demande d'autant plus légitime que ces deux enfants ont bénéficié d'une autorisation afin de suivre leur pré-scolarité à Boncourt. Après prise en considération du préavis négatif

de la commission d'école de Buix-Montignez, le Service de l'enseignement a décidé de refuser la dérogation pour raison d'effectif, décision qui fut l'objet de deux recours et qui, en dernière instance, a été confirmée par le Gouvernement, jurisprudence oblige, avec les frais de procédure à charge des recourants.

Avec les deux élèves en question, c'est un effectif de trois élèves qui devrait former la classe de 1^{ère} année du cercle scolaire de Basse-Allaine. Considérant cette classe pédagogiquement inadaptée, les parents ont décidé de placer leurs enfants en école privée à Porrentruy. Par conséquent, le Service de l'enseignement a ouvert une classe de 1^{ère} année primaire avec un seul et unique élève ! On atteint ainsi le sommet de l'irrationnel ! En admettant que l'effectif qui formerait la classe de 1^{ère} année 2007-2008 était connu, à une ou deux exceptions près, sept années auparavant, pourquoi ne pas avoir anticipé et essayé de trouver une solution avec la commune voisine de Boncourt ? Pourquoi tant de laxisme ?

Avec un élève en 1^{ère} année et 4 élèves en 2^e année, c'est une classe de 5 élèves qui est maintenue dans le cercle scolaire de Buix-Montignez. Et ce n'est certainement pas le seul cas dans le Jura.

Du point de vue pédagogique et financier, le maintien de classe à effectif aussi réduit n'est pas défendable tant par le Service de l'enseignement que par les autorités communales responsables. En 1993, pour avoir imposé la fermeture d'une classe à la commune de Courchavon-Mormont avec des effectifs de loin pas comparables avec ceux précités, nous sommes conscients qu'une fermeture de classe n'est pas facile à accepter mais la réalité inéluctable des chiffres et des effectifs se doivent de primer sur toute autre considération. D'où nos questions :

1. Le maintien de classe à mini-effectif est-il autorisé par la loi scolaire jurassienne ?
2. Le Gouvernement entend-il faire preuve de courage politique afin de redéfinir à très court terme la composition des cercles scolaires pour mettre en place des structures scolaires pédagogiquement et financièrement adaptées à l'école jurassienne et aux finances des collectivités publiques ?
3. Le cas échéant, quels cercles scolaires feront l'objet d'un redécoupage et partant, combien de classes envisage-t-on de fermer ?

Réponse du Gouvernement :

L'intervention porte sur le problème des classes à bas effectif dans les cercles primaires (classes enfantines et primaires) jurassiens, en prenant à titre d'exemple le cercle de Buix-Montignez qui compte en 2007-2008 une classe de 5 élèves au premier cycle primaire.

Le contexte

En situant le contexte, le Gouvernement entend démontrer que l'organisation du cercle de Buix-Montignez «ne relève pas du sommet de l'irrationnel et ne traduit pas un laxisme du Service de l'enseignement et du Département» mais répond à une situation particulière.

Pour l'école enfantine, avec une baisse démographique confirmée depuis quelques années, pour la rentrée 2007-2008, on constate que les 1516 élèves des 47 cercles sont répartis dans 87,5 classes, avec un effectif moyen de 17,3 élèves par classe. Cet effectif moyen est en diminution de-

puis 1996 (20.2) et oscille entre 6 à 25 élèves par classe. Dix classes ont un effectif inférieur à 12 élèves et 12 classes un effectif supérieur à 21 élèves. Dans 28 cercles, on ne compte qu'une classe. Les classes avec un effectif de 13 élèves et moins ont une organisation scolaire qui permet de réduire la dotation de leçons pour la classe mais garantit aux enfants sur deux ans la totalité des heures prévues à l'école enfantine.

A l'école primaire, les 4954 élèves des 52 cercles sont répartis dans 287 classes, avec un effectif moyen de 17,3. Cet effectif moyen est en légère diminution depuis 1999 (17,8). L'effectif moyen des classes primaires en Suisse est de 19.5 (en 2005-2006). L'effectif par classe va de 5 à 26 élèves. Vingt-cinq classes ont un effectif inférieur à 12 élèves et 36 classes un effectif supérieur à 21 élèves.

L'article 49 de la loi scolaire donne au Gouvernement la compétence d'édicter des dispositions sur l'effectif, l'ouverture et la fermeture des écoles et des classes. Ces dispositions se trouvent aux articles 94 à 103 de l'ordonnance scolaire. Les articles 96, pour l'école enfantine, et 97, pour l'école primaire, fixent les normes pour le nombre de classes. C'est l'effectif total qui est pris en compte pour déterminer ce nombre. La commission d'école est compétente pour la formation des classes et la répartition des élèves, sous réserve de la ratification du Service de l'enseignement. Par ailleurs, une école ne peut être fermée sans l'accord de la commune (article 49, alinéa 3, de la loi scolaire).

L'article 102, alinéa 3, de l'ordonnance scolaire indique les possibilités de dérogation à une fermeture immédiate. «Lorsque des raisons particulières le justifient, telles que la difficulté de répartir les classes, l'impossibilité de procéder immédiatement à un regroupement scolaire ou la nécessité de tenir compte d'une situation difficile pour un enseignant dont l'emploi serait supprimé, le Département peut surseoir à la fermeture d'une classe pour une durée maximale de quatre ans à partir du moment où la fermeture devrait normalement être ordonnée.»

Pour l'année scolaire 2007-2008, 2.5 classes ont été fermées à l'école enfantine et 1 classe a été ouverte. A l'école primaire, 4 classes ont été fermées et une classe a été ouverte. L'organisation scolaire en 2007-2008 pour l'ensemble de la scolarité obligatoire, y compris l'école enfantine, a conduit à une réduction du personnel enseignant de 4,2 EPT (postes équivalents plein temps).

Le cas de Buix-Montignez

Le cercle de Buix-Montignez compte en 2007-2008 13 élèves à l'école enfantine et 37 élèves à l'école primaire. Entre 2002 et 2007, les effectifs de l'école primaire se situaient entre 42 et 55 élèves; les prévisions entre 2008 et 2012 prévoient un effectif d'une quarantaine d'élèves. L'article 97 de l'ordonnance prévoit un minimum de 36 élèves pour 3 classes. Son application permet donc au cercle de Buix-Montignez de solliciter le maintien de 3 classes en 2007-2008 et pour les années suivantes.

La répartition des classes dans les trois cycles du cercle de Buix-Montignez en 2007-2008 est la suivante : premier cycle 5 élèves (sans compter un élève de l'Institution Père né intégré partiellement), deuxième cycle 16 élèves et troisième cycle également 16 élèves. En février 2007, le Service de l'enseignement a écrit à la commission d'école du cercle en lui demandant des regroupements de leçons avec le deuxième cycle au vu des effectifs très bas du premier cycle. A la suite d'une séance avec les autorités scolaires, une partie

des leçons du premier cycle est donnée en commun avec l'école enfantine ou le deuxième cycle. En éducation physique et en éducation visuelle, les cours sont donnés sous forme de coenseignement et permettent ainsi l'intégration de l'élève de Pérène sans dotation supplémentaire. Le gain est estimé à sept leçons (0,25 EPT).

La solution, telle que proposée dans l'interpellation, de sortir les élèves d'une classe à faible effectif du cercle a été discutée dans ce cas particulier. Il a été constaté que le transfert des élèves de deux degrés consécutifs compliquait démesurément l'organisation du cercle scolaire et qu'il était plus adéquat de prévoir une collaboration formelle avec un autre cercle sur la base d'une convention, ou mieux encore de constituer un nouveau cercle scolaire.

En janvier 2002, le Département a écrit à la commission d'école de Buix-Montignez pour évoquer l'évolution préoccupante des effectifs à l'école enfantine et lui a proposé de prendre contact avec les cercles voisins, en première hypothèse celui de Boncourt. La commission a accusé réception sans entrer en matière. Un courrier du Département en juillet 2002 insistait sur la nécessité de ces contacts. En janvier 2003, La commission d'école a annoncé la constitution d'un groupe de travail avec Boncourt. En novembre 2003, un courrier commun des autorités communales de Boncourt, Buix et Montignez informait le Département qu'une collaboration intercommunale n'était pas d'actualité mais que les commissions d'école étaient mandatées pour suivre de près le dossier. Dans l'intervalle, le projet de fusion de la Basse-Allaine, qui a intégré la problématique scolaire et associé le Service de l'enseignement à ses travaux, a modifié les données. Dans ce contexte encore mouvant, il était difficile d'obliger le cercle de Buix-Montignez à décider de manière anticipée avec qui il allait collaborer dès cette année.

Avec 37 élèves cette année et des effectifs prévisionnels proches de 40 élèves pour les années suivantes, 3 classes peuvent être maintenues. Au niveau de la répartition, l'alternative aurait été de constituer une classe 1P-3P de 8 élèves, une classe 4P de 12 élèves et une classe 5P-6P de 17 élèves. Aussi bien pédagogiquement que financièrement, cette solution n'est pas plus intéressante que celle qui a été retenue par les autorités scolaires locales et ratifiée par le Service de l'enseignement.

Si le dispositif particulier mis en place n'est pas la panacée et ne saurait être reconduit à long terme, il était encore plus difficile d'envisager une autre solution plus adéquate.

Réponse à la question 1

Comme cela a été signalé plus haut, c'est l'effectif total qui est pris en compte pour déterminer le nombre de classes (articles 96 et 97 de l'ordonnance scolaire). Il n'y a pas de norme par classe. C'est au niveau de la répartition que le Service de l'enseignement peut intervenir lors de la ratification de l'organisation scolaire et la plupart du temps des discussions ont lieu en amont. Chaque année, le Service demande la modification de quelques répartitions pour répondre à des critères pédagogiques ou de gestion.

Réponse à la question 2

Oui. Le programme de législature prévoit dans les projets prioritaires de redécouper la carte scolaire jurassienne en redéfinissant la taille critique minimale pour les cercles scolaires (normes d'effectifs), en opérant des regroupements et en créant des arrondissements régionaux pour la gestion des prestations particulières. La première étape de ce projet (taille critique des cercles) est en voie de développement et

sera présentée prochainement aux communes avec des effets plus marqués dès l'année scolaire 2009-2010.

Réponse à la question 3

Les bases légales citées plus haut ont démontré que la constitution de nouveaux cercles tout comme les fermetures de classes sont complexes et nécessitent un débat serein avec les autorités scolaires et communales. Par ailleurs, les débats parlementaires pour l'adoption des modifications de la loi scolaire ont démontré l'attachement d'une majorité de députés au respect de l'autonomie communale dans ce domaine. Le concept proposé devra nécessairement mettre en place une vision et une gestion globale du problème (gestion des effectifs, des locaux, des transports, du personnel enseignant) et des articles de l'ordonnance scolaire devront être modifiés. Conscient qu'une étude étayée s'impose et que le sujet est sensible, il n'est pas utile de lister de manière exhaustive les cercles concernés mais on peut toutefois observer que les régions de la Basse-Allaine, de la Haute-Ajoie, de la Coeuvalte et Vendeline, du Haut-Plateau, du Haut-Val Terbi, du Clos-du-Doubs et de la Courtine sont en priorité touchés et on peut considérer qu'une vingtaine de cercles ont des effectifs qui ne permettent a priori pas de garantir leur pérennité. Leur nombre actuel (52) devrait être réduit d'une douzaine d'unités pour arriver à 40 cercles. Pour ce qui concerne le nombre de classes (école enfantine et école primaire), la diminution pourrait atteindre une quinzaine de classes à partir de 2010 et il s'agira de préciser les modalités de mise en œuvre de ces fermetures notamment en matière d'emploi.

M. Jean-Paul Gschwind (PDC) : Je suis satisfait.

20. Interpellation no 724

Quel avenir pour le système à niveaux A, B et C à l'école secondaire ?

Jean-Pierre Bendit (PDC)

Les membres de la commission de la formation viennent de recevoir les statistiques concernant la situation et les projets des élèves après leur scolarité obligatoire. Ce document ne présente pas de surprise ou de grands changements par rapport aux précédents. Dans les grandes lignes, on peut dire que la grande majorité des élèves ayant au moins 2 A s'orientent vers une école moyenne (lycée, école de culture générale, école de commerce) et que la grande majorité des élèves ayant au moins 2 B s'orientent vers un apprentissage. Mais que deviennent les 33 % d'élèves présentant entre 1 et 3 niveaux C ? Bien entendu, ils ne sont pas destinés à une école moyenne mais une majorité d'entre eux ne trouveront même pas une place d'apprentissage et devront s'orienter vers une solution intermédiaire.

Après plus de dix ans de l'introduction du système 6/3 avec l'école secondaire pour tous et trois niveaux en français, mathématique et allemand, il est temps d'en tirer une critique objective. Certes, l'ancien système qui séparait les élèves en deux catégories après un seul examen n'était pas parfait. Cependant, un élève s'éveillant un peu plus tard que d'autres, motivé et travailleur arrivait à la fin de sa scolarité primaire à trouver une place d'apprentissage et par la suite à compléter sa formation jusqu'à un bon niveau. Avec le système actuel, il n'y a plus deux niveaux, mais trois et, pour les niveaux C, les portes d'entrées dans plusieurs types d'apprentissage sont très souvent fermées.

Du point de vue pédagogique, avec l'ancien système, les élèves perturbateurs et sans aucun désir de travailler étaient au nombre de un ou deux par classe. Avec le système actuel, ces jeunes sont regroupés dans des classes où l'élève ayant des difficultés mais voulant travailler est étouffé et ne pourra pas évoluer dans un climat favorable. Ces jeunes sortent de l'école obligatoire avec des connaissances très limitées et une étiquette bien plus négative que celle de l'école primaire de l'ancien système.

Le Gouvernement est-il prêt à dresser un bilan sur cette situation et à nous renseigner sur une éventuelle refonte du système actuellement en vigueur à l'école secondaire ?

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : (*Le député lit son intervention puis ajoute :*)

L'augmentation des élèves faisant une dixième année montre également un certain malaise dans le système actuel. On peut aussi relever le succès des écoles privées, qui connaissent un système à deux niveaux : préapprentissage ou prélycée. Du point de vue pédagogique toujours, est-ce qu'un enseignant qui entre dans une classe de niveau C a la même motivation que dans une classe A ? Chacun connaît l'effet «Pygmalion». J'ai souci que, pour l'enseignant, il y ait donc une attitude différente, compréhensible, mais qui n'arrange rien.

En lisant le récent rapport du Gouvernement relatif au postulat de Gérald Crétin intitulé «Ne les oublions pas» et déposé en 1998, on peut constater que le problème n'est pas d'aujourd'hui.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Je vais vous répondre en différents temps par rapport à la question fondamentale : est-ce que le Gouvernement est prêt à revoir le système de formation en tant que tel ?

Mais, par contre, il y a certains éléments que vous apportez et sur lesquels il faudrait vraiment ouvrir chaque fois un débat de fond parce que, par exemple, lorsque vous dites que les élèves peuvent être qualifiés (moi, je mets des potentiels, vous, vous dites plutôt qu'ils le sont) perturbateurs et n'ont aucune envie de travailler. Je pense que ce n'est pas le monopole des élèves qui ont des difficultés. On les retrouve effectivement plus souvent dans ces classes-là parce qu'ils ont une estime d'eux pas suffisante, parce que peut-être ils n'ont pas confiance en eux mais je dois aussi dire que, dans les problèmes d'organisation de groupe-classe, il y a des élèves perturbateurs ou des élèves qui ont vraiment envie de ne rien faire et qui sont des AAA. Donc, cela participe aussi toujours à cette étiquette de dire que les CCC sont nuls. Je ne le pense pas du tout mais c'est malheureusement comme cela qu'ils se perçoivent eux aussi. Donc, cela, c'est déjà aussi tout un débat sur comment donner le goût à ces élèves non seulement de travailler mais aussi l'envie d'avoir des responsabilités, qu'ils soient A, B ou C. Parce qu'en plus, ils ne sont jamais totalement CCC (bien sûr qu'ils sont qualifiés comme cela) mais ils ont aussi des cours où ils sont en commun avec d'autres élèves dans la classe. Donc, cela, c'était l'une des richesses et je pense que c'est encore l'une des richesses du système, c'est qu'ils sont en C pour les branches dites principales (français, maths et allemand) mais, par contre, ils sont dans d'autres groupes (la classe) avec d'autres élèves A, B, C, pour d'autres branches. Mais, là, je vous le dis, ce serait vraiment tout un débat à avoir.

Ensuite, concernant les enseignants, je pense aussi que ce serait tout un débat à avoir parce que j'entends des observations très positives en disant que les enseignants qui enseignent dans les classes avec des niveaux C sont plutôt plus motivés, ont envie de tirer ces jeunes en avant. Souvent ce sont de plus petits groupes, ce sont parfois des jeunes très très curieux et qui sont conscients de leurs responsabilités et de leurs difficultés et qui ont envie de bosser parce qu'ils savent que rien ne sera simple pour eux. Et j'entends aussi l'inverse, des enseignants qui disent qu'ils préfèrent bosser en maths avec des A, qui sont plus rapides, plus brillants, moins ennuyeux sur certaines compréhensions. Mais, là aussi, je crois vraiment qu'on doit discuter équipe pédagogique parce que je pense peut-être qu'il est bon qu'un enseignant ne soit pas dix ans de suite qu'avec des A ou qu'avec des B ou qu'avec des C. C'est là tout un débat aussi, je dirais, dans les préliminaires.

Où je vous rejoins totalement, c'est sur cet étiquetage des élèves CCC et, par rapport à cela, ils partent déjà, quel que soit le projet de formation, avec un handicap certain et, à cela, on doit travailler.

Par contre, à l'inverse, le système d'autrefois dans la société d'aujourd'hui, je ne suis pas sûre qu'un bon primaire trouverait facilement une place d'apprentissage parce que les exigences sont plus élevées et les entreprises ont moins de possibilités d'accueillir des jeunes manuels ou bien avec peu de compétences. En tout cas moi, quand je suis sortie de l'école, cela fait très longtemps maintenant, on trouvait facilement une place parce qu'on pouvait être commis dans une usine, on pouvait travailler dans une ferme. Enfin, il y avait d'autres possibilités qu'aujourd'hui la société n'offre plus ou très différemment. Il y a vraiment différents principes.

Mais tout cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas questionner le système et, là, le Gouvernement entre bien sûr en matière.

L'organisation actuelle relève de la loi scolaire de 1990 et de l'ordonnance de 1993. Cette organisation n'a, à ce jour, pas fait l'objet d'une évaluation, je dirais, scientifique formelle mais, en arrêtant les grilles d'horaires et les plans d'études de 1993, le Département de l'Éducation avait affirmé le caractère expérimental de ces derniers et annoncé la mise en place d'un dispositif d'observation en s'engageant à procéder, à terme, aux modifications et aux ajustements éventuels dictés par les conclusions de la procédure. La procédure dite d'évaluation quant à la praticabilité des plans d'études a été conduite de 1996 à 1999 auprès des établissements, des enseignants et des parents d'élèves et avait permis de recueillir un avis non seulement sur les plans d'études mais également, par effet de halo, sur les modalités d'organisation de l'école. Et, dans ses conclusions, le rapport de 1999 précisait que, de l'avis des enseignants de l'école secondaire, les conditions d'apprentissage et d'enseignement ne favorisaient pas suffisamment le développement des élèves en difficultés scolaires et il s'agissait à l'époque de mettre en visibilité les procédures en termes de soutien et d'appui avec des mesures de pédagogie compensatoire, comme on les appelait. Donc, dès le départ, l'attention a été portée sur ces élèves en difficultés.

Comme, à l'époque, le Département ne s'était pas engagé sur le principe d'une évaluation de la structure au niveau de l'école secondaire, les mesures d'ajustement découlant de la procédure concernée ont porté principalement sur

l'introduction de nouvelles grilles d'horaires et sur la refonte des programmes.

Parmi les observations relatives à l'organisation de l'école secondaire faites en 1999 figuraient une prise en compte jugée insuffisante des spécificités des élèves de profil CCC 4 ainsi qu'une forme, comme je viens de le dire avant, de dévalorisation ou de marginalisation implicites de cette catégorie d'élèves. Ainsi, dans le contexte du projet «Ecole 2004», le Département s'est efforcé de trouver, essentiellement dans un premier temps au degré 9 et dès la rentrée 2005, des réponses appropriées aux problèmes posés. Parmi les mesures prises en faveur des élèves concernés, on peut mentionner un renforcement de la grille d'horaires et des plans d'études ainsi qu'une attention particulière portée sur la transition avec la formation professionnelle. C'est vrai que je dois dire que cela m'avait fortement questionnée, voire choquée, que tous les élèves, en neuvième année, n'aient même pas le même temps scolaire. Cela me paraissait assez surprenant que, parce qu'on était CCC profil 4, on n'avait pas accès au même nombre d'heures de scolarisation que les autres. Alors, cela a été réajusté : en neuvième année et d'ailleurs tout au long de la scolarité, les élèves ont le même nombre d'heures. A ce titre, il y a eu le renforcement de la grille d'horaires en français (donc renforcement pour le niveau C) et la refonte du contenu des cours de mathématiques appliquées de l'option 4, qui ont permis ainsi de rehausser les compétences fondamentales de ces élèves.

Et, pour faciliter le passage de ces élèves en général et surtout ces profils CCC 4 en particulier vers les filières du monde professionnel, on a créé une structure spécifique réunissant une commission de coordination et des groupes de disciplines en français, en mathématiques, en allemand et en anglais (pour ceux qui n'ont pas le profil CCC 4 mais par exemple CBC, cela dépend). La commission regroupe des représentants des milieux économiques, de la formation professionnelle et de la scolarité obligatoire. Elle a proposé notamment des tests d'entrée en apprentissage qui permettent une meilleure articulation entre la scolarité obligatoire et les attentes du monde professionnel. Cela aussi, c'était important qu'on vérifie quelles sont les attentes des futurs formateurs, des entreprises, pour faire des tests qui ont du sens pour l'entreprise qui accueille mais aussi qu'on vérifie ce qui a été appris pour le mettre en valeur dans le cadre scolaire.

On a pu observer – vous l'avez relevé dans les statistiques – que les élèves à profil CCC ont plus de difficultés que les autres à trouver une place d'apprentissage immédiatement. Par contre, on doit aussi le relever, dans le canton du Jura, on arrive à un taux de formation de 98 % au secondaire II. Donc, souvent, ces élèves ont un profil plus long en passant par une dixième année ou d'autres projets mais ils ont une formation au terme de leur processus de formation alors que, dans d'autres cantons, ce taux de formation est nettement plus bas.

Du côté du Centre d'orientation scolaire et du Service de la formation professionnelle, on constate ainsi – c'est une observation – que les professions techniques et commerciales sont pratiquement fermées aux élèves qui présentent un niveau C. On constate aussi que ce sont particulièrement les professions artisanales qui sont ouvertes aux élèves qui ont ce profil CCC mais, et c'est là-dessus qu'on doit travailler, souvent les patrons ont tendance à prendre maintenant des jeunes avec trois niveaux B ou même des AAA parce qu'ils ont le sentiment que les problèmes scolaires seront aussi répercutés dans les problèmes d'apprentissage sur le lieu de travail, ce qui n'est de loin pas avéré. Donc, au niveau de

l'Etat par exemple, nous avons engagé des apprentis – apprenants comme on le dit maintenant, pardon, et je me tourne vers le monde de la formation professionnelle qui me reprend chaque fois – des apprenants qui présentaient par exemple un profil C ou B et, on le voit, cela se passe bien pour certains jeunes; pour d'autres moins bien – mais ce n'est pas simplement parce qu'ils sont C, c'est parce que cela ne correspond pas forcément à leur profil – mais, souvent, ce sont des jeunes très motivés et qui arrivent au terme de leur processus d'apprentissage. On a aussi vu par exemple que cinq filles au profil CCC ont été admises à l'Ecole de soins infirmiers. Donc, il est faux de laisser croire que tout est bouché. Par contre, c'est juste de dire que presque tout sera beaucoup plus compliqué et qu'il faut les accompagner différemment et leur donner confiance bien en amont.

Les solutions concrètes apportées dans ce cadre ont donc eu des effets bénéfiques à nos yeux mais pas encore suffisamment. Le Département a également mis en place le projet appelé «Action» dont le but vise à prendre en charge des élèves en difficultés pour les accompagner dans leur parcours, cette fois-ci en vue du choix de la formation professionnelle et tout un travail s'est mis en œuvre depuis l'année passée avec les élèves depuis la huitième année déjà. La démarche s'inscrit dans le concept global intitulé (je m'excuse du terme, c'est un anglicisme) «Keys Management» dont le cadre est proposé par la Confédération.

Bref, on peut observer que différentes mesures sont utilisées mais, à nos yeux, le système doit être questionné. Donc, dans la perspective de bien saisir et d'avoir un bilan le plus objectif possible de la situation, nous allons solliciter – nous l'avons fait mais nous devons clarifier maintenant le mandat – l'IRDP (Institut de recherches et de documentation pédagogique), qui est une institution qui dépend de la Confédération intercantonale de l'Instruction publique, pour une enquête, pour une évaluation du système en tant que tel et, en parallèle, nous allons travailler sur des projets-pilotes. Et l'une des hypothèses qui est actuellement retenue, c'est, dans certaines écoles par rapport à des projets-pilotes, de vérifier comment intégrer des élèves C dans des classes B avec du coenseignement pour voir comment ces élèves C participent à la dynamique d'une classe avec des B et C, étant aussi entendu que vous avez raison que de mettre des élèves C ensemble uniquement, cela peut les stigmatiser mais surtout aussi que ces élèves C parfois sont des tout petits groupes. On a parfois des groupes de mathématiques avec quatre ou cinq élèves. Donc, de les greffer à un groupe B où ils sont également peu nombreux, c'est possible avec du coenseignement. Tout cela demandera de l'observation et les premiers projets-pilotes sont envisagés uniquement à partir de la rentrée 2009 si nous sommes suffisamment avancés dans les concepts parce que nous n'avons pas non plus comme ambition de bricoler n'importe quoi mais de voir comment observer ce qu'on mettra en place.

M. Jean-Pierre Bedit (PDC) : Je suis partiellement satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Jean-Pierre Bedit (PDC) : Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces explications et c'est vrai que je suis partiellement satisfait. Je suis satisfait des mesures compensatoires qui sont mises sur pied, je suis tout à fait satisfait et je pense que le travail se fait bien dans le renforcement de l'enseignement pour permettre à ces jeunes d'aller dans le

sens d'un apprentissage. Tout ce qui est fait pour la dixième année, le préapprentissage et «Action», voilà toutes des solutions qui me satisfont totalement.

Par contre, vous l'avez relevé très justement, le mot «étiquette C» a quand même cette connotation très négative et je pense qu'il serait quand même préférable de revoir le système, pour les trois années secondaires. Tout simplement en ayant un système de préapprentissage, qui permettrait d'orienter vraiment l'enseignement des B et C dans un contexte préapprentissage avec vraiment une volonté de former ces jeunes pour l'apprentissage, et puis de garder les niveaux A pour le prélycée. Donc, pour moi, la solution est quand même d'avoir deux types de formation ou deux niveaux (préapprentissage et prélycée). Merci de prendre en compte cette petite remarque.

M. Jean-Paul Miserez (PCSI) : Il est important d'ouvrir le débat sur une question qui nous touche tous, directement ou indirectement, parents, employeurs, enseignants. C'est un sujet important. Cela concerne 11 % de la population scolaire secondaire. Les statistiques qui nous ont été données – ceux que cela intéresse pourront toujours consulter ici ce document «Les chiffres de la rentrée 2007-2008» – c'est exactement, pour le degré secondaire et l'année scolaire 2007-2008, 11,2 % des élèves qui sont dans des catégories trois C.

Est-ce que la réflexion de se dire qu'on va faire monter ces élèves trois C en B ou en A, cette notion de verticalité, de l'étirer vers le haut, c'est vraiment la solution ? Est-ce qu'on n'est pas piégé par une vue purement basée sur l'intelligence et une seule intelligence, cette intelligence qu'on pourrait appelée cérébrale, celle qui donne des succès, celle qui permet d'entrer à l'université ? N'y a-t-il pas dans nos populations, chez nous aussi, une autre intelligence, celle que j'ai entendue appelée l'intelligence des mains ? Ou le lobe gauche, le lobe droit, on peut faire toutes les théories qu'on veut mais on sait que l'homme n'a pas qu'une seule mesure. Il y en a plusieurs et cette intelligence des mains doit être privilégiée. Si on disait que ces élèves tous C n'ont pas une étiquette dévalorisante mais ont une étiquette qui montre qu'ils sont particulièrement intelligents des mains et qu'on va les recommander, non pas pour faire des études de médecine ou de littérature mais pour faire menuisier, plâtrier, maréchal-ferrant, pour faire tant de ces beaux métiers qu'on a même du mal à renouveler maintenant. Pourquoi donc un patron doit-il être uniquement conditionné par l'aptitude à calculer et pas tellement l'aptitude à créer de ses mains ?

Donc, je crois que, là aussi, l'enseignement ne consiste pas à donner le même cours de maths aux A, aux B, aux C, mais à des rythmes différents, cela consiste à enseigner différemment les maths en C qu'en B et qu'en A. Je ne suis pas enseignant, c'est facile à dire mais je crois que cette réalité-là, on la ressent tous et il faut l'exprimer.

Donc, Monsieur Bendit, je ne crois pas que c'est l'étiquette qu'il faut changer, c'est le contenu pour revaloriser l'étiquette, pour dire : «Engagez des C, vous serez mieux servi qu'avec des B». Honnêtement, artisan-peintre, si C voulait vraiment dire que ce sont des jeunes auxquels on a appris à mettre leurs aptitudes manuelles en valeur, je préférerais de loin un candidat C à un candidat A que je serais très content de voir partir à l'université.

M. Gabriel Schenk (PLR) : Le groupe PLR est conscient que tous les élèves jurassiens ne peuvent pas forcément

choisir le métier de leur rêve au terme des neuf années de scolarité obligatoire. Cependant, il nous paraît un peu hâtif d'interpréter ce problème en rejetant la responsabilité sur le système scolaire actuel. En effet, l'ensemble des personnes travaillant dans l'éducation consultées sur ce sujet sont unanimes : le système actuel est performant. Certes, il est très onéreux, il n'est pas parfait, un certain nombre de points doivent être améliorés mais il est performant.

Quel autre canton peut se vanter d'avoir des effectifs de classe, pour des élèves éprouvant quelques difficultés, se limitant à douze participants en moyenne ? De plus, et là je ne suis pas d'accord avec Monsieur Bendit, les enseignants choisissent le niveau dans lequel ils veulent enseigner, dans certains établissements (en tout cas dans ceux que j'ai consultés), ce qui laisse présager une motivation exemplaire pour tenter de pousser ces élèves vers le haut. Un grand nombre de moyens auxiliaires sont également à disposition des élèves (devoirs surveillés, leçons d'appuis et autres). Un bon nombre d'élèves d'ailleurs, que l'on estime à environ 50 %, et qui commencent la deuxième partie de leur scolarité en C terminent au minimum en B, voire en A pour les plus motivés. Car il s'agit bien souvent de cela. De la motivation à suivre les cours, de l'encadrement extrascolaire, voire même de l'éducation.

L'école publique jurassienne ne peut garantir à tous les élèves jurassiens d'arriver en fin de scolarité avec le même niveau de savoir. Chaque individu jouit d'une faculté d'apprentissage différente, de compétences et de valeurs différentes. Un système où tout le monde parviendra à choisir sa voie n'existera jamais.

Il s'agit, aujourd'hui, de ne pas dénigrer ces jeunes qui arrivent en fin de scolarité avec deux ou trois niveaux C en branches dites principales. Tous ont des qualités exceptionnelles à faire valoir sur le plan professionnel. Alors, comment inciter les patrons à les engager me direz-vous ?

Nous devons premièrement leur redonner plus de temps pour l'accompagnement des apprenants. Aujourd'hui, le travail administratif et les formations complémentaires imposées aux entreprises formatrices est devenu tel qu'il est compréhensible qu'elles veulent prendre le moins de risques possible et, de ce fait, préfèrent engager un élève le plus haut placé dans le cursus scolaire, choix qui ne rime pas toujours dans la pratique avec motivation extrême et degré d'habileté supérieur de la part de l'apprenant.

Je suis particulièrement content ce matin d'avoir entendu à plusieurs reprises que les soucis des mineurs passent très souvent par une déresponsabilisation des adultes, j'entends par là les parents. Les parents doivent en effet également s'investir entièrement dans l'accompagnement de leurs enfants et, de ce fait, ne doivent pas rejeter la responsabilité de la motivation de leurs enfants ou de leurs capacités d'apprentissage sur le système scolaire, voire sur les enseignants.

Le Canton doit aussi donner l'exemple en engageant des apprenants provenant de cursus scolaire C, ce qui n'est, à l'heure actuelle, pas toujours le cas ou probablement jamais... si !

Enfin, une réflexion doit être menée sur les moyens pouvant encore être améliorés afin de faciliter la transition entre scolarité obligatoire et monde professionnel afin que chaque personne dans ce Canton puisse dignement gagner sa vie et, de ce fait, parvenir individuellement à subvenir à ses besoins.

M. Francis Girardin (PS) : Avec tout ce qui a été dit, cela me permettra d'être beaucoup plus court et j'approuve les propos de la ministre et de Monsieur Miserez, notamment à propos d'autres capacités qui sont nécessaires pour réussir sa vie professionnelle.

Mais j'aimerais quand même insister sur un fait, Monsieur Bendit, et vous avez vous-même insisté là-dessus, c'est à propos de l'étiquette. Si je relis le paragraphe 3 de votre interpellation, vous dites ceci : «Du point de vue pédagogique, avec l'ancien système, les élèves perturbateurs et sans aucun désir de travailler étaient au nombre de un ou deux par classe». Vous avez insisté là-dessus tout à l'heure. Donc, j'en conclus que, selon votre texte, les élèves se trouvant au niveau CCC sont des perturbateurs et des fainéants ! Et voilà l'étiquette qu'on met à ces jeunes ou le nom qu'on met sur l'étiquette. C'est malheureux ! Et Madame la ministre l'a dit tout à l'heure, il y a des perturbateurs à tous les niveaux et je ne crois pas (je suis d'ailleurs persuadé du contraire) qu'ils soient concentrés dans les niveaux CCC. Je m'offusque et je m'élève contre ces allégations. Les élèves CCC ont globalement des difficultés scolaires, on en convient. Beaucoup cherchent à s'en sortir et sont conscients de leur situation et les options qu'on leur propose dans le système actuel leur permettent de développer des compétences qu'ils ne pouvaient acquérir dans l'ancien système. La société a évolué, l'école fait partie de la société et le système scolaire a évolué. Il est certainement perfectible mais on ne peut pas toujours réfléchir à la situation d'il y a vingt ou trente ans.

Enfin, une dernière remarque. Il est vrai aussi que le monde économique actuel est moins accueillant (et cela a aussi été dit ce matin) pour les élèves qui ne portent pas des étiquettes (selon votre vocabulaire) AAA ou BBB. Il y avait de la place, il y a trente ans, dans le monde économique pour des jeunes qui sortaient de l'école avec un bagage intellectuel réduit. Ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui. Ces jeunes sont toujours là, avec leurs difficultés scolaires, mais ils ne trouvent plus de place dans le monde du travail. Ils cherchent quand même à se former, ce qui est tout à fait compréhensible. Leurs lacunes scolaires peuvent faire penser aux entreprises qu'elles auront du mal à les former et c'est aussi une raison de mon intervention : j'ai retrouvé une étude – encore une, Monsieur Juillard – qui a paru au mois d'octobre 2007, c'est donc tout frais, qui vient de l'université de Berne sur le coût des apprentis dans une entreprise et cette étude montre qu'en moyenne, à la fin de l'apprentissage, l'entreprise formatrice peut compter sur un bénéfice net lorsqu'elle forme des apprentis. Je tiens cette étude à disposition si vous ne l'avez pas lue (quatre pages). C'est aussi une idée qu'on a chez nous de dire qu'on apprend coûte mais c'est le contraire qui est prouvé.

Pour terminer sur une note positive, j'aimerais quand même relever que dans le Canton, depuis un peu plus d'une année, une centaine de places d'apprentissage supplémentaires ont été offertes à nos apprentis, ce qui, j'espère, devrait permettre à ces apprentis de niveau CCC de trouver de la place et de se former.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Très brièvement. Je crois que ce que je vous ai proposé, à savoir une action sur deux strates (une étude scientifique par l'IRD et puis des projets observation de projets-pilotes dans le cadre de l'école jurassienne), c'est ce qu'il y a de plus raisonnable pour ouvrir la bonne porte pour

la suite parce qu'on le voit déjà rien qu'ici, chacun a des avis différenciés.

Et puis, je vous rappelle qu'en mars 2006, notre Parlement a accepté la motion de votre collègue Pierre-André Comte qui demandait des mesures d'adaptation pour une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes connaissant des difficultés scolaires. En réponse à cette motion, on disait qu'on allait étudier justement le parcours en sortie d'école des jeunes et puis voir comment adapter, si nécessaire, le modèle. A l'époque par exemple, d'autres députés, par exemple Madame Seydoux, indiquaient que ce qu'il faudrait, ce serait plutôt le modèle finlandais avec une hétérogénéité totale.

Donc, on a des modèles très très différents et je crois que la solution toute faite n'existe pas. Il faut adapter le modèle actuel mais je suis plutôt partante pour dire que les potentialités qu'il recèle sont intéressantes.

Mais, effectivement, cette question d'étiquetage doit attirer toute notre attention et c'est ce qui me réjouit dans le débat, tout le monde ici s'accorde à dire que ces élèves doivent bénéficier d'une attention dans le cadre scolaire mais aussi d'une bienveillance par la suite. Et, là, je dois dire qu'au niveau des entreprises, c'est aussi les associations professionnelles, l'OFFT, qui augmentent à chaque fois le niveau d'exigences pour suivre une formation. Moi, je veux bien l'intelligence des mains, l'intelligence émotionnelle. Toujours est-il que si ce n'est que nous qui le disons ici mais que ce qui est certifié ensuite en terme de formation, ce n'est pas cela, c'est un peu plus compliqué que cela. C'est comme les portfolios de compétences; on a beau avoir le plus beau des portfolios, si l'on n'a pas son CFC, il y a encore suffisamment d'employeurs qui, par la suite, porteront plutôt de crédit au CFC ou au titre dit certifiant plutôt qu'au portfolio de compétences.

Donc, vous n'êtes pas complètement satisfait mais je crois que vous pouvez raisonnablement vous dire que des choses vont se passer allant dans le sens de vos réflexions.

La présidente : Je vous propose de mettre un terme à notre séance et je vous donne rendez-vous à 14 heures précises pour la suite de nos débats. Bon appétit à tous !

(La séance est levée à 12.10 heures.)